

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse,
de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la
Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019–2020

26 MAI 2020

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 26 MAI 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	6
1.1	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Difficultés financières des services organisant un projet éducatif particulier du fait de retards administratifs»	6
1.2	Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Relais – solidarité enfants: aide pour parents hospitalisés ou épuisés»	7
1.3	Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rôles de la police envers les jeunes en temps de confinement et déconfinement»	8
1.4	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Violences sexuelles dans le sport»	10
1.5	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Violences sexuelles dans le sport»	10
1.6	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise de certains entraînements sportifs»	13
1.7	Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réouverture de nos centres sportifs pour les espoirs sportifs internationaux»	13
1.8	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures de prudence complémentaires pour l'exercice de certaines disciplines sportives»	13
1.9	Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation future des stages d'été»	17
1.10	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique de la natation et des sports aquatiques à la suite de la crise sanitaire»	18
1.11	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en place d'une task force pour le sport dans le cadre de la phase de déconfinement»	19

1.12	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement du hockey dans notre pays: le projet de centre d'excellence pour le hockey au Watducks de Waterloo»	20
1.13	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avancées du groupe de travail «Sportifs de haut niveau»».....	21
1.14	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modalités pratiques portant sur le soutien spécifique aux centres sportifs locaux»	22
1.15	Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modalités pratiques relatives à l'accès au fonds d'urgence pour le sport».....	23
1.16	Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mouvement des 430 associations de l'extrascolaire et des stages – Covid-19».....	23
1.17	Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Qu'en est-il de l'appel à projets en matière de sports mixtes et de sports féminins»	26
1.18	Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Activités et financement des centres ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) – situation du fonds des sports»	27
1.19	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Note d'orientation relative à la réforme de la formation initiale des enseignants»	28
1.20	Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des enseignants et futurs enseignants à la pédagogie digitale»	28
1.21	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Octroi des numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité) aux futurs diplômés en médecine»	30
1.22	Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Elément neuf: octroi d'un numéro INAMI pour les étudiants de 2020»	31

1.23	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Annonce de la garantie d'INAMI pour tous les étudiants en médecine»	31
1.24	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modification du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») et en particulier du parcours individualisé de l'étudiant dans l'enseignement supérieur».....	34
1.25	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État d'avancement de la réforme du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)».....	34
1.26	Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Gronde de personnel soignant dans les institutions de soins de santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à des mesures prises au gouvernement fédéral»	36
1.27	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protection des établissements d'enseignement supérieur contre les cyberattaques»	37
1.28	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi des initiatives pour poursuivre le programme Erasmus avec le Royaume-Uni»	38
1.29	Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Décrochage en promotion sociale»	40
1.30	Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluations à distance pour les étudiants internationaux rentrés chez eux»	42
1.31	Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recrudescence du cyberharcèlement sexiste et sexuel des étudiantes durant la période de confinement»	43
1.32	Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Programme de recherche Horizon Europe».....	45
1.33	Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi des stages de la formation de bachelier en soins infirmiers durant les vacances scolaires»	46

1.34	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Préparation de l'année académique 2020-2021»	48
1.35	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réflexion de la place de l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et de l'histoire coloniale dans nos universités à l'approche du 60e anniversaire de l'indépendance du Congo»	49
1.36	Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Précision à apporter au sujet du calcul des activités des stages effectués par les futurs enseignants»	52
2	Ordre des travaux	53

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Difficultés financières des services organisant un projet éducatif particulier du fait de retards administratifs»

M. Mourad Sahli (PS). – Il me revient que des services développant un projet éducatif particulier ne recevraient plus leurs subventions. Certains en seraient privés depuis près d'un an et demi et se retrouvent ainsi confrontés à d'énormes difficultés, au point de devoir arrêter leur activité, au détriment des jeunes pris en charge et du personnel éducatif. Cette situation serait due au retard pris dans la procédure d'agrément, la crise sanitaire ayant aggravé les choses.

Le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse dispose en son article 139 que «toute personne morale qui organise un service visant à réaliser des actions de prévention en faveur des enfants ou des jeunes ou à aider ou protéger des enfants ou des jeunes, de manière habituelle, en vertu du présent code, doit avoir été agréée à cette fin par le Gouvernement». Il prévoit également, en ses articles 141 et 143, que «le Gouvernement arrête les conditions générales d'agrément des services agréés en vertu de l'article 139» et que «Le Gouvernement arrête les conditions particulières d'agrément propres à chaque type de mission».

En application des articles 139 et 141 a été pris l'arrêté du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse aux pouvoirs organisateurs agréés pour l'organisation d'un ou plusieurs services. Celui-ci règle donc, pour tous les services, les modalités d'agrément, d'octroi et d'utilisation des subventions. Par ailleurs et conformément à

l'article 143, divers arrêtés réglementent les missions particulières des différentes catégories de service, les «arrêtés spécifiques». Ceux-ci prévoient notamment que c'est le ministre compétent pour la prévention, l'aide à la jeunesse et la protection de la jeunesse qui attribue l'agrément. Ce cadre vaut pour tous les services, sauf lorsqu'un pouvoir organisateur est agréé pour l'organisation d'un service mettant en œuvre un projet éducatif particulier. Dans ce cas, c'est le gouvernement qui détermine les normes de personnel, le montant de la subvention pour frais de personnel et de fonctionnement, ainsi que l'enveloppe des subventions spécifiques nécessaires à la réalisation du projet éducatif particulier.

À la suite du refinancement du secteur de l'aide à la jeunesse, à partir du 1^{er} janvier 2019, une revalorisation barémique est intervenue pour certaines fonctions. Ces nouvelles normes de personnel ainsi que l'adaptation des frais de fonctionnement devaient être appliquées aux services mettant en œuvre un projet éducatif particulier. Il y avait donc lieu de modifier les arrêtés d'agrément de ces services pour y intégrer ces nouvelles normes. En l'occurrence, les arrêtés d'agrément doivent faire l'objet d'une décision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Normalement, cette adaptation aurait dû être réalisée à la fin de l'année 2019. Ce point aurait été mis à l'ordre du jour, mais aurait été retiré et aucune décision n'aurait été prise depuis lors, ce qui a privé les services de leurs subventions pour l'année 2019, mais aussi pour l'année 2020. Ces services ont dû appliquer les revalorisations barémiques, parfois coûteuses, sans percevoir leurs subventions. On peut presque parler de double peine. J'ai appris que vous auriez dû prendre des dispositions particulières en extrême urgence pour pouvoir sauver un service confronté à de grandes difficultés financières.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous expliquer le retrait du point, inscrit à l'ordre du jour du gouvernement à la fin du mois de décembre 2019? Les subventions auraient ainsi pu être régularisées. Combien de services sont-ils touchés par cette décision? Quelles sont les incidences financières pour chaque service? Quel est l'impact global?

Enfin, comme il s'agit de charges relatives au budget 2019, comment pourriez-vous régulariser cette situation à l'aide des crédits du budget 2020? En effet, ceux-ci ne peuvent pas couvrir les charges des années antérieures et le budget 2020 n'a pas prévu cette dépense supplémentaire. S'agira-t-il d'une perte pour les services concernés, ce qui serait particulièrement préjudiciable et probablement fatal pour certains?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, en décembre 2019, l'administration m'a transmis 24 arrêtés d'agrément pour des pouvoirs organisateurs qui organisent au moins un service mettant en œuvre un projet éducatif particulier. Dans ce cas, il appartient au gouvernement d'octroyer cet agrément, à la différence des autres catégories de services. Les normes de personnel et les frais de fonctionnement de ces services sont directement inscrits dans leur arrêté d'agrément. Seule la signature des nouveaux arrêtés d'agrément permettra à ces services de bénéficier des revalorisations barémiques et d'une augmentation de leurs frais de fonctionnement de 3 %, au même titre que tous les autres services agréés par l'aide à la jeunesse.

En effet, le point relatif à l'agrément de ces services a été retiré en décembre dernier, à la suite des questions posées par le ministre du Budget, Frédéric Daerden, et à l'insuffisance de crédits disponibles qui devraient permettre d'honorer ces agréments. Cette insuffisance de crédits pour appliquer la réforme de mon prédécesseur m'a obligée à retirer ce point et à postposer l'agrément de ces services. À ce jour, nous savons que l'impact des nouveaux arrêtés d'agrément de ces 24 services mettant en œuvre un projet éducatif particulier s'élève à 1 052 142 euros. Il semble que ce montant n'a pas été budgété.

Je suis bien consciente de l'importance de ces services dans l'organisation générale de l'aide à la jeunesse, car ils apportent un soutien aux jeunes qui vivent de graves difficultés ou qui sont en danger. C'est pourquoi, depuis décembre 2019, mon cabinet examine le refinancement opéré lors de la législature précédente, afin de s'assurer que mon prédécesseur avait prévu les crédits suffisants pour assumer les nouveaux arrêtés d'agrément. Nous avons commandé un audit et une note sera présentée sous peu au gouvernement. Le travail mentionné touche à sa fin et je proposerai très prochainement au gouvernement l'approbation des arrêtés d'agrément et un état des lieux de la situation budgétaire de l'aide à la jeunesse.

J'ai dû effectivement apporter une aide d'urgence à l'ASBL Amarrage, car celle-ci organise non seulement un service mettant en œuvre un projet éducatif particulier, mais aussi un nouveau service résidentiel d'urgence. Or, dans l'attente de son agrément, l'ASBL ne percevait plus de subventions pour son service résidentiel d'urgence, l'Atalante, dont l'agrément était prévu pour juillet 2019. Amarrage avait en effet bénéficié d'une subvention facultative pour la création de ce nouveau service, dans le cadre du deuxième refinancement de l'aide à la jeunesse.

J'ai demandé au service d'audit des services que nous partageons avec la Région wallonne de réaliser un audit pour analyser les mécanismes de financement des services agréés de l'aide à la jeunesse et la disponibilité des crédits pour mettre

en œuvre cette réforme. Les résultats sont arrivés. Une note sera soumise au gouvernement dans les prochains jours.

M. Mourad Sahli (PS). – Je prends bonne note qu'un audit est en cours et que les arrêtés de subventionnement seront soumis au gouvernement dans les prochaines semaines. Je rappelle qu'il existe ici deux catégories de structures: celles en attente d'agrément qui devaient bénéficier d'une subvention facultative, et celles qui sont agréées et qui devaient recevoir un complément en raison des augmentations barémiques et des accords interprofessionnels.

Je me réjouis en tout cas, Madame la Ministre, que vous soyez attentive à la situation qui nous occupe et à laquelle il faudra rapidement remédier. D'après mes informations, une solution envisageable consisterait à avoir recours au Fonds d'urgence; dans ce cadre, je vous suggère de contacter monsieur le ministre du Budget afin de trouver une solution dans les plus brefs délais.

1.2 Question de M. Matthieu Daele à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Relais – solidarité enfants: aide pour parents hospitalisés ou épuisés»

M. Matthieu Daele (Ecolo). – La crise sanitaire causée par le Covid-19 met la société face à des situations inédites auxquelles il n'existe actuellement aucune réponse politique. Que faire quand un parent qui élève seul un enfant doit être hospitalisé d'urgence? Que faire quand, après deux mois de confinement, un parent seul, enrhumé et déprimé risque de déraiser parce qu'il ne peut compter sur l'aide de personne autour de lui, ses proches étant eux-mêmes malades ou à risque? Les réponses institutionnelles à ce genre de situations sont insuffisantes.

Face à ce vide, des citoyens ont mis sur pied le Relais solidarité-enfants. Le principe est simple: des familles amies ou voisines se proposent pour s'occuper de jeunes dont les parents ne peuvent plus assumer leur rôle. Ainsi, en moins d'un mois, 260 familles, à Bruxelles et partout en Wallonie, se sont portées volontaires pour servir de relais pendant une semaine, délai en principe renouvelable une fois, pour des enfants dont les parents sont hospitalisés ou épuisés. Les tensions liées au confinement, puis au déconfinement, risquent de rendre nécessaires des parenthèses pour les parents et des bulles de bien-être pour les enfants, en dehors de la famille.

Le relais se fait sur la base d'une convention: la famille relais doit présenter un certificat de bonne vie et mœurs de type 2, exigible pour le travail avec garde d'enfants, une composition de famille, un certificat d'aptitude physique et psychologique produit par le médecin traitant et un engagement à la confidentialité. Sur les 260 familles qui se sont proposées comme relais, une trentaine ont déjà été supervisées et sont désormais mobilisables. Une dizaine de demandes ont été adressées à l'initiative citoyenne.

Cette initiative bénéficie-t-elle d'un statut, d'une reconnaissance ou d'un soutien de la part des services de l'aide à la jeunesse? Créé pour répondre à une situation d'urgence, ce genre de service peut uniquement être pérennisé grâce à un soutien structurel. Avez-vous imaginé un dispositif pour soutenir cette initiative? Sinon, l'envisagez-vous?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vous avez raison, l'épidémie de Covid-19 pose des défis et appelle des réponses originales de la part de nos organisations.

Cette crise aura notamment agi comme un amplificateur de la détresse qui touche certaines familles. Le fait que des parents isolés ne puissent temporairement faire face à l'éducation de leurs enfants n'est, hélas, pas un phénomène nouveau et il existe des services et dispositifs pour les accompagner. Ce qui est nouveau ici, c'est l'ampleur et le nombre d'enfants confrontés à ce risque, qui dépasse la capacité de réponse du système.

Cette crise est également le terreau d'une mobilisation citoyenne, d'un élan de solidarité que je salue. Je suis effectivement informé de la demande de soutien émise par les organisateurs de cette initiative. Cependant, si cette dernière est louable, je pense qu'il convient de l'accompagner au regard des règles en vigueur dans le secteur de l'aide à la jeunesse et qui s'appliquent indifféremment à tous les services qui concourent au bien-être des enfants.

Notre objectif commun ici est la qualité de l'encadrement. Il convient de traiter toutes les demandes de soutien de manière égalitaire et sur la base de critères objectifs. La crise actuelle ou une demande par l'intermédiaire de la presse ne peuvent, à elles seules, justifier des choix. Je me permets de rappeler que l'accueil de jeunes chez les accueillants familiaux se fait au terme d'un processus d'évaluation afin d'assurer la sécurité et l'intérêt des enfants.

J'ai demandé à mon administration d'évaluer cette demande de soutien et de réfléchir à la manière dont nous pourrions soutenir ce type de démarche tout en restant attentifs au professionnalisme requis pour accueillir un enfant.

Une des réponses au problème soulevé pourrait être organisée par les services d'aide en milieu ouvert (AMO) et les services de parrainage. Il s'agit également de conjuguer l'action de l'aide à la jeunesse avec les ressources mobilisables par d'autres champs professionnels comme l'aide sociale générale et la santé mentale afin de permettre aux services d'aide à la jeunesse (SAJ) de se concentrer sur les situations les plus problématiques d'enfants en danger ou en difficulté pour lesquels aucune autre solution n'a pu être trouvée. J'en discuterai prochainement avec mes collègues du niveau régional chargés de l'aide sociale et de la santé mentale.

M. Matthieu Daele (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et votre constat: au-delà des services institutionnels, des services mandatés, il est aussi important de pouvoir compter sur d'autres initiatives, plus flexibles et mieux capables de jouer un rôle de pont et de passerelle, en cas de manques ou de vides institutionnels. De telles situations sont possibles parce que les services institutionnels sont débordés ou parce que les délais sont longs. Ce type de réponse est donc intéressant pour compléter l'offre de l'aide à la jeunesse.

Si les signalements de maltraitance sont à la baisse, il n'en va pas de même pour les maltraitements. Bien qu'invisibles, elles existent toujours et nous devons nous attendre à un rebond avec le déconfinement. Nous constaterons alors les dégâts et les besoins supplémentaires en termes d'offres.

Je prends bonne note du fait que vous comptez accompagner cette initiative et voir de quelle manière les services qui existent peuvent prendre en charge la mission, vous mentionnez à cet égard les services de parrainage. Il faudra bien veiller à avoir une couverture géographique sur l'ensemble de la Wallonie, y compris dans la province de Liège, pour que ces services puissent, si la demande leur en est faite, assurer la mission.

1.3 Question de Mme Gladys Kazadi à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Rôles de la police envers les jeunes en temps de confinement et déconfinement»

Mme Gladys Kazadi (cdH). – La période sanitaire que nous connaissons est anxiogène à plus d'un titre, tant pour les adultes que pour les jeunes. Les perspectives d'avenir sont incertaines. Le confinement a généré des tensions et de la promiscuité au sein des familles. Dans la rue, pendant la période du confinement, on a constaté

quelques événements malheureux entre plusieurs jeunes et les forces de l'ordre: intimidation, provocation, faits de violence. Le coronavirus questionne le rapport entre les services de police et les jeunes dans les quartiers populaires de Bruxelles, le tout dans un contexte particulièrement tendu.

Pour Sofie de Kimpe, professeure de criminologie à la *Vrije Universiteit Brussel* (VUB), les derniers événements bruxellois sont révélateurs d'un état de fait allant au-delà du confinement. Pour elle, les problèmes entre la police et certains groupes issus des minorités sont révélateurs d'un manque de confiance structurel et mutuel, qui est souvent le résultat de contrôles d'identité, de racisme ou d'une «surdose» de police dans certains quartiers.

Le déconfinement va amener son lot d'incompréhensions, de sorties dans les parcs et dans l'espace public avec une multiplication des interactions entre les personnes. La crainte de nouveaux moments de tension est donc bien réelle. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) rappelait que peu de jeunes étaient finalement dans les rues en raison du confinement et que, une fois cette phase terminée, plus de jeunes seraient en difficulté pour correspondre à ce qui est attendu d'eux, ce qui risque de générer des frictions avec la police. Sans nier la légitimité d'usages «cadrés» de la force publique, le DGDE en appelle à l'instauration rapide d'un système permettant de mieux recueillir les plaintes pour combler les défaillances des structures actuelles et réclame des stratégies visant à empêcher les escalades.

Madame la Ministre, quelle est la teneur du courrier que vous auriez finalement envoyé aux communes afin de les accompagner en cette période? Les relations entre les jeunes qui ont un besoin vital de liberté et les policiers sont parfois conflictuelles. Après cette période compliquée, un travail avec les acteurs de terrain me semble devoir être privilégié, voire renforcé. Je pense notamment aux centres et maisons de jeunes, aux organisations de jeunesse ainsi qu'aux services d'aide en milieu ouvert (AMO). Quelle est votre ambition à cet égard? Des contacts avec les associations de jeunesse sont-ils prévus afin de proposer de mettre cette thématique à l'ordre du jour, tout en respectant évidemment l'autonomie associative?

Enfin, ne serait-il pas utile de prévoir, dans le cadre de vos compétences, un appel à projets ou un renforcement des missions de ces associations afin d'anticiper et de désamorcer sur les court et long termes des situations délicates? Il nous semble que le déconfinement réclame des stratégies visant à empêcher les phénomènes d'escalade, et cela passe surtout par des actions de prévention.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, j'avoue avoir été surprise par votre question concernant un courrier que j'aurais adressé aux communes pour les accompagner dans leur politique liée aux relations entre la police et les jeunes. Je n'ai pas envoyé de courrier en ce sens, n'étant pas chargée des services de police. Par contre, j'ai adressé une lettre au président de l'Union des villes et communes de Wallonie, invitant les bourgmestres à ne pas prendre de décision précipitée concernant les activités de vacances comme des camps et des séjours, dans l'attente de la décision à ce sujet du Conseil national de sécurité. Entre-temps, une décision a été prise la semaine dernière. Par ailleurs, j'ai envoyé à tous les bourgmestres une circulaire annonçant la reprise des activités des organisations de jeunesse et des centres de jeunes à partir de ce 25 mai, moyennant le respect d'un protocole strict de sécurité sanitaire, établi en collaboration avec le secteur de la jeunesse ainsi qu'avec mes homologues néerlandophone et germanophone.

Votre question soulève la problématique de la sortie du confinement des jeunes et de son accompagnement. Je suppose que vous faisiez allusion à ce courrier de reprise des activités, en particulier dans les maisons des jeunes. Cette reprise est extrêmement importante pour le travail d'éducation citoyenne qui y est mené. Le rôle joué par les acteurs associatifs est évidemment capital dans cette crise, en particulier dans l'anxiété qu'elle peut engendrer chez certains jeunes peut-être plus enclins à ne pas comprendre clairement les exigences de sécurité requises par la situation sanitaire et ses évolutions.

Réfléchir et dialoguer avec des jeunes à propos des attitudes à avoir en période de déconfinement progressif est indispensable à mes yeux. Je sais combien les animateurs y sont attentifs. Votre proposition d'inviter les associations à inscrire ces thématiques à l'ordre du jour me semble déjà satisfaite. Ces thématiques sont en relation directe avec ce que les jeunes vivent. Je ne prendrai qu'un exemple à ce sujet. Le soir même des émeutes auxquelles vous faites allusion, le centre de jeunes d'Anderlecht, par ailleurs très actif pour garder le lien individuel et collectif avec ces jeunes depuis le début de la crise, a réagi face à cette violence inacceptable et a diffusé sur sa page d'accueil un coup de gueule exprimant son incompréhension, ses inquiétudes et son émotion face aux violences de la part de certains jeunes. Ce centre joue d'ailleurs un rôle essentiel, en partenariat avec d'autres associations de la commune, afin de venir en aide aux jeunes les plus précarisés, en fournissant notamment des kits alimentaires et hygiéniques.

Je terminerai par votre proposition d'appel à projets. Ceux-ci existent déjà grâce à des dispositifs, notamment en ce qui concerne l'apprentissage du vivre ensemble, avec les projets développés

dans le cadre de la circulaire «Soutiens aux projets jeunes», visant la participation à la vie collective, à la culture et à la citoyenneté. Cette circulaire s'adresse à tous les jeunes, organisés ou non, et elle permet de soutenir annuellement près de 300 projets pour un montant total de 690 000 euros.

Par ailleurs, les projets soutenus dans le cadre de la politique locale de la jeunesse mettent en œuvre un processus de concertation entre les responsables communaux et les responsables locaux de la jeunesse ou les jeunes, leur permettant de se familiariser avec les institutions communales et le processus politique local, dans une démarche de participation citoyenne. Voilà encore un bel outil dont les communes peuvent se saisir pour travailler sur ces objectifs avec les jeunes et les associations qui les accueillent.

Mme Gladys Kazadi (cdH). – Madame la Ministre, nous ne pouvons nier que la confiance semble rompue de part et d'autre. Comme vous l'avez dit, des actions sont déjà menées par les mouvements associatifs, mais on voit bien qu'il est nécessaire d'aller plus loin, les résultats n'étant pas encore au rendez-vous. C'est pourquoi je vous demandais dans ma question de prendre contact avec les milieux associatifs ou avec les communes pour aborder cette problématique. J'ajouterai qu'il est important de trouver un espace de dialogue entre les parties et de promouvoir la culture du respect, à la fois dans le chef de la police et dans celui des jeunes.

1.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Violences sexuelles dans le sport»

1.5 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Violences sexuelles dans le sport»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Ce 13 mai, sur les antennes de la RTBF, le magazine «*#Investigation*» diffusait un reportage français

consacré aux violences sexuelles dans le sport à travers le monde et mettait au jour de nombreuses révélations dans des propensions semblables à celles issues du mouvement *#MeToo* dans le monde du cinéma.

Ce reportage nous apprend que toutes les disciplines sportives seraient touchées: athlétisme, natation, gymnastique, football, sports moteurs, etc. Qu'il s'agisse de sports individuels ou de sports collectifs, qu'ils soient pratiqués en tant qu'amateurs ou professionnels.

Il y est fait état d'une étude parue dans la revue néerlandaise «*Elsevier Weekblad*» en 2015 et menée sur près de 4 000 sportifs en Belgique et aux Pays-Bas, selon laquelle plus de 14 % d'entre eux ont subi une forme de violence sexuelle avant l'âge de 18 ans, ce qui représente un sportif sur sept. Cette proportion s'aggrave chez les minorités ethniques, les personnes qui ne sont pas hétérosexuelles et surtout les athlètes de niveau international, où près de 30 % ont été concernés par des violences sexuelles avant l'âge adulte. Il s'agirait de la première étude solide parue dans ce domaine.

Quant aux facteurs qui facilitent de tels actes dans le monde du sport et aux raisons pour lesquelles les victimes gardent le silence, de nombreux chercheurs évoquent, entre autres, un lent processus de mise en confiance progressive par l'agresseur sur sa victime, de telle sorte que cette dernière ne sait pas quand la ligne rouge est franchie. Ils expliquent également que parmi ces facteurs il y a le pouvoir de l'entraîneur, l'habitude de la souffrance pour les athlètes de haut niveau, la culture de l'obéissance, les rêves de gloire ou la pression parentale.

Un avocat américain spécialisé dans la défense des athlètes ayant subi des violences sexuelles et interviewé dans ce reportage avance que plus un univers est fermé à la surveillance du monde politique, plus il aura tendance à se couvrir lui-même contre la divulgation des cas de violences au grand public. En témoigne par exemple le cas de la Fédération américaine de natation (*USA Swimming*), laquelle s'est volontairement opposée à de nombreuses réformes visant à protéger ses jeunes athlètes contre leurs agresseurs.

Plus proche de nous est l'échec du modèle français de contrôle des fédérations sportives notamment dans le cas de Michel Mérel, condamné en 2018 pour agressions sexuelles sur mineures dans le cadre de son centre d'entraînement au motocross. Une des victimes a porté plainte contre la Fédération française de motocyclisme (FFM) pour ne pas avoir fait cesser ces agissements alors qu'en 2011, elle avait appelé à l'aide l'un des conseillers techniques et sportifs de cette fédération sportive qui n'a averti ni le ministère des Sports ni la police, alors qu'il en avait l'obligation.

Le monde politique doit légiférer pour prévenir la survenance de violences sexuelles dans le monde du sport, mais également pour inciter les victimes à dénoncer de telles violences et leur assurer que leurs agresseurs seront effectivement poursuivis en justice.

À cet égard, le décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive a été voté en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Trois mesures importantes ont été adoptées. La première mesure concerne la création d'un comité d'éthique sportive chargé d'élaborer un code d'éthique sportive, de rendre des avis sur toute question éthique dans le monde du sport, de promouvoir toute activité susceptible de contribuer aux valeurs de tolérance, de *fair-play*, de respect et d'éthique dans le sport et d'assurer une fonction de veille quant aux actions développées en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le reste du pays et à l'étranger.

La deuxième mesure concerne la désignation au sein de chaque fédération sportive reconnue d'une personne relais ou d'une structure chargée des questions relatives à la tolérance, au respect, à l'éthique et à l'esprit sportif, dans le but d'identifier un interlocuteur de référence, de faciliter la résolution des problèmes et des litiges éthiques rencontrés, ainsi que de favoriser les échanges d'informations en matière d'éthique et de *fair-play*.

La troisième mesure vise l'instauration d'une clause de responsabilité dans les conditions de subventionnement sportif, en vue de s'assurer que les bénéficiaires de subventions en matière de sport respectent bien les prescrits contenus dans le code d'éthique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En réponse à une question orale posée par mon collègue Christophe Clersy le 28 janvier dernier, vous faisiez état de deux autres mesures primordiales qui ont été prises: un numéro d'appel téléphonique spécifique mis à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le site de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et l'intégration de la prévention contre les violences sexuelles dans les programmes de formation des entraîneurs de l'ADEPS.

Lors de cette même commission, vous avez déclaré ne pas encore disposer de chiffres spécifiques en Fédération Wallonie-Bruxelles sur le harcèlement en milieu sportif. Vous avez également annoncé qu'un cahier des charges était en cours d'élaboration pour lancer une étude spécifique sur le harcèlement, quelles que soient ses formes, dans le but de mieux cerner la problématique et d'y apporter les réponses les plus adéquates possible.

Madame la Ministre, cette étude a-t-elle pu être lancée malgré la crise du Covid-19? Disposez-vous des résultats et, dans l'affirmative, quels sont-ils? Ensuite, comment sont désignées les personnes relais au sein de chaque fédération sportive? Quel est leur profil? Sont-elles régulièrement sollicitées pour des faits de violences sexuelles concernant des mineurs et, le cas échéant, des adultes? Comment sont-elles contactées par les victimes? Comment les plaintes sont-elles traitées et instruites? Quelles suites les personnes relais doivent-elles donner à ces plaintes? Le comité d'éthique qui chapeaute toutes les fédérations sportives a-t-il un rôle à jouer dans le traitement de ces plaintes?

Enfin, la presse faisait état, en novembre dernier, d'une proposition de M. Philippe Godin, psychologue du sport à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), visant à désigner au sein de chaque club sportif une personne référente pour les questions de violences sexuelles et de harcèlement sexuel, qui puisse faire le lien entre les enfants et les instances supérieures. Cette personne devrait être neutre. Ce pourrait être l'un des parents, sans toutefois être un acteur du club, afin d'éviter que les personnes se couvrent les unes les autres. Selon M. Godin, ces référents devraient recevoir une formation en psychologie de l'enfance. Êtes-vous favorable à cette proposition?

M. Thierry Witsel (PS). – Le 13 mai dernier, l'émission de la RTBF «*#Investigation*» s'est penchée sur les violences sexuelles dans le sport. Au travers d'une enquête menée dans quelques pays, les journalistes ont dressé un constat particulièrement préoccupant.

Ainsi, en Belgique, un athlète sur sept serait victime d'abus sexuels avant ses 18 ans. Une étude de 2015 a révélé que plusieurs milliers de sportifs ont été victimes de violences en Belgique et aux Pays-Bas. Un peu plus de 14 % d'entre eux ont connu une forme de violences sexuelles dans leur club.

Les causes de ce phénomène sont multiples. Plusieurs facteurs facilitent les actes criminels dans le sport: la culture de l'obéissance, le pouvoir de l'entraîneur, l'habitude de la souffrance, la pression parentale, la honte des actes subis, le rêve de gloire... Les situations d'abus peuvent être vécues dans toutes les disciplines, que ce soit dans le sport individuel ou le sport collectif, en amateur ou en professionnel.

La loi du silence est en train de se briser. Ces dernières années, les révélations d'agressions sexuelles se sont multipliées et ont dévoilé une face cachée du sport. En Angleterre, par exemple, à la suite des révélations d'un sportif professionnel connu, Paul Stewart, ancien joueur de football, plus de 3 000 cas ont été recensés en quelques semaines.

Madame la Ministre, quels sont les chiffres des abus sexuels commis par les entraîneurs en Belgique? Nos fédérations ont-elles enregistré des cas similaires? Avez-vous prévu de mener de nouvelles études sur cette problématique durant votre mandat? La Belgique dispose-t-elle de spécialistes de la question des abus sexuels? Des ateliers de sensibilisation pour les jeunes de moins de 18 ans sont-ils organisés dans les clubs? De tels ateliers sont-ils prévus auprès des fédérations et des entraîneurs? N’y aurait-il pas lieu de revoir la charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour y inclure, outre le harcèlement, les violences sexuelles, et ce peut-être par l’intermédiaire du comité d’éthique sportive?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette question touche de trop nombreuses victimes dans le monde du sport et ailleurs. Quant au reportage de la RTBF, il était particulièrement interpellant.

Je rappelle que les violences sexuelles, quelles qu’elles soient et quel que soit l’environnement dans lequel elles se déroulent, doivent être combattues. J’accorde une attention particulière à ce sujet. Je vous confirme que mon administration a bien mené une étude sociologique sur le sujet et la clôturera bientôt. Cela n’avait plus été fait depuis 2006. Une question spécifique portait sur la maltraitance. Je vais maintenant vous communiquer les données les plus récentes à ce sujet. Pour la tranche d’âge de 6 à 18 ans, pas moins de 11 % des enfants ont déjà été exposés à des actes de maltraitance ou de harcèlement dans le cadre de leur pratique sportive. Les garçons sont plus nombreux à en avoir été victimes ou témoins, soit 9 % contre 6 % des filles. À partir de 14 ans, les adolescents sont également plus exposés que les jeunes enfants. Les enfants qui pratiquent du sport intensivement, soit plus de cinq heures par semaine, sont ceux qui sont le plus souvent victimes, témoins ou qui connaissent quelqu’un ayant été victime ou témoin.

Pour les personnes âgées de plus de 18 ans, 12 % des francophones adultes disent avoir déjà été exposés à des actes de maltraitance ou de harcèlement dans le cadre de leur pratique sportive. Les jeunes de moins de 30 ans sont significativement plus nombreux à en avoir été personnellement victimes ou témoins. De plus, comme pour les enfants, les personnes pratiquant une activité sportive régulière, soit plus de cinq heures par semaine, sont le plus souvent victimes ou témoins: 13 % contre 7 % en moyenne. Ces chiffres confirment malheureusement l’importance du phénomène relayé par le magazine d’investigation de la RTBF.

Le monde académique a également très largement étudié la question de la violence interper-

sonnelle au sein du secteur sportif. Mon administration a été associée à ces recherches et les suit de près. Nous sommes également actifs au niveau européen puisqu’en 2019, l’Union européenne a commandé une étude sur la protection des enfants dans le sport, ce qui a d’ailleurs lancé le projet CSiS (*Child safeguarding in sport*) cofinancé par l’Union européenne et le Conseil de l’Europe. La Belgique est représentée par ses trois administrations chargées du sport et s’est portée candidate. Elle bénéficiera dès lors d’un soutien pour organiser la fonction de chargés de protection des enfants dans le sport.

Le projet CSiS vise au renforcement général des capacités de prévention de toutes les formes de violence dans le sport qu’elles soient psychologiques, émotionnelles, physiques ou sexuelles. En s’associant au projet CSiS, la Fédération Wallonie-Bruxelles sera accompagnée pour la mise en place et la formation de chargés de protection de l’enfance dans le sport selon une feuille de route adaptée au contexte de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces personnes seront formées et soutenues par des spécialistes et travailleront en réseau.

Venons-en à présent aux fédérations sportives. Ces dernières sont régulièrement sensibilisées à la problématique de la violence dans le sport. Lors de la troisième réunion des fédérations, qui s’est tenue ce 3 février dernier, un volet a été consacré à la présentation de Yapaka, un programme transversal sur la prévention de la maltraitance. Tous les renseignements ont été communiqués sur la formation en ligne et les visuels disponibles à diffuser dans les endroits stratégiques pour permettre aux victimes et témoins de violence de trouver facilement les points de contact.

En ce moment, 9 800 affiches d’information sont diffusées en collaboration avec l’Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l’Association des établissements sportifs (AES). Le sujet de ces affiches est le suivant: «*Que faire en cas d’inquiétude d’une situation de maltraitance infantile?*»

Enfin, le choix de la personne relais se déroule au sein de chaque fédération. La plupart du temps, un onglet spécifique est disponible sur le site des fédérations pour que les victimes puissent facilement identifier la personne de contact. Il n’existe pas d’obligation pour les clubs de désigner une personne référente pour les questions de harcèlement et de violence sexuelles. Cependant, les entraîneurs et dirigeants de ces clubs sont régulièrement sensibilisés et informés, notamment lors des formations des cadres organisées par l’ADEPS ainsi que par l’intermédiaire de leur fédération. Dans tous les cas, je compte envoyer un courrier pour encourager les clubs qui ne l’auraient pas encore fait à désigner une personne référente. Je tiens également à souligner que ces personnes devraient bénéficier d’une formation relative à la lutte contre le harcèlement. De ma-

nière générale, il est prévu que les cas contrevenant à l'éthique du sport soient relayés vers le comité éthique. Le traitement des plaintes par le référent éthique dépend de la gravité des faits.

Je terminerai en précisant qu'un travail est en cours afin de revoir le décret du 20 mars 2014 portant diverses mesures en faveur de l'éthique dans le sport en ce compris l'élaboration du code d'éthique sportive et la reconnaissance et le subventionnement d'un comité d'éthique sportive afin de l'actualiser et d'assurer le respect des règles, valeurs et devoirs éthiques dans le monde du sport. Au regard de l'étendue du phénomène, il convient de renforcer le dispositif de protection des jeunes sportifs et je m'y attelle.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, les chiffres très récents que vous avez cités confirment mes craintes et rejoignent les chiffres mentionnés dans le reportage de la RTBF. Le thème des violences dans le monde du sport est un sujet interpellant qui m'amène à vous proposer trois pistes de solution.

La première concerne la désignation d'un référent éthique dans chaque club sportif. Vous nous avez dit vouloir encourager cette initiative. Je ne peux que m'en réjouir. Cependant, je me demande si nous ne devrions pas légiférer sur ce sujet et contraindre les clubs en la matière. En effet, il est essentiel que les victimes puissent s'adresser directement à une personne de confiance au sein de leur club.

Je souhaiterais également attirer votre attention sur une autre piste, en référence au chapitre 10 de la Déclaration de politique communautaire (DPC) portant sur l'égalité des chances et le droit des femmes, qui entend organiser une campagne de sensibilisation systématiquement diffusée au sein des infrastructures sportives sur les questions de genre. Cette idée est excellente. Il s'agit d'une mesure importante, mais qui devrait être élargie à la sensibilisation sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles dans le monde sportif au sein de chaque club sportif. Cela pourrait se faire par le biais de capsules vidéo en s'inspirant de celles réalisées par Yapaka, de posters ou encore de témoignages, en imposant une véritable politique de prévention des violences et des harcèlements moral et sexuel dans les clubs sportifs, avec l'aide des fédérations sportives.

Ma troisième piste de solution concerne la gestion des plaintes. Aucune procédure spécifique n'existe à l'heure actuelle en la matière. Je souhaiterais donc que nous analysons prochainement la possibilité d'instaurer un véritable système de gestion des plaintes et, pourquoi pas, que nous nous inspirions du système qui a été mis en place dans le monde du travail, à la suite de l'adoption d'une loi spécifique en 2014. Ce système devrait bien évidemment être évalué sur le plan juridique, mais le référent éthique du club pourrait être as-

similé à la personne de confiance dans une société, la personne relais de la fédération sportive serait assimilée au conseiller en prévention et le comité éthique agirait comme le fait l'Inspection du contrôle du bien-être au travail. Cette piste doit être envisagée et je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau à ce propos.

M. Thierry Witsel (PS). – Je pense que les personnes victimes de violences ne s'expriment pas encore librement à ce sujet, car la question reste taboue. Je salue le fait que ce sujet soit abordé au sein de notre Parlement, avec l'espoir de voir la situation s'améliorer. Je me réjouis aussi que vous vous penchiez sur la prévention des violences sexuelles dans le domaine sportif. Je terminerai par un témoignage qui, je l'avoue, me fait froid dans le dos: «Pendant toutes ces années, j'ai gardé ce secret, n'osant rien dire à mon entourage et à ma famille, mais je dois maintenant le faire. C'est comme un démon à l'intérieur de mon corps. Je veux mettre cela derrière moi pour avancer». À méditer.

1.6 Question de M. Philippe Dodrिमont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Reprise de certains entraînements sportifs»

1.7 Question de M. Thierry Witsel à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Réouverture de nos centres sportifs pour les espoirs sportifs internationaux»

1.8 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mesures de prudence complémentaires pour l'exercice de certaines disciplines sportives»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, le monde sportif a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil national de sécurité (CNS) de permettre la reprise de certains entraînements sportifs pratiqués en extérieur, pour un maximum de vingt personnes encadrées par un coach. S’il s’agit d’une bonne nouvelle, elle n’est toutefois pas sans conséquence. Le monde du sport vit en effet une crise sans précédent. Permettre aux clubs de reprendre les entraînements, c’est finalement les mettre sous la pression des parents des jeunes sportifs privés des entraînements lors du confinement. La plupart ont organisé le retour des jeunes.

Mais cette reprise d’activité va se faire sans recettes pour les clubs, car je doute qu’ils puissent réclamer un complément de cotisation aux parents alors que leurs enfants ont été privés de leur sport. À ceci s’ajoute l’absence totale de rentrées liées à des activités connexes, telles que les recettes engendrées par les buvettes des clubs, par exemple, qui ne vont pas pouvoir rouvrir. J’attire votre attention sur cette situation, car je m’inquiète de la bonne circulation de l’information relative à cette reprise sportive. Qu’en est-il des masques, des gels et désinfectants pour le matériel, ou encore de l’accessibilité des toilettes? Le défibrillateur externe automatisé, présent dans les installations sportives, doit rester accessible, mais comment faire s’il se trouve dans la buvette du club et que l’accès n’y est pas autorisé? Ne conviendrait-il pas de communiquer afin de permettre que cette reprise se fasse en toute sécurité?

En outre, je m’interroge sur le contrôle qui sera mis en place. Si nous autorisons la reprise des activités sportives, nous souhaitons évidemment qu’elle se fasse en toute sécurité. Des contrôles sont-ils envisagés afin de s’assurer que les mesures imposées soient respectées? Dans l’affirmative, qui s’en chargera et des sanctions sont-elles prévues? Les centres sportifs locaux et centres sportifs locaux intégrés ont-ils un rôle particulier à jouer? Étant subsidiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ne pourraient-ils pas être chargés de cette mission de contrôle? Évidemment, il ne s’agit pas que d’un rôle répressif, l’accompagnement et la démarche préventive sont également nécessaires et ces centres pourraient venir en aide aux clubs pour permettre une reprise en toute sécurité. Si nous souhaitons que la reprise sportive reste effectivement une bonne nouvelle pour le secteur, nous devons nous assurer qu’elle soit correctement encadrée.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, dans la presse du 18 mai dernier, j’ai lu que votre homologue flamand avait décidé d’ouvrir les centres sportifs pour les espoirs sportifs. En effet, suite à la situation vécue avec le Covid-19, seuls les sportifs de haut niveau sous statut ont pu continuer à s’entraîner dans ces centres. Soit

177 sportifs qui s’entraînent dans quatre centres différents en Fédération Wallonie-Bruxelles. La décision avait été motivée par l’approche des Jeux olympiques et par le fait que ce sport soit leur profession.

Nous avons pu lire que l’administration de l’éducation physique et des sports (ADEPS) vous demandait d’assouplir les règles d’accès aux centres réservés aux seules élites. Cela concernerait plus ou moins deux cents sportifs qui ne sont pas élites, mais sur lesquels reposent beaucoup d’espoir. Les fédérations de gymnastique et de natation sont les plus demandeuses. De plus, à Anvers, la piscine de Wezenberg a ouvert ses portes aux 33 nageurs du sport-étude de la ligue flamande. Les conditions seraient réunies pour s’entraîner en toute sécurité.

Comptez-vous donner suite au courrier envoyé par l’ADEPS à vos services? Une dérogation sera-t-elle octroyée aux espoirs sportifs internationaux? J’ai pu lire qu’une demande vous avait été soumise, assortie d’un plan précis pour éviter les risques dans les piscines; pouvez-vous nous faire part? Quels scénarios en lien avec les phases de déconfinement l’ADEPS vous a-t-elle proposés? Les conditions sanitaires sont-elles réunies pour envisager un assouplissement des règles en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que faudrait-il adapter par rapport à la situation actuelle sachant que le nombre de sportifs présents doublerait?

M. André Antoine (cdH). – Le cocktail entre les experts sanitaires et le monde politique est parfois un peu curieux et donne lieu à des incompréhensions. Les mariages sont tolérés jusqu’à trente personnes, mais seulement quatre personnes peuvent être invitées à la maison! Les crèches sont ouvertes, mais les écoles maternelles sont fermées! Et il en est un peu de même pour le sport: la reprise des stages est annoncée pour les mouvements de jeunesse, mais pas des stages sportifs! Le tennis est autorisé, mais, dans un premier temps, pas des cours de tennis!

Le sport va redémarrer effectivement, mais les fédérations ont reporté la reprise de leurs activités à septembre. Entre autres, la Fédération des jeux de paume Wallonie-Bruxelles-balle pelote a supprimé toutes ses compétitions, alors même qu’elles se déroulent en plein air. Nous y perdons notre latin! Le directeur général de l’ADEPS a d’ailleurs évoqué des incohérences et des contradictions que son administration doit gérer.

Bien entendu, il est légitime que le CNS et les experts veuillent limiter la propagation du coronavirus et prendre les mesures qui s’imposent. Je suis d’accord avec M. Dodrimont: le problème réside en réalité dans les choix et la communication. Par exemple, que penser quand RTL annonce que la reprise du tennis est autorisée en portant des gants, afin d’éviter les contacts entre plusieurs joueurs avec les balles ou que le port du masque est nécessaire pour les joggers, malgré la ventila-

tion que cet exercice impose... Le monde sportif qui est déjà un peu réfractaire aux aspects administratifs est plongé dans une totale perplexité! Aujourd'hui encore, dans la presse, nous apprenons que l'ASBL Centre de Formation sportive, le principal opérateur de stages sportifs, établi à Wavre, compte déjà 1 000 inscrits, mais ignore s'il pourra les tenir et dans quelles conditions.

Madame la Ministre, je sais que vous avez appréhendé ce problème. J'ai entendu que vous vous étiez prononcée sur les antennes de Bel RTL pour mettre de l'ordre, par un protocole de base destiné au monde sportif qui mentionne une série de consignes et de gestes à adopter, discipline par discipline. Les sportifs les suivront assurément, car ils en ont l'habitude. Sans consignes claires, les règles et la discipline disparaissent. Or, aujourd'hui, c'est un sentiment d'anarchie qui prédomine, sur une toile de fond financière particulièrement complexe pour ce secteur.

J'ai cru entendre que vous envisagiez une approche en silo avec des bulles de contact de maximum cinquante personnes. Le port du masque serait obligatoire pour les enfants à partir de douze ans, recommandé pour les adultes et obligatoire pour le personnel de maintenance. Vous remarquez la difficulté de la coexistence de ces règles sur le port du masque qui nous empoisonnent la vie depuis le début de la pandémie.

Une désinfection quotidienne est normale, mais il subsiste des interrogations. Les raisons d'une désinfection des toilettes trois fois par jour sont compréhensibles, mais son exécution et son contrôle ne sont pas simples en pratique. En ce qui concerne la désinfection du matériel, là aussi, des doutes subsistent. Pour certains sports, il faut apporter son propre matériel et ne pas l'échanger, tandis que dans d'autres, c'est le matériel de l'organisateur, de l'association ou du club qui doit être utilisé après avoir été préalablement désinfecté.

Je vous plains, car j'imagine que les questions que nous vous posons ici doivent vous être transmises avec beaucoup plus d'insistance – voire de virulence – par le monde sportif qui est en panne d'efforts physiques, de compétitions, d'entraînements et de recettes financières. Ce monde voit d'autres activités reprendre à certaines conditions, alors qu'il reste sur le banc de touche. Il y a besoin d'un arbitre et il va vous être difficile de répondre à ma question, car, comme vous l'avez annoncé, vous êtes tributaire des décisions du 3 juin. Le CNS est à chaque fois attendu comme une révélation messianique dans l'espoir d'entendre la bonne parole. Je salue vos efforts pour tenter d'être proactive et de ramener des éléments à ses décisions. Si nous ne parvenons pas à amener de la discipline, de l'information et de la cohérence, le monde sportif sera désesparé et nous n'aurons rien réglé pour éviter une éventuelle propagation du virus. Mon intervention n'a rien de vindicatif. Ce n'est pas en tant que député

de l'opposition que je parle, mais bien au nom de tous les sportifs désarçonnés.

Ce matin, j'ai encore reçu un coup de téléphone d'un joueur de balle pelote qui me demandait pourquoi, alors que vous aviez dit que la pratique du sport en plein air allait être généralisée, son sport n'était pas encore autorisé. Il ne s'agit pourtant pas d'un sport de grand contact. En comparaison, il me demandait aussi ce qu'il en serait du beach-volley où les contacts sont plus importants. Nous construisons d'ailleurs sur du sable en ce moment, et des consignes très claires sont attendues. J'espère en obtenir déjà une partie aujourd'hui. Afin d'éclairer tous les sportifs, pouvez-vous nous indiquer les conditions complémentaires que vous ou vos fédérations avez imposées pour la pratique sportive et les dates d'évaluation de celles-ci afin d'entrevoir progressivement un retour à la normale?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, la subvention est destinée à soutenir des opérateurs actifs dans le secteur du sport et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier des acteurs dont la viabilité financière est menacée du fait de l'application des mesures sanitaires de confinement. La viabilité financière de l'opérateur sera évaluée, en tenant compte des risques de manque et/ou d'absence de trésorerie, à la suite de l'annulation d'organisations et de manifestations sportives, entre le 13 mars et le 14 juin.

Notre intervention porte sur les dépenses réelles qui ont dû se poursuivre et pas sur des recettes qui n'auraient pas été perçues. Le système ne fonctionne pas sur une base forfaitaire, car nous avons souhaité tenir compte de la situation spécifique de chaque club. Le montant est donc calculé en fonction des éléments transmis. La somme des dépenses admissibles liées à l'annulation des manifestations et événements sportifs entre le 13 mars et le 14 juin, additionnée aux dépenses admissibles relatives à la gestion quotidienne, plafonnées à 3/12^e, sera diminuée des éventuelles recettes, facilités et subventions émanant d'autres niveaux de pouvoir. L'intervention sera plafonnée aux 2/3 des dépenses admissibles, en tenant compte des recettes perçues.

Les dossiers seront catégorisés selon le degré d'urgence: élevée quand la trésorerie au 12 mars est égale ou inférieure à 1/3 des dépenses admissibles, moyenne quand la trésorerie au 12 mars est égale ou inférieure à 2/3 des dépenses admissibles et enfin, limitée quand la trésorerie au 12 mars est supérieure à 2/3 des dépenses admissibles. Si les crédits budgétaires ne sont pas suffisants, les indemnités seront octroyées au *pro rata* des budgets disponibles. Les clubs équestres affiliés à la Ligue équestre Wallonie-Bruxelles sont éligibles, bien

entendu. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser, les premières liquidations sont prévues pour la semaine du 22 juillet. J'ai décidé d'élargir la dérogation offerte aux sportifs de haut niveau aux espoirs sportifs internationaux, tout en élargissant le nombre de centres ADEPS concernés, afin de garantir des conditions optimales d'hygiène.

Sur le terrain, en dehors des centres ADEPS, les mesures de déconfinement suscitent encore des interrogations, mais répondent à l'envie pressante des clubs et des sportifs de reprendre leurs activités. Plusieurs d'entre vous ont mentionné ces besoins et cette envie. À ce stade, je n'ai aucune information sur d'éventuels problèmes majeurs. Toutefois, le contrôle des recommandations n'est pas de mon ressort, il incombe aux pouvoirs locaux et au ministère de l'Intérieur.

Le groupe de travail sur le déconfinement créé au sein de mon administration fournit de nombreux conseils aux fédérations et aux clubs pour faciliter la reprise d'un point de vue tant opérationnel que sportif. Le CNS a établi un cadre général autorisant une reprise des entraînements en plein air, sans contact, et dans le respect de la distanciation sociale. Les entraînements collectifs dans les disciplines individuelles et collectives ont pu reprendre ce 18 mai uniquement par les clubs ou les associations sportives. Les groupes sont limités à vingt personnes, sous la supervision d'un entraîneur, et l'infrastructure doit être adaptée.

Avec le groupe de travail de mon administration, nos fédérations sportives ont élaboré des plans spécifiquement liés à leur discipline. Ils reprennent toute une série de recommandations afin de garantir la sécurité sanitaire de chacun: se munir d'un gant pour ramasser des balles qui ne sont pas les siennes, maintenir une distance sportive de cinq mètres pour les sports à ventilation importante, maintenir un couloir de séparation entre les athlètes, porter un masque pour les entraîneurs qui ne participent pas activement aux séances, etc. Il s'agit de conseils qui suivent le bon sens et qui permettent aux responsables des clubs de savoir comment s'organiser. À cet égard, mon groupe de travail a bien évidemment analysé le plan de reprise élaboré par la Fédération francophone de natation qui a été transmis au CNS. Nos élites francophones ont pu continuer à s'entraîner dans nos bassins de Louvain-la-Neuve et de Liège et les espoirs ont repris dès ce lundi. L'ouverture d'autres bassins n'est pas directement de mon ressort, elle dépend du CNS et il s'agit d'une compétence essentiellement régionale pour les conditions générales de réouverture dans le respect environnemental. Pour rappel, les piscines extérieures sont ouvertes, même si les vestiaires sont fermés. Pour les piscines intérieures, la situation est évidemment différente. Une réunion du CNS est prévue le 3 juin prochain. Le sport, mais aussi l'horeca et la culture seront au cœur des discussions.

Les experts attirent notre attention sur la pratique sportive intensive qui engendre une hyper-ventilation et donc un risque accru de propagation du virus surtout lors d'une pratique à l'intérieur, notamment une piscine, en cas de contacts rapprochés, notamment le judo, ou bien en cas de manipulation de matériel comme une balle de *beach-volley*. L'approche est donc différente en fonction des sports et les masques ne peuvent évidemment pas être portés partout, car en cas de pratique sportive intensive, ils sont mouillés. C'est la raison pour laquelle, des dispositions différentes coexistent pour les stages artistiques ou les stages sportifs pour les jeunes.

Le CNS prendra une décision sur l'éventuelle reprise des stages sportifs ou artistiques au plus tard le 3 juin. Je suis en contact régulier avec mes homologues flamand et germanophone ainsi qu'avec les experts sanitaires. Ensemble, nous élaborons des recommandations que nous voulons donner au CNS. Une feuille de route a été élaborée pour la jeunesse et la dernière pierre de cet édifice concerne les stages sportifs. C'est une logique strictement sanitaire qui nous anime et en aucun cas une logique politique ou la pression des *lobbies*. C'est important de le souligner, car il s'agit ici de la santé de la population.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les centres sportifs locaux et les centres sportifs locaux intégrés peuvent fournir un accompagnement et des conseils aux sportifs susceptibles d'être confrontés à cette reprise. Madame la Ministre, les informations et les recommandations du groupe de travail chargé du déconfinement doivent percoler au niveau des clubs, ce qui n'est pas toujours évident dans ce milieu qui peine parfois à changer ses habitudes. Je compte sur notre capacité de mobilisation des professionnels qui travaillent dans ces centres, de manière à assurer efficacement cette sécurité à laquelle tout le monde sportif aspire. Je vous questionnerai sur les stages sportifs sous peu.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je me réjouis d'entendre que vous vous êtes concertée avec les différents secteurs et que leurs demandes ont été entendues. J'attends, non sans une certaine impatience, la probable décision du CNS d'autoriser la reprise du sport pour tous.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je ne comptais pas aborder la question de l'aide. Vous avez eu la gentillesse de la détailler. Vous ne m'en voudrez pas de maintenir ma position: pour avoir géré le département, j'ai le sentiment qu'il s'agit d'une procédure extrêmement complexe. Et le monde sportif s'accommode mal de telles démarches administratives. Ces 4 millions d'euros me paraissent très modestes eu égard aux pertes essuyées par le secteur, ne serait-ce que parce que les centres sportifs locaux ne sont pas éligibles. Je ne pense pas en tout cas que le monde sportif va se ruer sur cette aide.

Les décisions qui tomberont le 3 juin ne relèvent pas directement de votre responsabilité. Il en sera tout autrement de la communication qui devra suivre. Si, pour le milieu sportif, les consignes diffèrent d'une discipline ou d'un stage à l'autre, la communication doit, en revanche, être limpide. Ce dimanche, le directeur général de l'ADEPS – un homme de qualité – me confiait: «on nage dans l'incohérence». Imaginez ce qu'il en est des sportifs, qui s'y perdent complètement! J'espère qu'un vade-mecum clair sera disponible pour le monde sportif.

La logique sanitaire l'emporte certes sur toute autre forme, mais le rendu final me laisse, sur certaines décisions, particulièrement perplexe. Nos amis flamands, eux, ont décidé de passer outre les consignes du CNS et d'adopter leurs propres règles, ce qui complexifie encore la situation. J'habite à proximité de la frontière linguistique: certains sports seront permis de l'autre côté de la frontière et d'autres pas. Bien sûr, certains jeunes partiront vers ces clubs flamands qui, d'ailleurs, disposent d'excellentes infrastructures. La pandémie est une situation inédite. Mais je vous exhorte à communiquer cette décision – quelle qu'elle soit – de la manière la plus cohérente possible. Évitions le «syndrome du kayak»!

1.9 Question de M. Philippe Dodrimont à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Organisation future des stages d'été»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Les annonces faites au sujet des camps de vacances et d'activités scouts ou patros ont été suivies d'un rétropédalage dans certains médias vis-à-vis des stages d'été. Cette situation suscite le doute parmi les organisateurs qui éprouvent des difficultés à comprendre que, d'une part, l'on puisse reprendre les entraînements sportifs avec vingt personnes maximum, sujet de la question précédente, et que, d'autre part, l'on ne soit pas autorisé à reprendre les stages qui pourraient être organisés en plus petit comité.

Permettez-moi d'établir un parallèle entre les deux secteurs. Dans les clubs, la reprise des entraînements sportifs se fait sans contribution financière des jeunes ou de leurs parents. En revanche, les organisateurs des stages peuvent couvrir certains frais, puisqu'une participation financière peut être réclamée. Si chacun comprend que celle-ci puisse à nouveau être sollicitée, nous éprouverions en revanche des difficultés à comprendre, si les clubs n'ont comme seule possibilité

que de prendre des décisions qui se révéleront assez coûteuses, pourquoi ils ne seraient pas autorisés à organiser certaines activités susceptibles de compenser quelque peu ces coûts.

Pourriez-vous, Madame la Ministre, nous indiquer quelles sont les perspectives concernant la reprise et l'organisation des stages d'été? C'est important à la fois pour le monde sportif, les enfants qui y participent et leurs parents. Ces stages sportifs sont, on ne le dit pas assez, la garderie la plus importante de ce pays, de notre Région et de notre Communauté. Ils permettent vraiment aux parents qui confient leur progéniture à cet encadrement de vaquer à leurs activités professionnelles dans de bonnes conditions. Notre pays a besoin de ce pilier économique, le plus rapidement possible. Notre devoir est donc d'attirer votre attention sur l'importance de ces stages d'été.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vous avez raison, Monsieur le Député, les stages sportifs sont d'une grande importance, non seulement pour les associations qui les organisent, mais aussi pour les participants, et ce, quel que soit leur âge. En effet, outre la pratique sportive et le développement physique et physiologique du participant, ils permettent de créer un lien social et favorisent un apprentissage relationnel. Ces éléments sont évidemment nécessaires pendant cette période de déconfinement, où nous devons remettre en question notre fonctionnement habituel et bon nombre de gestes du quotidien. Dans ce contexte, les stages sportifs ont toute leur place et leur importance dans la feuille de route pour les activités «jeunesse» que nous avons élaborée. La date de reprise des stages sportifs, les activités qui y seront autorisées et les mesures à prendre pour assurer la sécurité des participants et des encadrants sont autant de questions actuellement en discussion, entre autres avec mes homologues Ben Weyts et Isabelle Weykmans ainsi qu'avec des experts du groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES). Une décision sera prise, au plus tard, lors du Conseil national de sécurité (CNS) du 3 juin prochain.

Nous avons, bien sûr, déjà transmis une série de questions au GEES et au *Risk Management Group* (RMG), afin qu'ils puissent émettre un avis en toute connaissance de cause. Ces questions portent sur les disciplines qui pourront être pratiquées, avec des distinctions entre discipline individuelle ou collective, sport de contact ou non; sur le nombre de participants autorisés sur le lieu de pratique des activités; sur le fait que celles-ci se déroulent à l'extérieur et/ou à l'intérieur; sur l'utilisation du matériel et les obligations à respecter pour le désinfecter.

Une attention particulière est également portée à la question de la possible succession de

stages, notamment durant les vacances scolaires. Afin d'assurer une pratique en toute sécurité pour tous, il est nécessaire que le CNS se positionne aussi sur les modalités d'accueil; sur le port éventuel du masque; sur toutes les mesures sanitaires à respecter; sur les règles à appliquer dans les lieux communs, par exemple, lors des repas, dans les installations sanitaires ou dans les vestiaires; sur la durée du stage et la possibilité ou non de les organiser en internat. Bien sûr, nombreux sont les parents, les enfants, les moniteurs et les associations qui attendent l'autorisation d'organiser des stages sportifs, mais ces derniers pourraient nécessiter des dispositions particulières, surtout en cas de contacts intenses comme dans certains sports. Il ne nous serait pas pardonné de céder aux pressions et de donner un feu vert sans disposer de toutes les garanties des experts. À ce titre, nos priorités restent la santé et le bien-être pour tous.

M. Philippe Dodriment (MR). – J'entends bien, Madame la Ministre, la référence constante que vous faites à l'avis des experts, puisqu'il est en effet essentiel de préserver la santé de toutes et de tous. Sachant que des décisions seront prises le 3 juin, le monde sportif attend un maximum d'éléments concrets pour une reprise qui doit être envisagée aux alentours du 1^{er} juillet, date du début des vacances. Comme vous l'avez souligné, les conditions nécessaires à cette reprise doivent être définies de la façon la plus précise possible afin que dès le début du mois de juin, les organisateurs de stage puissent organiser leurs activités de la façon la plus sécurisée possible. Je sais qu'ils vous ont contactée par l'intermédiaire d'ASBL responsables de ces activités. À travers votre réponse, j'ai pu mesurer à quel point vous étiez consciente de tout cela. J'espère que nous recevrons de bonnes nouvelles, mais aussi des informations très concrètes. Croyez bien que le monde du sport est aussi très attentif à la santé de ceux qui s'adonnent aux pratiques sportives.

1.10 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Pratique de la natation et des sports aquatiques à la suite de la crise sanitaire»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Depuis plusieurs semaines, les piscines du pays sont fermées en raison de la crise sanitaire. Cette situation n'est pas sans conséquence pour les nageurs et les amateurs de sports aquatiques, privés de leur sport favori. Elle n'est pas non plus sans conséquence pour les gestionnaires d'infrastructures. La reprise

de la pratique de la natation suscite par ailleurs des inquiétudes à court et à moyen terme. À court terme, les pratiquants s'interrogent sur les dates de reprise dans le cadre de la phase de déconfinement. À moyen terme, les craintes portent sur la question de la stabilité financière des infrastructures permettant la pratique des sports en piscine.

En ce qui concerne la potentielle reprise de la pratique de la natation, il semble que l'eau des piscines ne soit pas un lieu propice à la survie et au développement des virus. Madame la Ministre, pourriez-vous me communiquer les informations dont vous disposez à ce sujet? Des études sur la survie du Covid-19 dans l'eau des piscines ont-elles été menées?

Plusieurs recommandations scientifiques évoquent la nécessité de restreindre l'accès aux piscines pour les personnes présentant des signes d'infection respiratoire ou digestive. Où en est, à cet égard, la réflexion avec les fédérations sportives dont l'activité se déroule en piscine?

En France, le ministère chargé des sports a édité un guide de recommandations fort intéressant concernant les équipements et infrastructures sportifs dans le cadre de la phase de déconfinement. Le ministère recommande une fréquentation des bassins «limitée à une personne pour 4 mètres carrés de surface ouverte au public». Madame la Ministre, quelle analyse politique faites-vous de cette proposition? A-t-on entamé des concertations avec les Régions et le Conseil national de sécurité (CNS) afin d'établir un protocole clair pour les fédérations et les gestionnaires de ce type d'infrastructures?

À moyen terme, les risques sont réels pour les gestionnaires d'infrastructures et, par conséquent, pour la pratique de la natation et des sports aquatiques. Des pertes de 50 000 euros sont évoquées pour certaines ASBL ou régies communales qui gèrent des bassins. En outre, nous savons que la situation financière des pouvoirs locaux est souvent problématique. Les craintes relatives à la viabilité des infrastructures sont donc justifiées. Madame la Ministre, des mesures spécifiques d'aide et de soutien aux gestionnaires d'infrastructures sont-elles prévues, en concertation avec les Régions?

De plus, il est fort à craindre que la pratique de la natation reprenne de manière progressive en raison de la nécessaire distanciation sociale à respecter. Les recommandations publiées en France le montrent bien: ce ne sera plus comme avant. Par conséquent, les recettes liées à la fréquentation et aux cafétérias risquent de se réduire à peu de chagrin. Madame la Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre, en concertation avec les Régions et avec les fédérations sportives concernées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de

l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En réponse à une précédente question, j'ai détaillé les tenants et aboutissants de l'octroi de l'enveloppe de 4 millions d'euros dans le cadre du fonds d'urgence pour le sport et abordé la question spécifique des subventions des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés. Si vous me le permettez, je ne m'étendrai plus sur le sujet et me focaliserai sur la pratique de la natation. Cette dernière est donc autorisée en eau vive ainsi que dans les piscines extérieures, avec toutes les précautions d'usage. Je rappelle que le champ d'application relatif aux piscines intérieures et extérieures, leur mode d'exploitation et leur contrôle sont du ressort des autorités régionales, à savoir les ministres wallons et bruxellois de l'Environnement. Il est vrai que les spécialistes s'accordent à dire que le chlore, présent en forte quantité dans l'eau, agit comme un puissant antiseptique et détruit le virus. Le problème, au regard de la pandémie de Covid-19, n'est pas la natation même, mais plutôt la fréquentation des espaces qui entourent le bassin. À ce titre, selon les experts, les douches, les vestiaires, les casiers et les couloirs d'accès au bassin constituent autant de lieux où il est difficile d'éviter le contact et de maintenir l'hygiène.

À l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les piscines des centres de Liège et de Louvain-la-Neuve sont ouvertes, depuis le début du confinement, aux sportifs de haut niveau et, depuis le 18 mai, selon des modalités très strictes, aux espoirs sportifs internationaux. À mon instigation, la Fédération francophone belge de natation ASBL a élaboré un plan de reprise, qui a été transmis aux experts du Groupe d'experts en charge de l'Exit Strategy (GEES). Toutefois comme je vous l'ai indiqué, le dernier mot revient au CNS. La mise en œuvre des dispositifs et l'aide aux structures sont l'apanage des Régions.

Les mesures de confinement affectent toutes les disciplines et la sortie de confinement se fera de façon différenciée en fonction de la nature de la pratique. Mes services sont en contact permanent avec les fédérations et en fonction des cas particuliers, des concertations bilatérales seront organisées en temps opportun en vue de l'adoption de mesures spécifiques à chaque discipline sportive.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Nous aurons en effet besoin de protocoles très clairs, car la question est complexe. Concernant les ASBL gestionnaires des infrastructures, il me semble vous avoir entendu dire, en réponse à un collègue, qu'elles n'étaient pas éligibles au fonds d'urgence pour le sport. Même si je me réjouis de la concertation en cours entre notre Fédération et les Régions, j'insiste sur ce point spécifique, qui mérite toute notre attention. Si la gestion de telles infrastructures est déjà compliquée en temps normal, la crise sanitaire et le déconfinement très progressif risquent de vraiment mettre à mal l'activité de

certaines gestionnaires alors que, dans le même temps, ces piscines apportent divers bienfaits à notre société. À cet égard, je compte sur votre vigilance, même si je suis conscient que d'autres niveaux de pouvoir sont concernés. La concertation est donc indispensable.

1.11 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mise en place d'une task force pour le sport dans le cadre de la phase de déconfinement»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Lors de la commission des Sports du 12 mai dernier, j'attirais votre attention, Madame la Ministre, sur la nécessité d'anticiper certains enjeux liés aux différentes phases du déconfinement dans le monde du sport. En effet, au-delà de la crise que traverse actuellement le mouvement sportif, la reprise sera malheureusement aussi entourée de bon nombre de points d'interrogation. Je viens d'évoquer le cas des piscines et de la natation.

Je pense notamment à la question du sponsoring qui a fait l'objet d'un point spécifique dans le sondage réalisé par l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES) auprès des clubs. Ce sondage a montré que les inquiétudes des clubs sportifs sur la pérennité des soutiens sont bel et bien réelles.

La situation risque d'être encore plus préjudiciable pour les petits clubs dont le sponsoring dépend souvent du tissu économique local et de l'HORECA local, alors que ce dernier est lui-même lourdement touché par la crise, comme le précisait l'AISF et l'AES dans leurs conclusions.

D'autres interrogations portent sur la question des équipements qui reviendra inévitablement sur le tapis lors des différentes phases de déconfinement. Des mesures ont été prises en la matière, par la Wallonie notamment, et elles ont le mérite d'exister. Mais cela générera inévitablement d'autres dépenses complémentaires et, dans certains sports, la viabilité des clubs risque d'être mise en péril.

En outre, le caractère progressif des phases de déconfinement – ce qui est tout à fait légitime en matière sanitaire – va sans doute priver bon nombre de clubs des recettes liées aux activités extrasportives qu'ils mettaient sur pied. Je pense évidemment à la question des cafétérias ou des

soupers qui sont organisés. Dans un premier temps, l'accessibilité des cafétérias sera peut-être limitée et les recettes seront donc moindres.

Bref, Madame la Ministre, il me semble qu'il convient d'anticiper cette «seconde vague» de difficultés pour le mouvement sportif. Quelles mesures avez-vous prises en ce sens? Lors de notre dernière commission, j'évoquais, afin d'affronter cette nouvelle période, l'idée de la mise sur pied d'une task force pour le sport qui pourrait réunir les Régions, qui sont les partenaires privilégiés, ainsi que l'échelon fédéral. Quelle est votre analyse politique de cette proposition? J'entends dans votre réponse précédente que le dialogue est amorcé et c'est une bonne chose. Quelles mesures ont été prises afin de renforcer le volet de la concertation que j'ai évoqué?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme j'ai déjà pu le mentionner, j'ai mis en place un groupe de travail spécifique au sein de mon administration, épaulé par les professeurs Francaux et Kaux. Ce groupe de travail ne se limite pas au suivi des recommandations du Conseil national de sécurité (CNS), mais il se charge aussi d'envisager les modalités d'une reprise des activités sportives de plus en plus large, notamment au niveau des stages ou encore des Points verts.

Dans ma réponse à d'autres interpellations, j'ai rappelé aujourd'hui l'une des missions confiées au nouveau Conseil supérieur des sports (CSS), à savoir quelles sont les leçons que nous devrions tirer de cet épisode Covid-19 pour notre modèle sportif, et quels seraient les remèdes à proposer. À ma demande, mes services planchent sur un plan de soutien à la reprise des activités sportives. L'approche se veut holistique et ne se résume pas à une vision redistributive des moyens financiers.

Je pense, comme vous l'avez dit, que le temps est opportun pour envisager de nouvelles choses. Vous ne m'en voudrez pas de ne pas utiliser cette commission pour énumérer des intentions, mais d'attendre plutôt le moment propice pour lister des faits. Je reviendrai sur la question très volontiers prochainement.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – J'entends que la dynamique est lancée et c'est une bonne chose. À l'instar de ce qui a été fait dans le domaine de la culture, je pense qu'il est vraiment urgent qu'une concertation soit mise en place au niveau du mouvement sportif, ne fut-ce que pour objectiver l'ampleur des problèmes vécus sur le terrain et pour les analyser.

Aujourd'hui, la seule chose dont nous disposons, c'est un sondage réalisé par l'AISF et l'AES, qui a certes le mérite d'être là. Il y a lieu de «pro-

figer» de ce moment pour établir une stratégie à plus long terme en concertation, j'insiste, avec les autres niveaux de pouvoir.

Dernier point: je pense qu'il faut également veiller à ce que certains cas très particuliers qui gravitent autour du mouvement sportif soient pris en compte, par exemple les ASBL gestionnaires d'infrastructure que j'ai évoquées. Encore une fois, la concertation les autres niveaux de pouvoir me paraît là aussi tout à fait essentielle.

1.12 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Développement du hockey dans notre pays: le projet de centre d'excellence pour le hockey au Watducks de Waterloo»

M. André Antoine (cdH). – Pour changer des questions moroses liées à la pandémie et à ses conséquences, je voudrais évoquer un des plus grands succès du sport national et du sport francophone, à savoir celui du hockey. Sous la férule de son président Marc Coudron, ancien hockeyeur de très grande qualité internationale, ce sport a connu un essor considérable ces dernières années avec les résultats marquants de notre équipe nationale, la création de nouveaux clubs et l'explosion du nombre d'affiliés avec près de 58 000 sportifs. Plus remarquable encore, la ligue francophone s'est particulièrement distinguée. Elle compte aujourd'hui 26 110 affiliés, représentant 51,8 % des hockeyeurs belges, et une quasi-parité entre les hommes et les femmes, représentant respectivement 55 % et 45 % des affiliés. Le succès est donc incontestable et s'accompagne d'une transmission de valeurs liées à la pratique du hockey qu'on ne retrouve pas toujours dans d'autres disciplines collectives.

En tant que ministre des Sports, j'avais à l'époque eu l'occasion d'agrèer cette nouvelle fédération. J'avais aussi pu convenir avec les responsables belges et francophones d'un authentique plan d'aide au développement du hockey. Ce plan comprenait notamment une dotation de plus de 700 000 euros à la fédération, un plan de formation des clubs francophones et le recrutement de dix nouveaux collaborateurs pour la fédération à l'aide de points APE (aide à la promotion de l'emploi). Développer ce sport était alors une priorité et je pense que les résultats ont été à la hauteur de nos investissements collectifs et partagés entre le monde politique et celui du hockey.

Aujourd'hui, les responsables de la fédération se sont fixé de nouveaux objectifs. L'un

d'entre eux est d'aménager deux centres d'excellence, l'un à Woluwe-Saint-Pierre, l'autre à Waterloo, au sein du club des Watducks et avec l'objectif avoué d'y former l'élite francophone, selon son président Gery Dohmen. Ce dernier projet doit mobiliser environ 1 500 000 euros.

Dans le même temps, il y a une tentative de création d'un centre national à Wavre, autour du Lara Hockey Club. Je connais bien ses installations pour les avoirs subventionnées à l'époque. L'investissement nécessaire sera ici de 4 000 000 euros. Pour beaucoup, ce centre national ne correspond pas à un besoin réel et est donc très contesté, ne fut-ce que par l'aile néerlandophone. Nous savons tous que le hockey a son berceau dans la région anversoise et à Bruxelles. C'est moins le cas en Wallonie, mais le retard diminue aujourd'hui. Nous avons donc affaire à deux démarches contradictoires où le budget est extrêmement important d'un côté et plus modeste et accessible de l'autre, correspondant donc mieux aux attentes des jeunes hockeyeurs.

Madame la Ministre, où en est le plan de développement du hockey? Comptez-vous l'améliorer? En effet, l'appétit pour ce sport est encore très grand. Pour vous dire le succès qu'il rencontre, de nombreux clubs dépassent les 500 membres.

Existe-t-il toujours une démarche de soutien à la formation des plus jeunes? Elle avait constitué un déclic et était un excellent choix pour améliorer la pratique du hockey. Enfin, lorsque vous serez d'une manière ou d'une autre sollicitée, allez-vous privilégier la création d'un centre national ou celle de centres de référence pour la formation des jeunes? Au-delà de la localisation et des moyens financiers, il s'agit d'un choix stratégique: désirons-nous un stade national qui accueillera son lot d'événements ou soutenir un grand nombre de jeunes et la progression du sport? J'aimerais vous entendre sur les choix politiques, au sens le plus noble, qui sont les vôtres.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la progression du hockey en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles est tout à fait impressionnante; je reconnais très volontiers que votre action y a grandement contribué. Ainsi, non seulement les Red Lions accumulent les titres, mais les Red Panthers connaissent aussi une progression qui attire de nombreuses jeunes filles vers cette discipline.

Le travail en profondeur mené conjointement par la Ligue francophone de hockey (LFH) et l'Association royale belge de hockey (ARBH) se traduit notamment par les résultats de nos équipes nationales de jeunes. En outre, nos clubs dominent les classements européens; ainsi, les Waterloo

Ducks ont remporté l'an dernier l'*Euro Hockey League* (EHL), qui est l'équivalent de la *Champions League* en football. Ces succès ont de quoi gonfler encore le nombre d'affiliations dans les années à venir.

Je ne peux que soutenir les projets que vous évoquez, tant à Waterloo qu'à Woluwe-Saint-Pierre. À l'heure actuelle, ces clubs n'ont encore formulé aucune demande, mais je suis bien entendu disposée à étudier les éventuels projets qui me seraient présentés. Il conviendra toutefois de coordonner ceux-ci, notamment avec la LFH, afin d'éviter toute forme de saupoudrage ou de sous-localisme sportif. Le plan tel qu'il était lorsque vous l'avez lancé n'est plus à l'ordre du jour depuis quelques années, mais les clubs peuvent évidemment me soumettre leurs projets de formation. Par ailleurs, la LFH m'a proposé différents projets, qui seront réévalués au regard du contexte actuel et des nouvelles priorités de la LFH.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, j'apprécie votre intérêt pour le hockey, qui est une belle discipline et qui véhicule des valeurs de respect, tant sur les terrains que parmi les spectateurs. À mon sens, cet aspect à lui seul fait du hockey une démarche citoyenne qui mérite d'être soutenue.

J'entends bien que le précédent ministre a malheureusement mis fin au plan de formation. C'est très dommage, car celui-ci a permis un déclic considérable dans le monde du hockey. Toutefois, je prends bonne note de votre disponibilité pour les clubs qui souhaiteraient reprendre une telle démarche. Il ne fait aucun doute que certains seront intéressés.

Je note encore que vous êtes prête à intervenir, dans un cadre coordonné et avec le soutien de la LFH, pour soutenir les projets de Waterloo et de Woluwe-Saint-Pierre. Enfin, je qualifierai d'éloquent votre silence à propos du dossier de Wavre et de l'éventuelle priorité à accorder à ce projet.

1.13 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Avancées du groupe de travail «Sportifs de haut niveau»»

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Au mois de novembre dernier, les membres de notre commission ont débattu du financement du sport de haut niveau. Nous nous demandions alors comment renforcer le soutien au sport au travers du financement. Vous avez ensuite pris, Madame la Mi-

nistre, des engagements, notamment celui de créer un groupe de travail chargé de réfléchir aux différentes pistes de financement.

En mars dernier, vous avez été interrogée à ce sujet par mes collègues. Vous avez alors déclaré que les discussions du groupe de travail étaient toujours en cours et que vous reviendriez sur ses propositions lorsqu'un rapport aurait été transmis au gouvernement.

À présent, je voudrais faire le point sur ce dossier. Avez-vous à présent reçu les propositions du groupe de travail? Quelles sont-elles? Un nouvel agenda est-il à prévoir en raison de la crise sanitaire? Enfin, nous avons évoqué la possibilité d'un partenariat public-privé. Comment entendez-vous entamer le dialogue avec de nouveaux interlocuteurs, tels que les entreprises privées?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le 3 mars dernier, je suis effectivement revenue sur les travaux initiés par ce groupe de travail. Nul besoin de vous rappeler, Monsieur le Député, que nous sommes entrés en phase de gestion de crise depuis lors et que les priorités ont dû être revues de manière momentanée. Les ambitions portées par ce groupe et le cadre établi restent toutefois inchangés. Il faudra néanmoins revoir notre calendrier et réévaluer notre stratégie à l'aune de la situation actuelle et de ses conséquences. Une visioconférence a été planifiée et aura lieu dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, je vous rappelle que, dès l'entame du confinement, j'ai adopté une dérogation permettant à nos sportifs disposant du statut de sportif de haut niveau de continuer à s'entraîner au sein de quatre de nos centres ADEPS, à savoir les centres sportifs de La Woluwe, Mons, Liège et Louvain-la-Neuve.

Le 18 mai, j'ai élargi ce dispositif à neuf autres centres ainsi qu'aux 241 sportifs disposant du statut d'espoir sportif international. J'ai également immédiatement confirmé la reconduction des contrats de nos sportifs en 2021, sauf s'ils ont formulé la décision personnelle de mettre un terme à leur carrière. Par ailleurs, j'ai chargé le Conseil supérieur des sports (CSS) de se pencher sur l'évolution de notre modèle sportif en raison des nouvelles aspirations, craintes et comportements de la population après le confinement.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, il est compréhensible que les travaux aient été reportés en raison de la crise. Dès la sortie de crise, une accélération des travaux s'impose cependant.

Je comprends aussi la volonté d'associer le CSS pour dresser un bilan et avancer des pistes de solution. Néanmoins, dans ce cas-ci, un constat

avait déjà été établi par votre administration. Il est possible de trouver un juste milieu afin de ne pas trop retarder les échéances.

Vous n'avez pas répondu à ma question sur l'association des partenaires privés. J'insiste sur ce point. À quel moment seront-ils associés au processus? Est-ce possible de le faire au niveau des Régions, voire du gouvernement fédéral?

Vous pouvez en tout cas compter sur moi pour vous fournir des idées et propositions, car j'estime qu'il est de mon devoir de fournir un travail constructif même si je suis membre de l'opposition. Je reviendrai sur ce dossier dans les prochains mois.

1.14 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modalités pratiques portant sur le soutien spécifique aux centres sportifs locaux»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Il y a quelques semaines, nous avons évoqué, en commission des Sports, le questionnaire établi par l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES), qui concernait notamment les centres sportifs. Le constat était sans appel. Sur les 250 centres sportifs membres de l'AES, 210 avaient participé à l'enquête; 40 % d'entre eux avaient recours au chômage économique et 21 % rencontraient des difficultés de trésorerie, relatives notamment aux coûts d'entretien des piscines. Les sondés annonçaient des pertes nettes globales s'élevant à 14 millions d'euros, soit une moyenne de 58 000 euros par centre sportif. Cette situation risque évidemment de ne pas être sans conséquence pour certains pouvoirs locaux. Nos communes, dont la santé financière n'est pas optimale, sont largement sollicitées par les mouvements sportifs et par les gestionnaires d'infrastructures. On parle de soutien financier, d'aides ponctuelles, etc.

Dans ce cadre, Madame la Ministre, j'ai appris qu'au sein de l'AES, certaines craintes ont été émises quant au soutien spécifique accordé aux centres sportifs. J'entendais tout à l'heure dans une de vos réponses qu'ils n'étaient pas spécifiquement éligibles aux fonds que vous avez dégagés. Qu'en est-il précisément de ce soutien? Quelles mesures ont-elles été prises? À cet égard, la concertation avec les Régions me paraît indispensable. Quel est votre calendrier de travail? Pourriez-vous nous communiquer quelques élé-

ments concernant les modalités pratiques d'un éventuel soutien?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, les 4 millions d'euros pour le mouvement sportif mobilisés au sein du fonds d'urgence sont exclusivement destinés aux fédérations sportives reconnues ainsi qu'à leurs clubs affiliés. Je rappelle que les subventions des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés ont été maintenues, ce qui correspond, en fonction des structures, aux subventionnements d'un voire de trois emplois, lesquels sont donc maintenus. Les avances ont été libérées comme prévu. Pour rappel, l'objectif du fonds d'urgence est d'aider les structures dont la viabilité est directement menacée avec des pertes d'emploi. Par exemple, nous avons choisi d'aider le milieu de l'accueil et de la petite enfance, étant donné la fragilité du secteur et les risques encourus pour l'emploi.

Je connais évidemment les résultats de l'enquête de l'AES et de l' AISF puisque je l'ai demandée. Toutefois, le cadre du fonds d'urgence permet difficilement la prise en compte des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés. Ces structures mettant à disposition des infrastructures et, compte tenu des limites du fonds d'urgence, il apparaissait, pour le gouvernement, prioritaire à ce stade de soutenir les utilisateurs, ceux qui, *in fine*, contribuent à épauler le gestionnaire. Je continue toutefois bien évidemment à évaluer au quotidien les besoins du secteur.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est évidemment pas la seule compétente dans ce domaine. La concertation avec les Régions me paraît dès lors très importante. Le fait que les soutiens prévus aient bel et bien été maintenus est un point important et je m'en réjouis. Le suivi de ce dossier s'avère crucial et je ne manquerai pas de vous interroger à nouveau sur ce sujet. Un monitoring sur la viabilité financière de ces centres sportifs locaux doit être réalisé. En effet, la situation actuelle de déconfinement progressif ne leur permettra sans doute pas de reprendre vie complètement.

1.15 Question de M. Christophe Clersy à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modalités pratiques relatives à l'accès au fonds d'urgence pour le sport»

1.16 Question de M. Michaël Vossaert à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Mouvement des 430 associations de l'extrascolaire et des stages – Covid-19»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez récemment communiqué d'importantes précisions concernant votre calendrier de travail dans le cadre de la mise en place du fonds d'urgence pour le sport. Ce calendrier est évidemment capital pour l'ensemble des clubs et cercles sportifs. Cette annonce était par ailleurs extrêmement importante pour les pouvoirs locaux. Nos communes sont en effet largement sollicitées par l'ensemble du mouvement sportif. Le fait qu'elles puissent disposer d'éléments d'information relatifs au soutien que vous entendez donner aux clubs est évidemment primordial.

Dans ce cadre, vous avez fait part de votre volonté de permettre au mouvement sportif d'introduire ses demandes jusqu'à la fin du mois de mai tout en permettant une période d'introduction de trois semaines. Le calendrier initialement prévu sera revu. Si je m'en tiens aux informations que l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) a publiées récemment, les dossiers devraient être remplis sur la plateforme de la Fédération Wallonie-Bruxelles à partir du 15 juin. Pourriez-vous me donner davantage de précisions?

Il me semble par ailleurs capital de simplifier au maximum les démarches administratives liées à l'accès à ce fonds. En effet, les clubs sportifs sont souvent composés de bénévoles qui n'ont pas toutes les compétences requises en informatique ou en comptabilité. Quelles mesures avez-vous prises afin de simplifier ces démarches? Même si un coin du voile a déjà été levé, avec le formulaire diffusé par l' AISF, pouvez-vous nous en dire plus sur la nature des documents qui seront effectivement sollicités?

Par ailleurs, pour ce qui est du calendrier, vous avez précisé que le délai de traitement des dossiers serait de quatre semaines au maximum et que les montants alloués seraient soumis au gouvernement avant liquidation. Vous semblez envisager de catégoriser les demandes d'aide selon le degré d'urgence. Il importe en effet de tenir compte des éléments de trésorerie qui vous seront communiqués. Permettez-moi d'insister, Madame la Ministre, pour que ces aides arrivent *a minima*

dans le courant de l'été, période creuse dont tirent généralement profit les bénévoles des cercles sportifs pour organiser le début de la saison qui suit. J'aimerais connaître les mesures prises en ce sens, depuis le premier calendrier que vous nous avez présenté il y a 15 jours.

Enfin, quelles mesures avez-vous prises en concertation avec vos homologues des Régions afin de veiller à ce que l'accès à ce fonds soit suffisamment large pour éviter que certains cercles ne soient oubliés? Je pense notamment aux clubs qui ne dépendraient d'aucune fédération par exemple. Si j'entends bien les réponses que vous avez communiquées à mes collègues, ils devraient être éligibles au fonds.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Madame la Ministre, durant cette crise, des associations de différents secteurs lancent un cri d'alerte, car elles se sentent oubliées. Les ASBL qui organisent des stages sportifs et des activités extrascolaires et d'autres, comme *Play 4 Peace*, très active à Bruxelles, qui mettent en avant des disciplines sportives, se sont rassemblées pour s'entraider et se faire entendre. Les parlementaires ont reçu un rapport présentant le visage de ce secteur et une série de propositions pour le soutenir.

Ce secteur est constitué de 430 ASBL d'initiatives privées en Fédération Wallonie Bruxelles, dont 37 % ont une finalité sportive et les autres, une finalité artistique ou d'éducation. Les ASBL emploient des équivalents temps plein pour un total de 2 580 emplois. Durant les vacances scolaires, 25 personnes supplémentaires sont engagées par structure, soit environ 10 750 emplois. Ces associations encadrent 521 000 enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces chiffres révèlent une activité soutenue, avec des implications pour l'emploi et l'encadrement des jeunes; nous devons en tenir compte.

Force est de constater que certaines associations se trouvent dans une zone grise, entre l'entrepreneuriat social et le secteur non marchand. Ce sont souvent des ASBL sportives, mais aussi les écoles de danse, à cheval entre le secteur culturel et le sport. Certaines n'ont pas encore fait l'objet d'un processus de reconnaissance et la crise actuelle amplifie l'absence de clarté pour ces interlocuteurs confrontés à de grandes difficultés.

Face à la crise du Covid-19 et aux dommages financiers qui en découlent, le mouvement des associations extrascolaires nous soumet une série de propositions. Voyons comment les accompagner. Elles demandent à pouvoir bénéficier du fonds d'urgence. Comment élargir ce fonds à ces associations? Ne faudrait-il pas également établir une procédure de reconnaissance? Le secteur est demandeur de mouvements plus structurés. Il demande aussi une aide en fourniture de matériel pour équiper les clubs.

Enfin, les parents demandent le remboursement des frais engendrés par les cotisations à verser aux clubs ou pour les stages. Des bons à valoir ont été prévus en vue du report en été du stage de Pâques; c'est un point positif. La question de l'inscription dans les clubs sportifs pour le début de la saison prochaine aura des conséquences sur ce secteur et sur d'autres.

Le chèque-sport est une piste à explorer pour éviter les tensions entre les parents et les clubs. Personne n'a voulu de cette crise! Peut-être qu'en étant un intermédiaire, les pouvoirs publics pourraient satisfaire les deux parties et donner ce petit ballon d'oxygène au secteur sportif.

Je vous résume mes questions. Ces associations pourront-elles bénéficier du fonds d'urgence? Une aide en matériel sanitaire sera-t-elle livrée? Quelles autres solutions, comme le chèque-sport, qui s'inscrirait dans un processus de reconnaissance, pourraient-elles être utilisées, non seulement dans ces associations, mais aussi dans le monde sportif amateur en général?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, le gouvernement a définitivement adopté, mercredi dernier, les modalités d'encadrement de l'utilisation de l'enveloppe de 4 millions d'euros dédiée au sport dans le cadre du fonds d'urgence. Notre intervention porte sur les opérateurs dont la viabilité financière est menacée du fait de l'application des mesures sanitaires de confinement. Leur viabilité sera évaluée en tenant compte des risques de manque ou d'absence de trésorerie à la suite de l'annulation d'organisations et de manifestations sportives entre le 13 mars et le 14 juin 2020. Je rappelle que les fédérations et les clubs éligibles sont exclusivement les fédérations sportives reconnues et leurs clubs affiliés depuis au moins une année civile complète, soit depuis au moins le 13 mars 2019, et ce, afin d'éviter les effets d'aubaine.

Depuis ce mercredi 20 mai, les formulaires sont disponibles sur les sites de l'administration de l'éducation physique et des sports (ADEPS) et de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF). Les services de mon administration et de l'AISF sont mobilisés pour répondre aux questions et aux demandes d'aide de nos clubs. Un vade-mecum détaillé accompagne le formulaire pour guider nos clubs et les fédérations. Il reprend les numéros et adresses courriel utiles. Ce guide évolue bien évidemment en fonction des questions récurrentes. Je rappelle que l'ADEPS dispose de services décentralisés, les centres de conseil du sport (CCS) qui, déjà tout au long de l'année, conseillent clubs, écoles et autres opérateurs sportifs. Cet accompagnement est primordial. Je ne souhaite pas que nos clubs agissent dans la précipita-

tion et voient leur dossier refusé parce qu'ils seraient incomplets. C'est pourquoi j'ai établi un calendrier en quatre temps. La première étape concerne la période d'accompagnement, jusqu'au 14 juin, afin de permettre aux éventuels bénéficiaires de rassembler les documents utiles et de recueillir l'appui nécessaire. Ensuite, je propose une période de dépôt des dossiers, du 15 au 19 juin, sur la plateforme SUBside en ligne. À cet égard, les services de cet outil en ligne seront mobilisés pour répondre aux sollicitations. Un bénéficiaire éligible qui introduirait son dossier le 19 juin aura ainsi bénéficié de plus de quatre semaines. Le formulaire, téléchargeable depuis le 20 mai, devra être complété. Il suffira, à partir du 15 juin, de le charger, avec l'ensemble des pièces requises, sur la plateforme SUBside en ligne. Des bulles interactives fourniront des explications complémentaires en cas de besoin. Les éventuels bénéficiaires ne devront donc pas faire deux fois le même travail. Il leur sera néanmoins demandé, s'ils n'en disposent pas, de créer un identifiant SUBside, une démarche par gain de temps qui peut être effectuée dès à présent. Nos fédérations et clubs utilisent déjà cet outil pour les programmes de subventions pour l'achat de matériel, pour la notoriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour l'action sportive locale. La troisième période correspond au temps de traitement, qui débutera dès l'ouverture du dépôt de dossiers. Le 10 juin, mon administration me transmettra le rapport complet de cette opération, avec les propositions de montants.

Enfin, la quatrième période commencera le 22 juillet. Les premiers bénéficiaires seront avertis et la première tranche, soit 60 % du montant promis, leur sera versée dans la foulée. Le calendrier est soutenu – n'oubliez pas que notre cible comporte 62 fédérations et pas moins de 7 000 clubs – et nous avons veillé à instaurer un dispositif qui permettra d'aider les plus petites structures à constituer leur dossier.

Vous m'interrogez ensuite sur le soutien que nous pourrions accorder à des clubs qui ne sont affiliés à aucune structure reconnue. Monsieur Vossaert, vous m'avez interrogée dans la presse à ce sujet. Je vous rappelle que l'accueil extrascolaire ne relève pas de ma compétence, mais de celle de la ministre Bénédicte Linard. Je rappelle aussi que la base légale pour le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles est le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Je le tiens à votre disposition, si vous le souhaitez. Sans remettre en cause l'expertise et la qualité de l'offre des structures que vous évoquez, un éventuel soutien hors fonds d'urgence devra être basé sur des critères qualitatifs, identiques à l'offre que nos clubs et services ADEPS proposent. Il n'est pas question de brader le sport ou d'envisager un système à deux vitesses, mais j'encourage bien évidemment les structures à intégrer le mouvement sportif or-

ganisé sur la base des critères qualitatifs élaborés, tout comme j'invite nos fédérations à s'intéresser aux raisons, voire à s'interroger sur les modalités qui pousseraient ces structures à ne pas les rejoindre. C'est un des sujets qui seront abordés par le Conseil supérieur des sports (CSS) dans le cadre de l'évolution de notre modèle sportif, à la suite de la crise du Covid-19.

M. Christophe Clercy (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis heureux que vous ayez fait une priorité de l'accompagnement des cercles sportifs dans le cadre des démarches administratives relatives au fonds d'urgence pour le sport. J'entends bien que vous n'êtes responsable que de vos propres compétences, mais j'insiste pour que nous restions attentifs aux éventuels laissés pour compte de ces aides, qu'elles proviennent de notre fonds d'urgence pour le sport ou des mesures régionales et fédérales. À cet égard, vous avez évoqué la possibilité d'inclure dans le sport organisé les organismes qui n'en font pas encore partie; il peut s'agir d'une bonne méthode. Peut-être faudrait-il également envisager des procédures accélérées afin de faciliter les démarches, ce qui nous permettrait de couvrir encore plus de terrain. Il convient toutefois, comme vous l'avez souligné, de ne pas brader le sport. Enfin, je prends note de votre volonté de faire parvenir les aides pendant l'été. Cette question me préoccupait particulièrement; je vois donc là un premier pas dans la bonne direction, en espérant que nous puissions respecter les délais prévus.

M. Michaël Vossaert (DéFI). – Lorsque j'ai pris connaissance du vade-mecum pour l'introduction d'une demande de soutien dans le cadre du fonds d'urgence, je me suis dit que cela s'annonçait très compliqué. De fait, de nombreux trésoriers de clubs m'ont indiqué qu'ils ne se lanceraient pas dans cette démarche. J'espère donc que le CCS sera présent pour aider les structures, en particulier les plus petites qui sont davantage en difficulté et devraient être les premiers bénéficiaires de cette mesure.

Par ailleurs, je suis quelque peu étonné par votre réponse. D'une part, vous me renvoyez vers la base légale. Or, nous sommes confrontés à une situation de crise et devons trouver rapidement des solutions. La solidarité s'impose donc, y compris au sein du gouvernement. Dès lors, bien que l'accueil extrascolaire ne soit effectivement pas entièrement couvert par vos compétences, je ne comprends pas que vous me renvoyiez vers madame la ministre Linard alors que nous parlons ici d'ASBL à finalité sportive. D'autre part, j'ai évoqué d'autres types d'association; il s'agit d'associations oubliées qui pourraient bénéficier d'une reconnaissance dans un délai plus raisonnable. Bien entendu, il convient d'examiner la raison de cette absence de reconnaissance, mais il y a tout de même là une occasion à saisir. Vous pourriez envisager, même si ce dossier ne relève pas tout à fait de vos compétences, de travailler

avec le gouvernement pour trouver des solutions et permettre à ces structures de bénéficier du fonds d'urgence, mais aussi pour les diriger vers un processus de reconnaissance. Je tiendrai d'ailleurs le même discours auprès de Mme Linard à propos du secteur des écoles de danse. Je pensais que votre réponse irait dans ce sens, mais ce n'est pas le cas.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un signal important à envoyer au monde du sport dans le cadre des aides que la Fédération Wallonie-Bruxelles peut apporter. Il existe aujourd'hui des laissés pour compte au milieu de la crise; nous pouvons les aider, mais nous pouvons aussi trouver des solutions pour l'après-crise, pour les amener vers ce mouvement qui se structure. D'ailleurs, la majorité de ces associations sont prêtes à faire le pas vers la reconnaissance. Là où vous parlez d'un effet d'aubaine, il faudrait plutôt parler d'une occasion d'encourager la reconnaissance de ces structures.

1.17 Question de M. Mourad Sahli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Qu'en est-il de l'appel à projets en matière de sports mixtes et de sports féminins»

M. Mourad Sahli (PS). – Je souhaite revenir sur un appel à projets lancé en 2017 par la Fédération Wallonie-Bruxelles dont l'objectif était de stimuler le sport féminin et de favoriser la mixité au sein des sports tant collectifs qu'individuels, ainsi que l'accès au sport pour les jeunes filles.

Pour rappel, l'appel à projets visait la création d'une équipe mixte dans un sport qui ne l'est pas d'habitude; la création d'une équipe féminine dans un sport majoritairement pratiqué par des hommes ou d'une équipe masculine dans un sport majoritairement pratiqué par des femmes; la création et le développement d'une section féminine, mixte ou les deux dans un sport individuel; la promotion de la participation des femmes dans les fonctions de monitrice sportive et d'arbitrage. Pour mener à bien ces initiatives, les promoteurs pouvaient prétendre à une subvention maximale de 7 500 euros par projet.

Pouvez-vous me dire si cet appel à projets mené en 2017 a rencontré un réel succès sur le terrain? Combien de promoteurs ont répondu et ont bénéficié du soutien de votre département ces trois dernières années? Certains promoteurs se sont-ils distingués? À combien s'élève le budget consacré aux projets retenus? Comment s'articule le travail avec votre collègue chargé du Budget?

Comptez-vous relancer un nouvel appel à projets en vue de susciter de nouvelles adhésions et, dans l'affirmative, comptez-vous en modifier les objectifs?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les ministres des Droits des femmes et des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont en effet associés pour lancer, au cours de trois années consécutives, de 2017 à 2019, un appel à projets visant l'égalité et la mixité dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre, 89 projets ont été retenus: 23 en 2017, 36 en 2018 et 30 en 2019, pour un budget total de 500 000 euros.

Pour rappel, l'appel à projets visait à soutenir la création de projets novateurs en matière de sport mixte et de sport féminin, sujet qui me touche particulièrement, et ce, dans le domaine du sport de loisir, à l'exclusion du sport de haut niveau et en priorité dans le domaine du sport collectif. L'objectif était de permettre aux hommes et aux femmes d'avoir accès, en fonction de leur envie, aux activités sportives et de les pratiquer soit dans un contexte unisexe, soit dans un contexte mixte. Il s'agissait d'expérimenter des projets tels que la création d'une équipe mixte dans un sport habituellement non mixte, la création d'une équipe féminine dans un sport majoritairement pratiqué par des hommes ou d'une équipe masculine dans un sport majoritairement pratiqué par des femmes; la création et le développement d'une section féminine ou mixte dans un ou des sports individuels ou encore la promotion de la participation des femmes dans des fonctions de monitrices sportives et d'arbitrage.

Les fédérations et associations sportives reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les clubs affiliés, les centres sportifs locaux et les services des sports des administrations communales pouvaient répondre à cet appel. Ces organismes pouvaient également présenter les projets en partenariat avec des associations susceptibles, grâce à leur ancrage local ou social, d'amener un public éloigné de la pratique sportive vers le sport.

Sur la proposition de mon administration, l'appel à projets n'a pas été reconduit pour une quatrième édition en 2020 compte tenu de la faible plus-value apportée par les projets qui ont été subventionnés. Mon administration a en effet constaté que les bénéficiaires y voyaient essentiellement un effet d'aubaine pour trouver une source de subventionnement. Ainsi, aucun projet innovant et transposable impliquant une méthodologie de mixité n'a véritablement pu être dégagé. Mon administration a également pointé le fait que les bénéficiaires n'arrivaient que rarement à justifier leurs dépenses à hauteur du montant des subven-

tions qui leur étaient allouées.

En outre, depuis l'an dernier, des subventions pour l'action sportive locale offrent l'opportunité aux communes, aux fédérations sportives reconnues et à leurs clubs affiliés, ainsi qu'aux centres sportifs locaux, de trouver une source de financement pour des actions spécifiquement dédiées au public féminin. Ce point fera l'objet d'une attention particulière durant mon mandat. Enfin, je compte mettre en œuvre un vaste plan de féminisation du sport dont le but est d'encourager la pratique sportive chez les filles et les femmes en luttant contre les freins et les stéréotypes et en renforçant leur visibilité et leur présence à des postes décisionnels. L'objectif de mieux prendre en considération les spécificités de ces sportives et de leur proposer une offre sportive correspondant à leurs besoins. Le plan est en préparation et je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet.

M. Mourad Sahli (PS). – C'est parce que je vous sais sensible à cette question que je reviens sur ce projet. Je note que vous avez prévu un vaste plan destiné à encourager la féminisation du sport. Nous vous accompagnerons afin que vous puissiez mener ce projet à bien. De mon point de vue – et je ne doute pas que mes collègues soient du même avis –, le sport est un vrai levier d'épanouissement et d'intégration. Il ne peut pas l'être s'il exclut une partie de la société, notamment la gent féminine. Par conséquent, il est important qu'un projet de cette ampleur puisse voir le jour rapidement pour favoriser l'inclusion d'un maximum de citoyens de notre belle Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.18 Question de M. André Antoine à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Activités et financement des centres ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) – situation du fonds des sports»

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je reviens aux conséquences de la pandémie pour la situation des centres ADEPS (administration de l'éducation physique et des sports) et du Conseil du sport (CCS). Ces infrastructures ont été fermées alors qu'elles sont un élément important de votre politique en matière de sport. L'ADEPS et ses centres sont en fait le bras armé de la politique sportive que vous déployez dans le monde francophone.

Depuis le 16 mars, les centres ADEPS sont fermés. Il n'empêche: quelles directives avez-vous

émises pour adapter et réorienter leurs actions? Comme ils étaient dans une situation d'indisponibilité d'accueil, mais non de réflexion par rapport à leurs actions, quelles attentes leur avez-vous formulées? Quelles ont été leurs réponses?

Les centres étant fermés, ils n'ont donc plus de recettes, alors que subsistent certains coûts fixes qui ont dû être pris en charge par votre administration. Quel premier bilan comptable pouvez-vous dresser après deux mois de confinement? Vous nous avez appris que le Conseil national de sécurité pourrait rouvrir plus largement le monde sportif. Quelle est aujourd'hui la situation de ces centres ADEPS étant donné l'absence de recettes et l'endossement de certains coûts fixes?

Cette situation n'est pas sans conséquence pour le Fonds du sport qui est alimenté par des dotations de la Loterie nationale, mais aussi, et surtout par les recettes de ces centres ADEPS. Quelle est aujourd'hui la situation financière et budgétaire du Fonds du sport?

Vous avez renouvelé la collaboration avec l'équipe cycliste Wallonie ADEPS et je m'en réjouis. À ce propos, je salue le travail de M. Christophe Brandt. Par contre, je n'ai pas entendu ce qu'il en était des conventions pluriannuelles que nous avions conclues avec le Sart-Tilman et le Blocry, dans le cadre du centre sportif de haut niveau, dont tout le monde se félicite aujourd'hui, et son équivalent du Sart-Tilmant. Il y avait en effet une double opération en la matière avec des montants conséquents pour notre budget, mais encore plus pour les associations locales du Sart-Tilman et du Blocry.

Si le Fonds du sport devait rencontrer des difficultés financières, votre gouvernement serait-il prêt à le réalimenter, notamment dans le cadre du fonds d'urgence de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour rappel, le Fonds du sport ne peut pas, par définition, se retrouver en situation débitrice puisque seul le montant disponible peut être engagé.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'objectif principal du Fonds des sports est de supporter l'activité courante des centres ADEPS toute l'année. Il est principalement alimenté par les paiements, les droits d'inscription, les prix des abonnements et tout autre revenu résultant des actions développées par l'ADEPS dans le domaine sportif.

En termes de dépenses, le Fonds des sports supporte directement l'achat de biens et services, subventions, honoraires, dépenses diverses concernant les programmes d'activités organisées pour la promotion et le développement du sport comme les marches ADEPS ou les «Rhéto tro-

phées», mais également l'ensemble des rémunérations des moniteurs et autres prestataires occasionnels.

Les excursions scolaires, même d'un jour, ont été interdites dès le 11 mars par les gouverneurs wallons. Du 9 mars au 30 juin 2020, les recettes relatives à l'accueil des écoles ont été estimées à 1 517 672 euros et le nombre d'établissements scolaires inscrits en 2020, qui est identique à celui de 2019, s'élève à 459 établissements sportifs pour un total de 26 591 élèves. Sur la base des vacances de printemps 2019, les recettes sont évaluées à 311 151 euros pour un total de 374 stages comprenant 1 512 inscrits.

Le Fonds des sports dispose aujourd'hui d'une trésorerie de 4 190 000 euros auquel il conviendra de soustraire les frais liés à l'exploitation durant la période de confinement du 13 mars au 30 juin 2020, à savoir le remboursement des stages (702 122 euros); les contrats occasionnels des conseillers pédagogiques (60 000 euros); les contrats des moniteurs occasionnels entamés (16 000 euros); le coût des copropriétés gestionnaires (580 000 euros); les conventions relatives aux centres sportifs de haut niveau (1 million d'euros). Ces dernières contribuent aux problèmes structurels du Fonds des sports. Enfin, l'arrêté ministériel « équipe cycliste Wallonie-Bruxelles » (300 000 euros), soit un total de 2 666 156 euros. Or, comme vous le savez, le fonds de roulement nécessaire à une gestion optimale est fixé à 4 millions d'euros.

Aujourd'hui, le taux d'inscription et réservation pour cet été a chuté de 80 % par rapport à l'an dernier à pareille époque. L'incertitude financière couplée à celle liée à l'organisation effective des stages laisse entrevoir un déficit d'exploitation de l'ordre de 255 547 euros sur la base des chiffres de l'été 2019. Dans ces conditions, la concertation avec mon administration est permanente afin que les mesures portées par le Conseil national de sécurité (CNS) et le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent aux différents centres d'ajuster leurs activités dans les contours définis par les normes sanitaires.

À cet égard, il a été convenu que la situation du Fonds des sports sera réévaluée au sein du gouvernement très prochainement et dans tous les cas d'ici à l'ajustement.

M. André Antoine (cdH). – Madame la Ministre, je présentais la nature de votre réponse. Le Fonds a nécessairement besoin d'un fonds de roulement pour sa trésorerie. Il ne lui est donc pas permis d'être en négatif ni même se rapprocher du zéro. Des moyens doivent donc subsister.

Je ne connaissais pas le détail de toutes les dépenses à prendre en charge. Merci de me les avoir communiquées, Madame la Ministre, mais la sanction est évidente. C'est celle que je craignais. Aujourd'hui, le Fonds du sport ne pourra pas terminer l'année s'il n'est pas réalimenté.

Nous devons rester prudents parce qu'il n'est pas exclu que certains bénéficiaires de ce fonds viennent vous demander d'autres compléments, d'autres moyens au-delà de ce qu'ils recevaient par le passé. C'est une problématique importante.

J'exhorte le gouvernement et particulièrement son ministre du Budget, à réalimenter le fonds. L'année prochaine, on devrait sans doute retrouver une structure budgétaire plus conforme à la normale, mais, cette année, il faudra réalimenter ce fonds. Nous y serons particulièrement attentifs puisque vos chiffres attestent que notre démarche est ô combien fondée.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h30.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.19 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Note d'orientation relative à la réforme de la formation initiale des enseignants»

1.20 Question de Mme Françoise Mathieux à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Formation des enseignants et futurs enseignants à la pédagogie digitale»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Lors de l'une des dernières séances de notre commission, vous aviez annoncé, Madame la Ministre, une note d'orientation sur la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE) et vous nous aviez signalé qu'elle serait prochainement discutée au sein du gouvernement. Le 14 mai, elle était en effet à l'ordre du jour du gouvernement. Sauf erreur de ma part, elle a été transférée à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). J'en déduis, et vous pourrez peut-être me le confirmer, qu'elle a bien été avalisée par le gouvernement. Les établissements, leurs départements

pédagogiques, les conseillers FIE qui ont été engagés et qui travaillent dans les établissements, et plus largement le secteur de l'enseignement, en particulier les acteurs du Pacte pour un enseignement d'excellence, attendent avec un intérêt parfois teinté d'appréhensions les avancées de ce gouvernement.

Madame la Ministre, quelles orientations ont été proposées et *in fine* adoptées par le gouvernement au travers de cette note? Portent-elles sur les principes fondamentaux du décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants ou davantage sur des éléments d'opérationnalisation, de calendrier, etc.? En d'autres termes, le gouvernement s'est-il accordé sur l'amplitude que prendra l'inflexion politique par rapport à la réforme qui aurait dû entrer en vigueur en septembre? Le gouvernement s'orienté-t-il vers des adaptations ou vers un remaniement plus substantiel, et sur quels points?

Considérant ces orientations éventuellement adoptées, une nouvelle réforme pourrait-elle être mise en œuvre endéans septembre 2021? Ou avez-vous d'ores et déjà envisagé un report supplémentaire, en concertation avec les opérateurs de formations pédagogiques? Cela fait-il partie des éléments de l'avis que vous avez sollicité auprès de l'ARES, comme vous m'en informiez lors de nos précédents travaux?

Enfin, la note d'orientation contient-elle les conclusions du groupe de travail intercabinet consacré au financement de la réforme? Quelles sont ces conclusions?

Mme Françoise Mathieux (MR). – La crise que nous vivons aujourd'hui a forcé tous les secteurs à s'adapter. L'enseignement supérieur n'y a pas échappé. Cours à distance et numérisation sont sur toutes les lèvres, tous niveaux et sections confondus. Cas de force majeure oblige, la situation a ainsi précipité l'intégration du numérique à la didactique. Intégration initiée, souvent timidement, depuis plusieurs années. Cette accélération a notamment permis de mettre en lumière certaines failles ou, à tout le moins, les points à améliorer.

En effet, les cours à distance impliquent de nouvelles manières de travailler et de nouveaux outils à maîtriser pour les enseignants du supérieur. Il y a là matière à réflexion à court, moyen et long termes.

À court terme, quelles actions sont mises en place par les établissements d'enseignement supérieur pour aider les enseignants les plus démunis face aux nouvelles technologies dans le cadre de la gestion de la crise? Quel soutien leur est apporté afin d'assurer la fin de cette année scolaire en suivant les recommandations du gouvernement en matière, notamment, de cours en ligne? Sous quelle forme?

À moyen et long termes, dans le cadre de la formation initiale des enseignants, quelles initia-

tives sont prises pour ce qui est de la formation à la pédagogie numérique par les établissements d'enseignement supérieur pour les futurs enseignants?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque université a mis en place des actions pour soutenir ses enseignants. Certaines universités ont créé de nouveaux outils pour faire face à la situation. Parmi ceux-ci figurent des supports spécifiques envoyés par courriel pour les questions relatives au Covid-19, ou encore un kit de survie pédagogique qui contient des organigrammes avec une multitude de ressources permettant aux enseignants de s'adapter au mieux à la demande d'enseignement à distance. Afin de pallier les difficultés d'ordre technique, des *helpdesks* facultaires ont également été créés.

Par ailleurs, diverses plateformes informatiques et ressources technopédagogiques sont proposées aux enseignants pour poursuivre les cours à distance. Dans le courant du mois d'avril, un service d'accompagnement, de soutien et de partage, qui existait déjà auparavant dans une université, a élargi une partie de son offre à l'ensemble des enseignants d'un pôle académique. De cette façon, ces derniers ont eu l'occasion de participer à des ateliers formatifs sur l'évaluation à distance.

Dans les hautes écoles, des mesures ont été prises dès que les cours en présentiel n'ont plus été possibles. Certaines hautes écoles étaient déjà dotées d'un service technologique ou d'une cellule d'*e-learning*. D'autres disposaient parfois de technopédagogues. Dans certains cas, des supports techniques et des plateformes informatiques existaient déjà. Les hautes écoles ont cependant dû renforcer l'aide proposée aux enseignants. Cela n'a pas toujours été évident et reste encore un défi. En effet, les personnes travaillant dans les services techniques ont reçu de nombreuses sollicitations. Parmi le soutien proposé aux enseignants, on retrouve des tutoriels, de l'aide individuelle, voire la mise à disposition de matériel informatique.

Certains établissements de l'enseignement supérieur, comme des hautes écoles supérieures et des écoles supérieures des arts utilisaient peu l'enseignement numérique avant la suspension des cours en présentiel. Dans ce cadre, des équipes pédagogiques ont dû être créées rapidement pour réagir. Cela a permis à certains enseignants de faire d'important progrès en matière d'enseignement numérique sur une très courte période. L'enseignement par les paires a également joué un rôle majeur. En effet, les enseignants les mieux formés ont spontanément proposé leur aide à ceux qui sont moins rompus aux subtilités des nouvelles technologies.

De manière générale, d'un établissement à l'autre, il ne ressort pas un seul type d'aide et de soutien, mais bien plusieurs types d'actions instaurées dans l'urgence et qui s'appuient sur les moyens et ressources de chaque établissement, ainsi que sur l'entraide des enseignants. Quant au décret concernant la réforme FIE, il n'est pas encore entré en vigueur, mais il intègre déjà la dimension du numérique. Ses objectifs précisent que les futurs enseignants devront pouvoir mobiliser des pratiques, des outils et des supports numériques variés dans la mise en œuvre de séquences d'enseignement. Par ailleurs, il est laissé à l'appréciation des établissements de renforcer davantage les compétences de leurs étudiants à ce propos, selon les modalités qu'ils souhaitent.

La situation actuelle pousse les équipes pédagogiques à se questionner sur l'enseignement à distance. De nombreux établissements sont déjà occupés à réfléchir au futur de l'enseignement numérique. Certains mènent actuellement des évaluations de la gestion de cette crise, afin de procéder prochainement à une analyse qui permettra de dégager de nouvelles pistes de formation dans le but, d'une part, de développer davantage l'enseignement à distance et, d'autre part, d'outiller de manière plus conséquente les futurs enseignants face à ces méthodes d'enseignement spécifiques.

J'ajouterai qu'une *task force* numérique a été créée. Elle réunit M. Jeholet, M. Daerden, Mme Désir et moi-même. Nous réfléchissons ensemble à l'utilisation des outils numériques dans l'enseignement.

Quant aux interrogations relatives à la FIE, je rappellerai tout d'abord que je reste favorable à une réforme. Ce processus me semble essentiel pour accroître la qualité de notre enseignement et faire du Pacte pour un enseignement d'excellence une réussite. Je souscris par ailleurs aux principes fondamentaux de la réforme, à savoir: la transition de la formation vers un cursus de master, c'est-à-dire en quatre ans plutôt que trois; la délivrance conjointe de diplômes entre les hautes écoles et les universités; l'amélioration de l'enseignement obligatoire et la cohérence avec le Pacte pour un enseignement d'excellence.

Conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a reporté d'un an la réforme et des groupes de travail ont été créés à mon initiative. Ceux-ci ont tout d'abord examiné la capacité opérationnelle d'implémentation de la réforme par les établissements et, le cas échéant, une éventuelle adaptation des modalités et de la mise en œuvre de la réforme, mais également le coût d'organisation de la réforme de la FIE et son intégration dans la trajectoire budgétaire. En tout état de cause, il convient de s'assurer que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra assumer financièrement cette réforme à court, moyen et long terme, dans un contexte budgétaire encore davantage dégradé par la crise sani-

taire. La question de l'impact de cette réforme sur les barèmes applicables aux enseignants y est également intrinsèquement liée.

Je confirme que l'ARES a bien été mobilisée, à la demande du gouvernement, pour remettre un avis sur ce dossier significatif pour l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'avis porte sur une note que j'avais soumise au gouvernement; celle-ci synthétise les constats des travaux des groupes de travail ainsi que mes propositions d'amélioration du décret. À l'heure actuelle, je ne dispose pas encore de cet avis de l'ARES; il devra figurer à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration (CA). Il est évident, vu la complexité et l'importance du dossier, que je reviendrai vers vous en temps utile pour tenir le Parlement informé de la suite donnée à ce chantier.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, une fois n'est pas coutume, je suis très frustrée parce que vous n'avez répondu à aucune de mes questions. L'une d'entre elles était pourtant très simple: «Cette note a-t-elle fait l'objet d'un accord en gouvernement?» J'ai bien noté qu'elle a été envoyée à l'ARES que vous attendiez l'avis de cette dernière, mais à aucun moment je n'ai entendu si cette note avait fait l'objet d'une approbation ou non. Or, ce n'est pas sans importance, au contraire.

Par contre, je ne peux que me réjouir lorsque vous réaffirmez votre volonté de faire évoluer la FIE en fonction des besoins du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais vous n'avez pas indiqué si la décision d'un report supplémentaire avait été prise ou non. Je suppose donc que ce n'est pas le cas. Vous avez également parlé des groupes de travail, mais vous n'avez pas précisé comment vous avez intégré leurs rapports dans votre note. Je pense donc que nous en discuterons ultérieurement, à moins que vous abordiez prochainement ce sujet au sein du gouvernement.

Mme Françoise Mathieux (MR). – Madame la Ministre, je me réjouis de constater que vous avez parfaitement conscience de l'importance de former nos enseignants aux technologies numériques. Je me réjouis également qu'une réforme soit en chemin. Il faut évidemment pallier les lacunes des enseignants actuellement en fonction, mais il est surtout essentiel de former nos futurs enseignants en vue d'une réelle intégration des outils numériques, tant dans les méthodes de travail que dans leur vision globale de l'enseignement. Il conviendra également de prévoir des mises à jour de leur formation dans ce domaine qui, par essence, évolue constamment. Je ne manquerai donc pas de revenir sur ce sujet ultérieurement.

1.21 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de

l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Octroi des numéros INAMI (Institut national d'assurance-maladie invalidité) aux futurs diplômés en médecine»

1.22 Question de Mme Joëlle Kapompole à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Elément neuf: octroi d'un numéro INAMI pour les étudiants de 2020»

1.23 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Annonce de la garantie d'INAMI pour tous les étudiants en médecine»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, la crise sanitaire que nous traversons met en lumière la compétence essentielle qu'exercent les professionnels des soins de santé. Dans ce cadre, il importe de rappeler aussi l'importance de la sécurité sociale et de la qualité de l'offre des soins de santé dans notre pays. Dans la lutte contre cette pandémie qui nous mobilisera sans doute encore un certain temps, les futurs médecins et infirmiers se sont donnés pleinement aux côtés de leurs futurs collègues et confrères, lorsque les conditions permettaient la poursuite de leur stage. Qu'ils en soient remerciés. Je sais que vous avez été attentive à leur sort.

Pourtant, la pénurie de médecins, plus particulièrement de médecins généralistes, s'intensifie. L'accessibilité aux soins de santé s'en trouve affaiblie, surtout dans des zones que certains d'entre nous connaissent bien et que vous connaissez en raison de votre parcours. Je fais ici référence à la province du Luxembourg. Dans ce contexte, le contingentement fédéral des professions médicales apparaît plus encore comme un insoutenable contresens.

Le cdH a déposé une proposition de loi à la Chambre des représentants afin que tous les étudiants en médecine qui seront diplômés cette année obtiennent un numéro de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (INAMI). Cette proposition a été partiellement entendue par le gouvernement fédéral. En effet, la ministre de la Santé a annoncé que tous les étudiants en médecine qui termineront leur cursus en 2020 auront accès à une formation ou spécialisation en médecine générale, voire à une spécialisation dans une autre discipline.

Madame la Ministre, si nous saluons cette mesure dérogatoire aux quotas, celle-ci ne nous dispense pas de repenser plus structurellement notre gestion de l'offre médicale et la question centrale du contingentement qu'elle soulève. Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), votre gouvernement s'est engagé à «soutenir les étudiants en médecine et en dentisterie en plaidant auprès du gouvernement fédéral pour qu'ils disposent d'un numéro INAMI». Le gouvernement saisit-il le *momentum* politique pour tenir à plus long terme cet engagement à l'égard des étudiants? Avez-vous pris l'initiative d'une concertation avec l'État fédéral et la Communauté flamande sur une réforme du contingentement?

La DPC prévoit également la création d'une commission de planification de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui puisse se pencher sur la question des sous-quotas. Pouvez-vous faire le point sur la création de cette commission? En effet, très souvent, l'État fédéral répond qu'en matière de médecine générale, c'est moins la question des numéros INAMI que des sous-quotas qui pose problème.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Je me réjouis également de l'excellente nouvelle pour les étudiants en médecine francophones. Ces futurs médecins entamant une spécialisation ou la formation en médecine générale ont donc la garantie d'obtenir leur numéro INAMI. Il s'agit d'une avancée positive et d'un véritable soulagement pour nos jeunes qui, en ces temps de crise, doivent faire face à de nombreuses sources d'anxiété. Cela étant, les discussions autour des numéros INAMI sont loin d'être closes.

Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'ensemble des prochaines cohortes d'étudiants et nous dire si les arrêtés déterminant le nombre de numéros disponibles ont bien été pris par le gouvernement? Pour le PS, les quotas imposés par le pouvoir fédéral ne garantissent pas aux citoyens des soins de santé adéquats. Étant donné la pyramide des âges des médecins, la pénurie de médecins généralistes est bien réelle et devrait s'accroître au cours des prochaines années, particulièrement dans la région de Mons-Borinage. L'idée est de ne pas empêcher les jeunes d'entamer des études de médecine. Nous avons régulièrement eu cette discussion dans cette commission. Par ailleurs, il est important pour le

PS de mener une réforme structurelle des soins de santé et de revoir en particulier la manière dont les numéros INAMI sont octroyés.

Madame la Ministre, avez-vous été associée correctement – c'est-à-dire sur la base d'une réelle adhésion et non après-coup – à la décision prise par le gouvernement fédéral? Comment interprétez-vous cette décision? Est-ce le signal de l'ouverture d'un dialogue et d'un processus nouveaux entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le pouvoir fédéral sur les futurs quotas INAMI? Enfin, ces nouveaux numéros INAMI feront-ils partie du futur lissage négatif?

M. Manu Disabato (Ecolo). – Cette question est extrêmement sensible puisque le pouvoir fédéral se positionne davantage par rapport à une idéologie qu'à la pratique de terrain, avec une image d'Épinal des francophones qui seraient de gros consommateurs de médecine là où les Flamands seraient plus raisonnables dans leur recours à celle-ci. La situation sur le terrain est tout autre.

Plusieurs endroits en Fédération Wallonie-Bruxelles souffrent d'un manque de médecins. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cette décision de la ministre de la Santé, même si nous devons rester prudents étant donné que celle-ci ne porte que sur une année et ne solutionnera donc pas le problème au cours des années à venir. Cette mesure répond au problème de longue date du vieillissement de la population de nos médecins, ainsi qu'à des changements de pratiques.

Aujourd'hui, le métier se féminise et les habitudes en matière d'horaires évoluent. Mon médecin traitant reçoit ses patients de 7 à 22 heures. Il travaille avec son fils qui, lui, est plus attentif à sa qualité de vie et souhaite s'occuper de ses enfants. Ainsi, au-delà du nombre de numéros INAMI disponibles, les jeunes médecins consacrent moins de temps qu'auparavant à la pratique de leur métier, ce qui renforce encore la pénurie.

Madame la Ministre, où en est le texte visant à la création de la commission de planification? Par ailleurs, quelle est votre vision des choses concernant les quotas et l'évolution de la distribution des numéros INAMI pour les prochaines années? Comprend-elle une réorganisation des quotas par filière et par territoire? La suppression pure et simple des quotas fait-elle partie des pistes qui seront à l'étude au sein de cette commission? Dans le cas contraire, quelle est votre vision de la redistribution des numéros auprès des étudiants futurs diplômés qui recevraient théoriquement un code de compétence «triple zéro» et pourraient en réalité récupérer les codes de médecins à la retraite pour augmenter ces quotas? Il s'agit de l'une des pistes de solutions destinées à améliorer la situation.

La question du cadastre se pose au regard de cette pénurie. L'idée n'est pas de supprimer tous les quotas, mais de les faire correspondre aux réalités de terrain. Aujourd'hui, nous nous trouvons à

un *momentum* puisque la santé va être «sacralisée». Le moment est idéal pour proposer la vision la plus globale et réaliste possible.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À la suite d'une décision des autorités fédérales avec lesquelles je suis en contact régulier, tous les étudiants en médecine qui seront diplômés en 2020 seront autorisés à entamer une spécialisation ou une formation en médecine générale. Je m'en réjouis comme vous tous et, en toute honnêteté, je dois dire qu'il s'agit d'un combat que nous avons mené ensemble.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, il est de ma responsabilité de faire en sorte que, dans le cadre juridique actuel, un maximum de candidats puisse entamer ce cursus et aussi qu'un maximum d'étudiants puisse obtenir un numéro INAMI au terme de leur cursus. Dès mon entrée en fonction et jusqu'à la fin de mon mandat, les étudiants en médecine et en dentisterie peuvent être assurés que je plaiderai au niveau fédéral pour que le nombre de numéros INAMI soit conforme au nombre d'étudiants sortants.

Comme vous, je ne suis pas convaincue que limiter l'accès aux études médicales par un examen d'entrée en médecine ou en dentisterie constitue le meilleur moyen de maîtriser nos dépenses en soins de santé. Il me paraît judicieux de saisir le *momentum* de la crise sanitaire actuelle pour questionner la rationalité du système. Nous devons plus que jamais pouvoir disposer d'un personnel soignant en nombre suffisant.

Comme Mme Greoli, je voudrais dire à quel point je suis admirative du sens du devoir et du dévouement dont ont témoigné les professionnels de santé ainsi que tous les étudiants qui ont poursuivi leur stage ou se sont engagés dans du volontariat auprès des institutions de soins.

En outre, le contexte de pénurie pressentie de médecins généralistes et de certains spécialistes rappelle l'importance de disposer d'une cartographie des besoins. Comme l'a dit M. Disabato, il faut en effet partir du terrain. À la suite de la sixième réforme de l'État, la compétence relative à la définition des sous-quotas a été transférée aux Communautés. Par définition, ceux-ci correspondent au nombre minimal à atteindre par spécialité afin de garantir le maintien d'une offre médicale adéquate et, *a minima*, pour limiter les pénuries.

Conformément à la DPC, je travaille activement à l'instauration d'une commission de planification en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle aura pour principale mission d'objectiver les éventuelles spécialités en pénurie. Il s'agira ensuite de formuler au gouvernement des propositions afin de fixer les sous-quotas servant de base à une politique d'évaluation des besoins réels à l'échelle de

la Fédération. Pour ce faire, mon cabinet travaille en étroite collaboration avec l'Académie royale de médecine de Belgique à la création de cette commission.

Dans ce dossier, les expertises fédérale, régionales et communautaires sont envisagées de manière complémentaire. En effet, un dialogue entre les différents niveaux de pouvoir pour la mise à disposition des données et l'échange d'expertises est, à mon avis, incontournable. Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu, notamment avec les doyens des facultés de médecine, des représentants des organisations professionnelles, des hôpitaux, des cabinets des ministres régionaux chargés de la santé, de l'administration du SPF Santé publique, etc. afin de travailler à une proposition de structuration d'un tel organe.

Le texte destiné à la création de cette commission est en cours de discussion. Il poursuit son parcours de consultation auprès des différents acteurs et sera déposé au gouvernement pour une première lecture d'ici la fin de l'année.

Enfin, M. Disabato et d'autres ont évoqué la récupération des numéros INAMI des médecins retraités. Il s'avère que la commission de planification fédérale a d'ores et déjà intégré, dans le calcul des besoins en Belgique, l'activité réelle des médecins dans le cadre de l'INAMI. Cela ne concerne pas seulement les médecins retraités, mais aussi tous ceux dont l'activité est réduite du fait de l'exercice d'une autre activité comme la médecine d'expertise, la médecine préventive, la médecine du sport, la médecine du travail. La réduction de prestations pour convenance personnelle est également prise en considération.

Mme Alda Greoli (cdH). – Madame la Ministre, je salue votre volonté de continuer à porter ce nécessaire dossier qui permettra, à l'avenir, à nos universités de diplômer un nombre suffisant de médecins. Pour l'heure, nous sommes loin du compte.

Le dossier touche à une autre problématique d'une importance capitale: en donnant un signal clair et fort, la Fédération Wallonie-Bruxelles montre qu'elle prend ses responsabilités et qu'elle est prête à entamer un dialogue avec l'État fédéral dans un rapport de forces différent. Une fois la commission de planification constituée, l'État fédéral ne pourra plus nous reprocher son inexistence et nous rétorquer que le problème vient de nous.

Cependant, il sera important de veiller à la composition de la commission de planification et à la place que nous laisserons aux représentants de la commission fédérale et des Régions, afin de mener une politique intégrée qui prendra cours dès la formation initiale des médecins. Par conséquent, plutôt que d'avoir une approche fermée à l'égard de la Fédération Wallonie-Bruxelles, je préconise d'adopter une vision ouverte de la médecine. Notre pays reste encore très compliqué à

ce niveau et même si l'on fédéralisait à nouveau les soins de santé demain, nous aurions toujours besoin d'une commission de planification à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La création de cette commission est aussi importante, car elle nous permettra de nous pencher à nouveau sur de véritables questions: celle de la répartition des honoraires entre les spécialités, ou encore celle des incitants à la répartition des médecins sur le territoire. En effet, je rappelle qu'aujourd'hui, les médecins choisissent plutôt de se regrouper pour partager leurs pratiques et leur charge de travail plutôt que de s'installer là où il y a de la place, comme ils le faisaient auparavant. Résoudre cette question permettra, me semble-t-il, de dégager du temps pour aborder d'autres problèmes et je ne peux que vous inciter à aborder les discussions avec les autres niveaux de pouvoirs en gardant l'esprit ouvert.

Mme Joëlle Kapompolé (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations détaillées concernant la création de la future commission de planification au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis ravi d'apprendre qu'elle a rencontré les doyens des facultés de médecine et de nombreux acteurs-clés. Il s'agit là d'un dossier majeur.

M. Manu Disabato (Ecolo). – J'ai oublié de vous faire part de mon admiration pour le secteur. La question reste de savoir ce que nous allons faire concrètement. Je ne suis pas de ceux qui considèrent que discourir revient à ne pas agir. Cela étant, aujourd'hui, au-delà des mots, nous avons besoin d'actes à même de soulager le personnel médical. Ce dernier ne fera à nouveau confiance au pouvoir politique que quand nous aurons produit des actes concrets et adopté des mesures qui leur permettront de bénéficier de meilleures conditions sur le terrain. Augmenter la capacité en personnel des établissements de soins sera certainement un soulagement pour les médecins, mais aussi les infirmières. Celles-ci ont parfois perdu de vue le sens de leur métier et ont le sentiment de travailler à la chaîne au lieu de répondre aux besoins des êtres humains se trouvant dans leur unité de soin.

Je conclurai avec un mot sur les échanges menés avec l'État fédéral. Je vous remercie de partager cette volonté d'aller au combat. Il nous faudra mener celui-ci jusqu'au bout. Aujourd'hui, la suppression des quotas d'application à la fin des études et non lors des examens d'entrée est problématique. Il y a un décalage au niveau des procédures, si bien qu'il est impossible de supprimer les examens d'entrée. Pourtant, mon groupe et moi-même partageons votre point de vue sur leur inutilité, surtout dans le contexte que vous avez rappelé. Il est donc important de convenir, avec l'État fédéral, d'un accord portant sur une vision globale et pluriannuelle, et surtout pas annuelle, auquel cas nos perspectives seraient soumises aux aléas des pratiques politiques. Il nous faut déve-

lopper la vision la plus globale possible afin de regagner la confiance du secteur.

1.24 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Modification du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage») et en particulier du parcours individualisé de l'étudiant dans l'enseignement supérieur»

1.25 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «État d'avancement de la réforme du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, depuis votre entrée en fonction, vous avez été amenée, à de nombreuses reprises, à vous exprimer au sujet de la modification à venir du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»).

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit en effet qu'au vu des taux d'échec trop importants dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement entend «procéder à une évaluation avec un comité d'experts internationaux et les acteurs de terrain, dont l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) du décret «Paysage» et ajuster le parcours individualisé de l'étudiant afin de renforcer sa réussite, de réduire les contraintes administratives et d'éviter un allongement de la durée de ses études». Le gouvernement entend ensuite «modifier le décret en fonction des résultats de l'évaluation».

Le système actuel d'accumulation de crédits, qui a remplacé le système d'années d'études, entraîne, comme vous l'avez déjà souligné, des effets pervers. Un étudiant peut passer au bloc suivant s'il a obtenu 45 crédits sur 60. Il peut donc penser avoir réussi, mais se trompe, car les 15 crédits résiduels devront tôt ou tard être réussis pour que le bloc soit validé. De nombreux étudiants, mal informés, se leurrent ainsi sur la réussite de leur parcours antérieur et ont tendance à reporter sur l'année suivante des cours qui alourdissent leur «sac à dos», parfois sans même tenter de passer les examens en seconde session. Ces étudiants perdent ainsi les notions de réussite et d'échec et finissent par ne jamais terminer leurs études.

Ce système a également pour conséquence d'alourdir considérablement la charge de travail du personnel académique et administratif des établissements d'enseignement supérieur qui ne doit plus s'occuper de groupes d'étudiants, mais bien d'une somme de cas individuels, dont le parcours académique diffère d'un à l'autre. Ce travail supplémentaire concerne l'accompagnement et l'information des étudiants, la composition des horaires, la disponibilité des locaux ou l'adaptation des programmes de cours.

Lors de la réunion du 19 novembre dernier de la commission, Madame la Ministre, vous avez précisé que l'évaluation du décret «Paysage» en collaboration avec les acteurs de terrain, telle que prévue par la DPC, allait avoir lieu très prochainement et que vous souhaitiez voir la révision de ce décret effective pour la rentrée 2021. Vous avez ajouté que vous vous concentreriez à cet effet sur cinq pistes essentielles permettant de retrouver un équilibre entre la confiance dans la capacité d'autogestion des étudiants et une structuration plus claire du parcours pédagogique: clarifier la notion de réussite; donner une meilleure information aux étudiants sur les conséquences de leurs choix de programme annuel et donc sur les reports de crédits; simplifier la charge administrative des établissements d'enseignement supérieur en passant d'une logique de programme à la carte à une logique de cohorte d'étudiants; aider les établissements à rétablir un parcours pédagogique cohérent pour retrouver une gradation dans l'acquisition des savoirs; travailler sur la transition entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur avec votre collègue Caroline Désir. Je tiens à préciser que, pour ma part, j'aborde régulièrement le sujet en commission de l'Éducation.

Le 28 janvier dernier, vous avez annoncé qu'après avoir rencontré l'ensemble des responsables d'universités, de hautes écoles et d'Écoles supérieures des arts (ESA), vous réfléchissiez à des dispositions modificatives du décret «Paysage» et qu'en ce qui concerne la première des cinq pistes précitées, soit la notion de réussite, vous travailliez en particulier sur celle qui condi-

tionne le passage du bachelier vers le master.

Lors de la réunion du 11 février de la commission, interrogée par Mme Schepmans, vous avez déclaré que votre intention n'était pas d'abroger ou de modifier fondamentalement le décret «Paysage» et que vous estimiez que l'accumulation progressive des crédits restait pertinente, car cela responsabilise les étudiants, mais qu'il fallait en revanche corriger les effets pervers que je viens de citer. Vous avez ajouté que le processus de consultation informelle sur la réforme du décret se poursuivait et que vous alliez lancer prochainement le processus de consultation formelle.

Madame la Ministre, mon intention première était de vous poser une question d'actualité à ce sujet lors d'une précédente séance plénière, mais la crise sanitaire nous a contraints à interrompre nos travaux dans le courant du mois de mars. Le 12 mars, juste avant la période de confinement, le président du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), M. Pierre Wolper, avait proposé dans la presse de renforcer les critères de réussite, non seulement entre le bachelier et le master, mais aussi entre le bloc 1 et le bloc 2.

Madame la Ministre, où en est le processus d'évaluation du décret «Paysage» et, en particulier, du parcours individualisé des étudiants et du système d'accumulation de crédits? Le comité d'experts prévu par la DPC a-t-il été installé? Je peux comprendre qu'il y ait eu du retard, compte tenu de la crise sanitaire. Quelle est la composition de ce comité? Sur la base des différentes consultations menées de manière formelle et informelle, des pistes de réflexion concernant la modification des critères de réussite peuvent-elles déjà être dégagées et dans l'affirmative, pourriez-vous nous les exposer? Enfin, dans quelle mesure le CRef sera-t-il associé à ces consultations? Que pensez-vous de la proposition de son président, qui me paraît très pertinente et qui vise donc à renforcer les critères de réussite?

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises la nécessité de revoir le décret «Paysage» pour corriger les nombreuses difficultés qu'il engendre, dont la plus problématique est sans nul doute l'allongement conséquent de la durée des études, allongement qui a notamment une incidence sur la précarité étudiante. Une large unanimité sur le constat nous encourage à avancer dans ce dossier, même si la situation se complique lorsque nous abordons les solutions.

Conformément à ce que prévoyait la DPC, une évaluation a été entamée et confiée à un groupe d'experts et d'acteurs de terrain. En février dernier, vous avez annoncé, Madame la Ministre, qu'un processus de consultations informelles était en cours et que les consultations formelles allaient commencer prochainement. La crise du Covid-19 est venue perturber le processus. Toute l'attention

s'est concentrée sur la gestion de la crise et de ses conséquences. Il serait cependant regrettable que cette crise retarde la réforme du décret «Paysage», fondamentale et attendue avec impatience par l'ensemble des acteurs.

Madame la Ministre, où en est le processus d'évaluation qui doit mener à la réforme du décret «Paysage»? Celle-ci est-elle toujours bien prévue pour la rentrée académique 2021-2022? Quel est le calendrier précis de cette réforme et du processus de consultations qui l'accompagne? Quels acteurs sont-ils consultés dans ce cadre? Quels éléments émanent des rencontres que vous avez eues? La crise du Covid-19 et sa gestion ont-elles une incidence, non seulement sur le calendrier, mais aussi sur le contenu de la réforme? Peut-être les leçons tirées de la crise sanitaire actuelle nous amèneront-elles à modifier notre réflexion.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Monsieur les Députés, je tiens à vous rassurer d'emblée: ce dossier reste pour moi une priorité et je compte bien tenir le calendrier prévu, malgré la crise.

La DPC prévoit l'évaluation du décret «Paysage» et la modification de ses dispositions qui influenceraient négativement le parcours des étudiants, et ce, en vue d'augmenter le taux de réussite. Depuis le mois de novembre 2019, j'ai donc demandé à mon cabinet de procéder à une série de consultations informelles des acteurs de terrain. Ainsi, de nombreuses réunions ont été organisées avec les responsables académiques des universités, des hautes écoles et des ESA, ainsi qu'avec les représentants de la Fédération des étudiants francophones (FEF), avec l'administration de l'ARES, avec les commissaires du gouvernement et avec la Direction générale de l'enseignement supérieur. Sur la base de ces consultations informelles, mon cabinet travaille depuis le mois de février 2020 à la révision du décret. En parallèle, j'ai interrogé le conseil d'administration de l'ARES pour obtenir une évaluation formelle du décret et j'ai chargé son administration de constituer le comité d'experts internationaux tel que prévu par la DPC. La crise sanitaire actuelle a évidemment retardé l'organisation pratique de cette consultation, mais celle-ci sera bien organisée.

La réforme du décret est toujours prévue et attendue par les acteurs de terrain pour la rentrée académique de 2021. Après les consultations informelles et la consultation du CA de l'ARES, j'envisage de soumettre un premier texte à la négociation. En tout état de cause, les établissements devront impérativement disposer des modifications décrites au printemps 2021 au plus tard afin de pouvoir préparer la rentrée académique qui suivra. Le texte sera assorti de dispositions transi-

toires et s'appliquera aux nouvelles cohortes d'étudiants.

Il serait quelque peu prématuré de vous exposer en détail les pistes dégagées, celles-ci étant encore en cours d'analyse. Je peux néanmoins déjà préciser ma volonté de favoriser la réussite des étudiants et d'éviter les abandons tardifs. À ce titre, le CRef a été associé d'emblée à la réflexion, comme les autres acteurs de terrain, et j'ai personnellement rencontré ses membres dès le mois de janvier pour recueillir leur avis. J'ai bien pris note de la proposition visant à renforcer les critères de réussite, en particulier au début du parcours, et à rendre les parcours plus lisibles pour les étudiants. Je souscris d'ailleurs pleinement à ces objectifs.

La crise ne devrait avoir qu'un impact mineur sur la réforme du décret «Paysage», dans la mesure où elle a retardé l'évaluation du décret par le comité d'experts internationaux, qui n'a pas encore pu être constitué. Ce dossier, en ce qu'il devrait permettre de limiter fortement les abandons tardifs, reste toutefois prioritaire à mes yeux. Enfin, s'il ne devait y avoir qu'une leçon à tirer de la crise dans le cadre de la réforme du décret, je dirais que c'est l'impérieuse nécessité de comprendre que l'étudiant, en particulier au début de son parcours académique, a réellement besoin de balises claires pour s'approprier son parcours.

L'anxiété et le stress manifestés par bon nombre d'étudiants quant à la gestion de la crise et à l'organisation de la fin de l'année académique ont démontré que la grande majorité d'entre eux ont besoin de clarté, de balises et de l'appui du corps enseignant pour réussir leur parcours académique. Ils ont besoin, en particulier, de comprendre les conséquences d'un report de crédits à l'année suivante; le contexte de crise actuel risque d'ailleurs d'accentuer les problèmes liés à de tels reports.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – L'évaluation et la réforme du décret «Paysage» constituent un des gros chantiers de cette législature. Je me réjouis d'en suivre l'évolution et de savoir qu'il se poursuit malgré la crise actuelle. Si je vous pose ces questions, Madame la Ministre, c'est parce que je suis attachée à un enseignement supérieur qui reconnaît la valeur du travail. La clarification des notions de réussite et d'échec est donc indispensable à mon sens. Cette clarification permettra de réduire la durée des études, de simplifier la situation administrative des étudiants et des établissements et, *in fine*, de réaliser des économies importantes sans diminuer la qualité de notre enseignement supérieur, mais, au contraire, en la renforçant.

Enfin, la DPC précise que votre gouvernement a pour objectif d'entretenir un dialogue constant avec les acteurs de terrain de l'enseignement supérieur pour s'informer des demandes et améliorer constamment la qualité de cet enseignement. La proposition de la CRef de-

vait dès lors, me semble-t-il, trouver écho au sein de cette commission. Je vous remercie de bien vouloir en tenir compte dans vos réflexions futures.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je suis satisfait de constater que, même s'il a été retardé, le travail ainsi que l'échéance de la rentrée 2021-2022 restent prioritaires à vos yeux. On ne peut pas se permettre de perdre encore des années et de «sacrifier» ainsi des générations d'étudiants.

Je me réjouis également d'apprendre que la réflexion est en cours au sein de votre cabinet sur les leçons à tirer de la crise, y compris pour la réforme du décret «Paysage». Il faut de la clarté ainsi que des balises. Dans le même temps, il convient de trouver un équilibre et de prendre en compte les situations individuelles. Il faut instaurer des mécanismes pour faire en sorte que chaque étudiant se sente accompagné dans son parcours, qu'il n'ait pas l'impression de n'être qu'un numéro parmi d'autres. Cette réflexion doit être approfondie. La réforme du décret «Paysage» pourrait d'ailleurs donner lieu à l'organisation d'auditions au sein de notre commission.

1.26 Question de M. Laurent Devin à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Grande de personnel soignant dans les institutions de soins de santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles face à des mesures prises au gouvernement fédéral»

M. Laurent Devin (PS). – Le 15 mai dernier, la Confédération des syndicats chrétiens (CSC) Services publics déposait un préavis de grève dans toutes les institutions de soins de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le syndicat prévoit également une série d'actions entre le 18 mai et le 18 juin. Il dénonce différentes mesures prises par le gouvernement fédéral en cette période de crise sanitaire, telles que l'utilisation des montants du fonds «Blouses blanches» pour refinancer les hôpitaux et les possibilités de réquisitionner du personnel soignant ou encore d'autoriser du personnel non qualifié à prodiguer des soins infirmiers. À la suite de plusieurs actions menées par le personnel soignant, le gouvernement fédéral a fait marche arrière en promulguant de nouveaux arrêtés annulant les mesures incriminées. Toutefois, au-delà de ces mesures, la colère gronde dans le secteur de la santé. Pour le PS, il importe de soutenir et de valoriser à long terme le travail de

femmes et d'hommes qui se sont dévoués corps et âme pour soigner nos concitoyens. À l'heure où tout le monde s'accorde à saluer leur travail au quotidien, il ne peut être question de sabrer dans leur budget. Que l'État fédéral ait pu penser prendre des mesures dénigrant le travail de ces héros est intolérable.

Cette problématique dépasse largement le champ de vos compétences. J'ai néanmoins noté que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a débloqué un budget de 7,8 millions d'euros pour les hôpitaux universitaires. Cet épisode nous rappelle que nous sommes immédiatement affectés par les décisions du pouvoir fédéral. Dans ce cas-ci, elles allaient, pour mon groupe, à l'encontre de la manière dont nous devons sortir de cette crise. Les mesures doivent être prises davantage en concertation avec les représentants des travailleurs et des secteurs.

Avez-vous été interpellée par les autorités des hôpitaux universitaires? Si oui, pourriez-vous m'indiquer leurs revendications ainsi que la réponse qui leur a été apportée? D'autres services de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-ils touchés par ce préavis? Je pense notamment aux services d'aide à la jeunesse ou aux services dépendant des maisons de justice. Le sort réservé au personnel hospitalier sera-t-il abordé lors d'une prochaine conférence interministérielle (CIM) de la santé?

Par ailleurs, le personnel des hôpitaux universitaires est confronté à une autre problématique: le congé parental «corona» ne sera accordé qu'aux personnes contractuelles et non aux statutaires. Cela pourrait créer une discrimination sur le terrain. Avez-vous été interpellée à ce propos? J'ai cru comprendre que le gouvernement, en particulier le ministre Daerden, menait une réflexion à ce sujet.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le préavis de grève des soignants concerne deux arrêtés pris par l'État fédéral qui ont depuis lors été suspendus. Je n'ai pas été interpellée par les hôpitaux universitaires à ce sujet. Je pense qu'ils ont apprécié le budget de 7,8 millions d'euros prélevé sur le fonds d'urgence afin de leur venir en aide. Le 14 mai dernier, j'étais invité au Centre hospitalier universitaire de l'UCL-Namur à Godinne. J'y ai visité un service de soins intensifs et son laboratoire. Le personnel a fait état d'un engagement total de l'ensemble des services. À titre d'exemple, l'unité de soins intensifs affichait un taux de présence de 100 %.

Le soutien financier du gouvernement permettra de compenser les coûts engendrés par l'achat de matériel médical supplémentaire, tels que des brancards, des appareils de *monitoring* et

des respirateurs, ou d'équipements logistiques indispensables, comme des conteneurs et des tentes d'accueil et de tri, ainsi que par la réorganisation d'unités de soins pour libérer de la place pour les patients atteints du virus. En outre, le gouvernement a décidé en première lecture d'allouer un montant de 2,681 millions d'euros aux universités ayant consacré des moyens élevés à la recherche dans la lutte contre le Covid-19, y compris à travers le don de matériel aux hôpitaux, tel que des visières de laboratoire ou du matériel de protection.

Les fonctionnaires de l'Administration générale des maisons de justice et de l'Administration générale de l'aide à la jeunesse ainsi que les salariés des services agréés de ces deux secteurs ne sont pas concernés par le préavis de grève, bien qu'ils aient tous fait preuve d'un engagement total dans la gestion de la crise. En tant que ministre des hôpitaux universitaires, je reste à l'écoute des besoins du secteur, en particulier dans la crise sanitaire que nous connaissons.

M. Laurent Devin (PS). – Vous répondez à toutes mes interrogations, Madame la Ministre. Par ailleurs, vous n'avez pas manqué de m'interpeller en tant que bourgmestre de Binche et je réponds ici à votre courrier: la commune a bien mis une salle à la disposition des étudiants. L'initiative rencontre un certain succès.

1.27 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Protection des établissements d'enseignement supérieur contre les cyberattaques»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, en février dernier, l'Université libre de Bruxelles (ULB) a été victime d'une attaque informatique jugée sérieuse, qui a paralysé son site internet, son wifi et les espaces étudiants pendant plusieurs jours. À la suite d'une intrusion dans les serveurs, ces derniers ont dû être mis à l'arrêt pour empêcher la propagation de l'attaque. Ils n'ont pu être relancés complètement que près d'une semaine plus tard. L'appui des autorités fédérales aux experts en cybersécurité de l'ULB a par ailleurs été nécessaire pour endiguer cette cyberattaque. Je comptais vous interroger à ce sujet juste avant le début de la crise du Covid-19, au moment de la cyberattaque. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la question est plus que jamais d'actualité, après les derniers mois que nous venons de vivre, où tout est passé par ces

serveurs, avec ces cours à distance et ces différentes bases de données.

J'aimerais savoir si ce type de situation se produit régulièrement dans les établissements. Les établissements d'enseignement supérieur et les universités ont-ils adopté une stratégie pour la cybersécurité, afin de garantir la sécurisation optimale et la protection des systèmes informatiques? Des mesures sont-elles prises par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou par d'autres organismes pour les soutenir dans cette lutte contre les cyberattaques? Disposez-vous de statistiques sur le sujet? Pourriez-vous m'indiquer, plus spécifiquement dans le cas de la cyberattaque contre l'ULB, quels types de données étaient ciblés et si des informations relatives à la vie privée des étudiants ont été dérobées? Ces serveurs contiennent une série de données personnelles appartenant aux étudiants. Il est très important et indispensable de les protéger. Je voudrais également savoir s'il y a eu une demande de rançon, comme c'est souvent le cas dans ce type d'attaque informatique.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Fin février dernier, l'ULB a en effet été la cible d'une cyberattaque et je vous sais gré d'avoir posé cette question dans la mesure où il me paraît vraiment intéressant de s'attarder sur la sécurité informatique des universités dans une période où les examens sont organisés en ligne. Nous avons interrogé les établissements d'enseignement supérieur et, de manière générale, les universités déploient des stratégies pour lutter contre les piratages informatiques, l'introduction de virus et autres invasions malveillantes dans les serveurs.

Leurs services informatiques nous ont informés de l'existence de plusieurs obstacles érigés pour contrer ces intrusions. Les ordinateurs des universités sont notamment tous équipés de systèmes d'exploitation régulièrement mis à jour. Leurs utilisateurs doivent insérer des mots de passe pour accéder à des sessions et ceux-ci, complexes, doivent pouvoir répondre à des attaques dites «attaques par dictionnaire» (*dictionary attack*). Pour ce faire, les mots de passe doivent contenir différentes caractéristiques telles que l'emploi de majuscules et minuscules, de chiffres, de signes de ponctuation. En outre, chaque ordinateur est équipé d'un antivirus de grande qualité.

Ces services informatiques installent également des *firewalls* (pare-feu) de nouvelle génération qui sont capables de détecter tout mouvement suspect dans le réseau de l'université et d'en bloquer l'accès. D'autres niveaux de protection technique sont aussi mobilisés. La qualité d'une défense informatique réside évidemment dans le nombre de couches de protection que

l'organisation, l'université en l'occurrence, peut déployer. Ces systèmes sont onéreux et pris en charge par les universités. Certaines d'entre elles peuvent cependant les mutualiser avec d'autres services importants, comme les hôpitaux universitaires. Les universités sont particulièrement attentives à ces attaques. Les responsables de la sécurité informatique échangent sur les outils de protection disponibles pour améliorer leurs systèmes de protection.

Concernant la cyberattaque subie par l'ULB, ses services informatiques ont rapidement mis à l'arrêt les serveurs et, après un travail d'analyses et de vérifications, ont procédé à une remise en route progressive. Il est important de rappeler que cet événement n'a pas eu de conséquences néfastes sur les cours dispensés. Pour conclure, une enquête est ouverte pour déterminer la quantité de données qui aurait pu être subtilisée. L'ULB a en effet décidé de porter plainte.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, je me réjouis d'apprendre que ce sujet retient toute votre attention. Cette problématique doit nous concerner tous. Que nous le voulions ou non, nous vivons dans une société de plus en plus connectée. Il est primordial de garantir des réseaux sûrs et fiables. D'autant plus avec l'enseignement à distance qui, par la force des choses, se développe. Il y a une double problématique par rapport aux cyberattaques. Il y a d'abord les risques sur les données personnelles des étudiants et ensuite toute la dimension organisationnelle, fonctionnelle. Ces réseaux sont, en effet, utilisés comme plateformes de courriels, comme supports de cours, comme outils pour déposer des travaux, pour connaître les horaires, etc. Bref, c'est devenu une partie intégrante de la vie de l'étudiant. Les pistes de solutions que vous évoquez me semblent intéressantes. La question de la mutualisation est fondamentale. Il ne faut pas réserver cet outil aux universités. Pourquoi ne pas envisager des échanges entre universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts en matière de mutualisation et de cybersécurité? Cela pourrait être un beau domaine de coopération entre les différents établissements. Là aussi, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pourrait éventuellement développer une réflexion sur le sujet et avancer des propositions en la matière. Je vous invite à interroger ou lancer les membres de l'ARES sur cette piste dans les prochains mois.

1.28 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi

des initiatives pour poursuivre le programme Erasmus avec le Royaume-Uni»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Depuis le 1^{er} février 2020, le Brexit est effectif. Madame la Ministre, pour reprendre les propos que vous avez tenus en séance plénière, il s’agit d’une tragédie, notamment pour les nombreux étudiants qui choisissent chaque année de partir étudier quelques mois au Royaume-Uni dans le cadre du programme Erasmus. Ce pays est la quatrième destination privilégiée par les étudiants francophones. Un règlement européen protège le programme Erasmus jusqu’à la fin 2020. Mais l’inconnue la plus totale demeure pour les prochaines années académiques. Or, les étudiants doivent choisir leur destination dès à présent.

Le 30 avril dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé le rapport et les recommandations de la *task force* Brexit, dont l’objectif était de mesurer les conséquences du Brexit sur l’ensemble des politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en ressort que tant les experts que les universités britanniques font part d’une véritable volonté de continuer à garantir la mobilité des étudiants dans le cadre du programme Erasmus. Des engagements fermes en faveur de ce programme sont donc indispensables dans le cadre des négociations.

À ce propos, j’ai lu avec intérêt l’intervention du ministre-président qui a annoncé que le gouvernement britannique n’avait malheureusement pas manifesté d’enthousiasme pour le programme Erasmus+. C’est une très mauvaise nouvelle. Il évoquait par ailleurs la possibilité de négocier des accords bilatéraux entre la Belgique et le Royaume-Uni si aucun accord global n’était conclu. Il est donc urgent d’éclaircir cette question. Le temps passe et la crise du Covid-19 ne peut pas tout retarder.

Dès lors, Madame la Ministre, je souhaiterais revenir un peu plus en profondeur sur cette question afin que vous évoquiez les pistes de solution qui ressortent du travail de la *task force* Brexit concernant spécifiquement le programme Erasmus. Quelles sont les perspectives pour les échanges prévus à partir de la rentrée académique 2020? Le programme de mobilité et les échanges avec le Royaume-Uni vont-ils pouvoir se poursuivre? Avez-vous pris des contacts avec votre homologue britannique afin de connaître ses intentions quant à la poursuite du programme Erasmus? Existe-t-il des travaux en cours au sein de l’Académie de recherche et d’enseignement supérieur (ARES) à ce sujet, et le cas échéant, de quelle nature?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la

Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis le vote en faveur du Brexit, le 23 juin 2016, les établissements suivent de près les développements relatifs au Brexit. Ils ont pris diverses mesures en vue de maintenir les collaborations académiques et scientifiques avec leurs partenaires britanniques. À l’instar de l’Association des universités européennes, les établissements ont rappelé à de nombreuses reprises que les établissements britanniques et le système d’enseignement supérieur britannique dans son ensemble partagent bien des valeurs communes telles que l’autonomie institutionnelle et la liberté académique et scientifique.

L’ARES a été invitée à participer à la *task force* Brexit que vous avez mentionnée. Créée par le ministre-président, M. Jeholet, ces opérateurs ont convenu d’actualiser le rapport produit, durant la précédente législature en vue de proposer des recommandations au gouvernement, dans le cadre des négociations entre l’Union européenne et le Royaume-Uni. À cet égard, mon cabinet a sollicité les services de l’ARES afin de récolter les informations nécessaires à l’actualisation des parties relatives à l’enseignement supérieur et à la recherche. Le Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS), la Direction générale de l’enseignement supérieur, de l’enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique ainsi que l’Agence francophone pour l’éducation et la formation tout au long de la vie (AEF) ont également été sollicités.

Les recommandations de la *task force* relatives à l’enseignement supérieur se concentrent sur la coopération académique dans le cadre du programme Erasmus+ et donc sur la mobilité des étudiants, des diplômés et des membres des personnels. Comme soulignée par les établissements, la priorité reste de garantir la poursuite de la mobilité de crédits des étudiants entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Royaume-Uni sans que ceci implique des coûts supplémentaires. Il faut dès lors garantir la participation du Royaume-Uni au futur programme Erasmus+, et c’est ce qui a été clairement avancé dans les recommandations de la *task force*.

En ce qui concerne les mobilités et autres projets actuellement soutenus dans le cadre de ce programme Erasmus+, la Commission européenne a rappelé que l’accord de retrait «prévoit que le Royaume-Uni continuera de participer aux programmes actuels de l’Union européenne pour la période 2014-2020, y compris Erasmus+, comme si le Royaume-Uni était un membre de l’Union européenne jusqu’à la clôture de ces programmes». Cela signifie que les bénéficiaires britanniques peuvent continuer à percevoir les subventions octroyées dans le cadre financier pluriannuel actuel jusqu’à leur date de fin de validité, même si celle-ci est postérieure à 2020. En d’autres termes, dans le cadre du programme 2014-2020, considérant que les projets sont con-

clus pour une période allant jusqu'à 24 mois pour les mobilités individuelles, les mobilités pourraient être soutenues jusqu'à la fin de l'année académique 2021-2022.

Si le gouvernement britannique a assez clairement manifesté son intérêt pour la participation aux programmes européens liés à la recherche, il n'en est malheureusement pas de même pour le programme Erasmus+. Ce dernier semble être destiné à être utilisé comme monnaie d'échange dans les négociations, et, si la future participation du Royaume-Uni au programme n'est pas encore tout à fait exclue, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle se limite à une partie seulement de celui-ci.

Pour éviter que le Royaume-Uni ne se retire complètement du programme Erasmus+ en faveur d'un éventuel programme de remplacement national, l'Association des universités britanniques envisage d'appuyer la demande de participation partielle du Royaume-Uni à Erasmus+. Si cela devait se confirmer, les établissements britanniques auraient accès à certaines actions du programme.

L'association des universités britanniques a également invité ses universités membres à rapidement signer de nouveaux accords de coopération avec leurs partenaires actuels, ce qui traduit bien une réelle volonté des acteurs de l'enseignement britannique de poursuivre leurs collaborations en dépit de l'avis du gouvernement. Dans cette perspective, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été contactés par leurs partenaires britanniques.

Des échanges au sujet du Brexit ont également lieu depuis plusieurs mois au sein du Conseil supérieur de la mobilité étudiante entre les responsables des mobilités au sein des établissements d'enseignement supérieur, l'ARES et l'AEF.

L'incertitude quant à la participation du Royaume-Uni au programme Erasmus+ a incité ce Conseil à réfléchir à la possibilité d'utiliser le Fonds d'aide à la mobilité étudiante pour permettre le financement de la mobilité de nos étudiants vers le Royaume-Uni, et ce, dans l'éventualité où les Britanniques ne s'associeraient pas au futur programme européen Erasmus+ pour la période 2021-2027.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse assez complète. Je partage votre point de vue. Il est fondamental de permettre le maintien des échanges avec le Royaume-Uni et je vois que c'est la volonté globale de l'ensemble des opérateurs de terrain, de la *task force*, des universités belges, mais aussi des universités britanniques. Cette situation est incroyable!

Je suis très inquiet quant à la position du gouvernement britannique et encore plus quand

j'entends qu'il serait prêt à faire de ce dossier une sorte de monnaie d'échange! Il est terrible de marchandiser de cette manière la richesse que représente le programme Erasmus. C'est une forme de repli sur soi qui est vraiment insupportable. Je suis fort inquiet en ce qui concerne l'avenir de tous les programmes qui commenceront à partir du 1^{er} janvier 2021 puisque, vous l'avez précisé, tous les processus entamés jusqu'à cette date seront maintenus.

J'espère de tout cœur que vous pourrez, dans les mois à venir, œuvrer avec vos homologues belges et européens, pour convaincre le Royaume-Uni de la plus-value de ce programme. Si nous ne parvenons pas à un accord global, j'espère que des accords bilatéraux pourront au moins être conclus. Et si ce n'est pas non plus possible, je suis heureux d'entendre que des pistes sont étudiées pour garantir à des étudiants belges le maintien de cette forme de mobilité. J'espère toutefois que nous ne devons pas en arriver là et que l'esprit de ce programme pourra vraiment primer sur tous les calculs politiques et politiques qui pourraient être faits du côté britannique.

1.29 Question de M. Manu Disabato à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Décrochage en promotion sociale»

M. Manu Disabato (Ecolo). – Je reviens ici sur un type d'enseignement qui ne dispose pas de la même visibilité que les hautes écoles ou les universités. Comme nous l'avons déjà évoqué, les récents événements ont mené l'enseignement à s'adapter au niveau numérique pour poursuivre tant bien que mal le suivi pédagogique de cette fin d'année académique. Le directeur de l'Institut provincial de formation continuée (IPFC) du Brabant wallon annonçait il y a peu avoir observé un taux d'abandon de 25 à 30 % dans les filières en «langues – niveau de base» au mois de mars dernier, ce qui est particulièrement inhabituel. Le lien avec la crise actuelle est assez évident. Par ailleurs, il relevait un taux d'abandon de 10 à 15 % des étudiants dans l'enseignement qualifiant et dans l'année d'obtention du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

Madame la Ministre, une institution n'est pas forcément l'autre et ces chiffres nous inquiètent. Quelles mesures spécifiques avez-vous prises pour l'enseignement de promotion sociale durant la crise du Covid-19? Pourriez-vous brosser un tableau des décrochages depuis le mois de mars dans l'enseignement de promotion sociale, qui

pourraient probablement être liés à la situation de crise? Étant donné les mesures annoncées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et les aides apportées par les établissements, quelles difficultés ont justifié l'abandon de ces étudiants? Un plan de rattrapage et de soutien à ces étudiants est-il à l'étude?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Comme précisé dans les circulaires des 18 mars, 20 avril, 30 avril et 7 mai, la priorité du gouvernement dans le contexte de l'épidémie a consisté à faire tout ce qui était possible pour respecter au maximum le calendrier académique et l'acquisition des compétences par les apprenants, précisément pour lutter contre le risque de décrochage.

Le 7 mai dernier, le gouvernement a adopté en seconde lecture un arrêté de pouvoirs spéciaux afin d'organiser la fin de l'année académique dans l'enseignement de promotion sociale. Le 6 mai, un protocole de déconfinement a également été défini par voie de circulaire afin de permettre la reprise des apprentissages. Ce 20 mai, le gouvernement a adopté en première lecture un projet d'arrêté de pouvoirs spéciaux visant à débloquer 1 054 335 euros pour la création de cours supplémentaires, qui devront être organisés avant le 31 décembre 2020. Si ce projet est entériné en seconde lecture et obtient votre soutien, ces fonds seront destinés aux unités d'enseignement qui, d'une part, nécessitent de la pratique professionnelle ou l'exécution de gestes techniques impossibles à réaliser par l'enseignement à distance et, d'autre part, sont nécessaires à la sanction d'une section, c'est-à-dire elles permettent aux étudiants d'obtenir leur diplôme et donc de s'insérer sur le marché du travail.

Outre ce projet de cours supplémentaires, parmi toutes les mesures prises dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, je me permets également d'épingler la possibilité d'augmenter de 15 % les activités consacrées à la remédiation ou à l'encadrement des étudiants, ainsi que la possibilité de recourir à l'évaluation continue dans l'enseignement de promotion sociale supérieur, comme c'est déjà le cas dans l'enseignement de promotion sociale secondaire. Nous avons également décidé, à titre exceptionnel, d'admettre un étudiant dans une unité d'enseignement qui nécessite la réussite préalable d'une ou plusieurs unités d'enseignement pour lesquelles il n'a pas encore été possible, en raison du confinement, de procéder à l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Par ailleurs, nous avons ouvert la possibilité de délibérer par étudiant pour permettre aux établissements de s'adapter à l'avancement individuel de chaque étudiant et ainsi éviter l'allongement de leur parcours et le décrochage

scolaire. Nous avons également ouvert la possibilité d'augmenter de deux mois, hors vacances de printemps et d'été, le délai entre la première et la seconde session de l'épreuve intégrée, ceci ayant pour objectif de ne pas reporter d'un an l'obtention du diplôme. Nous avons aussi instauré des conditions pour l'organisation des évaluations à distance. Nous avons mis des ordinateurs portables à la disposition des étudiants en situation de fracture numérique. Enfin, nous avons instauré l'exemption du droit d'inscription pour l'année académique 2020-2021 pour les étudiants considérés comme étudiants réguliers au 13 mars 2020 et se réinscrivant dans des unités d'enseignement organisées pendant le confinement et qu'ils n'auraient pas pu suivre entièrement, l'objectif étant évidemment d'éviter qu'ils soient pénalisés par un renouvellement du droit d'inscription.

Cette exemption concerne les étudiants qui n'ont pas présenté les deux sessions prévues et doit permettre de ne pas pénaliser les étudiants en situation de fracture numérique ou ayant rencontré d'autres difficultés liées au Covid-19. Elle permet également de limiter les abandons en cours de formation. Ces différentes mesures devront permettre aux futurs diplômés d'entrer sur le marché du travail le plus rapidement possible ou de poursuivre leur projet de reconversion professionnelle en limitant l'impact de la crise sanitaire sur leur parcours et sur le déroulement de la prochaine année académique. Elles devront aussi permettre d'éviter un allongement des études qui générerait un risque accru de décrochage scolaire, voire de précarité.

Les facteurs de décrochage peuvent être multiples et parfois totalement indépendants de l'enseignement de promotion sociale. Un étudiant peut, par exemple, se retrouver obligé de garder ses enfants en raison de la suspension des cours dans l'enseignement obligatoire; il ou elle peut aussi voir ses horaires ou ses modalités de travail modifiés à cause de la crise sanitaire; il ou elle peut tomber malade, etc. À l'heure actuelle, les analyses effectuées par l'administration indiquent qu'environ 10 000 étudiants sur 150 000 ont été touchés par le décrochage et devront bénéficier de mesures de réinscription à la rentrée de septembre. Cependant, il n'est pas encore possible de mesurer l'impact global de tous les décrochages constatés par certains établissements.

Les mesures que je viens d'évoquer, ainsi que celles visant à garantir le maintien des capacités d'accueil et d'organisation des établissements, devront également permettre de garantir l'offre de formation globale de l'enseignement de promotion sociale et son attractivité pour le public potentiel, y compris dans une optique de rattrapage scolaire. La récolte des données est toujours en cours, mais nous devrions obtenir dans les prochaines semaines une analyse plus précise du risque de décrochage dans l'enseignement de promotion sociale.

M. Manu Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète. Nous reviendrons sur cette problématique avec une question écrite puisque vous vous engagez à nous fournir certains éléments. Il est toujours intéressant de tirer les leçons de ces situations assez aiguës. Comment aider ces étudiants? Dans ce type d'enseignement, nous avons affaire à des étudiants qui soit reprennent des études, soit ont déjà une activité professionnelle ou encore se reconvertisent. Ces étudiants connaissent souvent des difficultés et diffèrent de l'étudiant type: ils vivent parfois dans un environnement plus compliqué, plus bruyant, dans une famille où il est difficile d'étudier. Ils ont parfois des responsabilités parentales et c'est encore plus lourd. Nous devons nous montrer extrêmement attentifs. Je constate que le gouvernement a pris une série de mesures et je reviendrai vers vous pour le suivi du dossier.

1.30 Question de M. Rodrigue Demeuse à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Évaluations à distance pour les étudiants internationaux rentrés chez eux»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Avec la crise du Covid-19, de nombreux étudiants internationaux ont décidé de retourner dans leur pays d'origine. Si ce n'est déjà fait, ils seront nombreux à y retourner, une fois les frontières progressivement rouvertes. Leur décision peut être motivée par toute une série de raisons: perte de leur job étudiant en Belgique, d'où des problèmes financiers les empêchant de payer leur loyer; maladie ou difficulté d'un proche dans leur pays d'origine; isolement sur un campus.

On aurait pu croire que le fait de favoriser les examens à distance faciliterait ce retour au pays et le suivi des cours et examens, mais des témoignages nous indiquent que tel n'est pas toujours le cas. Ainsi, étant donné le grand pouvoir discrétionnaire laissé aux facultés et aux professeurs, des examens oraux en présentiel ont visiblement été maintenus de façon obligatoire par certaines facultés. Bien entendu, rien ne l'interdit si les distances physiques sont respectées. Cependant, des étudiants qui ne se trouvent plus en Belgique ou qui ne s'y trouveront plus au moment de l'examen souhaitent réaliser leur évaluation à distance, mais il leur est demandé de fournir des preuves officielles de leur départ à l'étranger. Lorsqu'ils n'en disposent pas, la faculté refuse d'accéder à leur demande. Or, obtenir une telle preuve est parfois difficile, sauf si une déclaration

sur l'honneur suffit. Les choses ne sont, en tout cas, pas très claires.

Dès lors, Madame la Ministre, avez-vous connaissance du nombre de cas concernés par ce type de demande? Qu'est-ce qui est mis en place pour permettre à ces étudiants de passer leurs examens depuis leur pays d'origine? Une certaine souplesse est-elle envisageable pour leur permettre la réalisation d'examens oraux à distance?

Quels sont les documents devant être fournis par les étudiants concernés? Compte tenu du contexte, ne serait-il pas possible d'autoriser d'office un étudiant étranger à passer ses examens depuis chez lui sans devoir prouver autre chose que sa nationalité étrangère?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous avez raison: les examens à distance peuvent avoir des conséquences sur la relation pédagogique. Ils ne sont pas un choix, mais la seule option dont nous disposons dans la situation actuelle. Dans le cas des étudiants internationaux, ils leur donnent une chance de pouvoir accéder à l'année suivante.

Avant de répondre à votre question, je pense qu'il est utile de rappeler que les étudiants étrangers ne sont pas tous retournés dans leur pays d'origine. Ceux qui sont restés sur le territoire belge sont naturellement soumis aux mêmes conditions que les autres étudiants.

Après avoir pris nos renseignements auprès de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), il s'avère que les hautes écoles et universités ont bien pris des mesures adaptées aux étudiants qui seraient bloqués à l'étranger. Par exemple, à l'Université libre de Bruxelles (ULB), les autorités universitaires ont décidé que les évaluations de première session seraient réalisées à distance et ont annoncé qu'elles tiendraient compte des contraintes des étudiants en échange restés dans leur pays d'origine. Les autorités académiques de l'Université catholique de Louvain (UCL) ont annoncé que les examens organisés à distance pourraient être présentés à partir de n'importe quel endroit dans le monde, à condition d'avoir accès à un ordinateur et à internet et d'avoir pris soin de s'ajuster à l'heure de Bruxelles. Pour les examens qui se dérouleraient en mode présentiel, chaque étudiant est invité à prendre contact avec sa faculté pour expliquer sa situation. À l'Université de Mons (UMons), les modalités d'évaluation communiquées prévoient que les évaluations à distance seront systématiquement effectuées dans un souci de respect de l'équité, afin d'éviter d'accroître les inégalités sociales provoquées par la fracture numérique. Le choix de la matière et l'adaptation des modalités d'évaluation devront s'effectuer systématiquement

en fonction des principes de souplesse et de bienveillance à l'égard des futurs interrogés. Une attention particulière sera apportée aux étudiants internationaux et aux étudiants à besoins spécifiques.

Les hautes écoles ont également prévu des examens à distance pour les étudiants étrangers. Elles ont contribué à résoudre les difficultés d'ordre matériel pour ces étudiants en mobilisant des outils tels que Moodle ou Teams pour faire passer les examens. C'est par exemple le cas à l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC) ou à la Haute École Charlemagne. Dans tous les cas, les modalités d'examen ont fait l'objet d'une concertation entre le corps académique, les étudiants et le personnel administratif. De manière générale, les universités et les hautes écoles ont privilégié les évaluations à distance et, de ce fait, ont pu inclure les étudiants résidant à l'étranger.

Les établissements ont travaillé dans un climat de confiance vis-à-vis de leurs étudiants. À titre d'exemple, les hautes écoles n'ont pas réclamé de document de preuve de présence à l'étranger pour les étudiants concernés. Bien évidemment, si un problème ponctuel subsistait sur le terrain, j'encouragerais l'étudiant à entrer en contact avec son établissement, puisque l'ensemble des établissements nous ont affirmé travailler dans un climat de bienveillance à l'égard des étudiants étrangers.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, votre réponse me rassure. J'entends tout ce qui a été fait et je m'en réjouis. J'entends aussi que les maîtres-mots sont «souplesse» et «bienveillance». Je partage ce point de vue. Nos étudiants ne sont pas les seuls à être concernés par des échanges. De nombreux étudiants étrangers sont régulièrement inscrits en Belgique et y suivent l'essentiel de leur cursus. Cependant, en raison de la crise, ils ont dû rentrer chez eux avant cette dernière ou vont le faire dès que les frontières seront rouvertes. Ils agiront dans des circonstances difficiles, soit à cause de leur situation financière soit parce que leur famille sur place vit dans des conditions extrêmement compliquées. Les choses semblent toutefois claires et cette clarté est vraiment nécessaire. Je transmettrai aux étudiants concernés votre réponse relative aux documents réclamés par les établissements. Je leur conseillerai de prendre contact avec ces derniers voire, si les choses ne se règlent pas à ce niveau, avec les commissaires du gouvernement.

1.31 Question de Mme Margaux De Re à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la

Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Recrudescence du cyberharcèlement sexiste et sexuel des étudiantes durant la période de confinement»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Nous avons déjà eu l'occasion d'aborder la thématique du harcèlement sexiste et sexuel dans l'enseignement à plusieurs reprises au sein de cette commission, notamment avec certains de mes collègues, dont M. Demeuse, M. Segers et d'autres encore. De plus, vous avez récemment rappelé votre prise en considération du problème et aussi évoqué quelques pistes de solutions. Vous affirmez avoir ainsi pris la décision de demander la création d'une commission «Genre» au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) d'ici le mois d'avril. Cette commission devra évaluer une série de questions, notamment celle du harcèlement, car on sait que cette problématique pourrait se poser avec une acuité particulière dans les écoles supérieures des arts, du fait que le taux d'étudiantes y est plus élevé qu'ailleurs.

Le Covid-19 et le confinement remettent une fois encore ce sujet au centre des préoccupations sous une forme un rien modifiée. En effet, avec l'augmentation du temps passé en ligne, que ce soit pour rechercher de l'information sur la pandémie, pour maintenir le lien social avec ses proches ou encore pour bénéficier de l'enseignement à distance, le cyberharcèlement sexuel et sexiste a également augmenté de façon significative. Nous ne disposons pas de chiffres pour le secteur de l'enseignement, mais en voici quelques-uns pour vous donner un ordre d'idée: durant le confinement, sur Twitter, le nombre de contenus racistes a augmenté de 40,5 %, celui des contenus antisémites de 20 % et celui des contenus LGBTphobes de 48 %.

On note aussi une recrudescence du phénomène de *revenge porn* par l'intermédiaire des «comptes Fisha» qui diffusent des vidéos à caractère sexuel sans le consentement ni l'autorisation des personnes qui y figurent. Ces vidéos montrent en majorité des femmes et même parfois des filles, c'est-à-dire des personnes mineures issues très souvent du milieu scolaire. Il y a encore eu récemment un cas à Liège. Autant dire que, pour certaines étudiantes, au stress de l'enseignement à distance s'est ajouté un stress d'une tout autre nature. Cette fin d'année aura été pour elles plus que difficile.

J'ai été contactée à plusieurs reprises par des jeunes femmes qui m'ont confié avec beaucoup de détresse leur situation. Le plus étonnant est qu'elles ne savent généralement pas ce qu'elles peuvent faire ni vers qui elles peuvent se tourner. C'est assez constant dans les situations de violence. On sait aussi qu'en général, rares sont les

femmes qui portent plainte. Dans le cadre précis du cyberharcèlement, le fait que les agressions aient lieu en ligne, et même parfois sur les groupes qui servent aux interactions entre les étudiants et les étudiantes pour organiser le travail ou les cours, les directions d'école n'ont pas forcément été prévenues des problèmes, ce qui fait que ces événements passent totalement sous leur radar.

Je sais que vous êtes sensible à cette question et que votre cabinet y réfléchit beaucoup. Je tiens à insister sur quelques pistes de solution qui me semblent les plus intéressantes et que nous avons déjà abordées, comme la mise en place d'un système de référents ou de référentes harcèlement tiers dans chaque établissement, ou encore la mise en place de convention de stage tripartite.

Concernant la mise en place d'une commission «Genre» au sein de l'ARES, ce projet a-t-il pu voir le jour dans les délais, compte tenu de la crise du Covid-19? Si oui, avez-vous des informations utiles à nous communiquer sur le sujet, par exemple sur sa composition ou sur les travaux envisagés à ce stade par cet organe?

Quelles sont les réflexions en cours dans votre cabinet pour intégrer la question du cyberharcèlement dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les hautes écoles et les universités?

Concernant la question des référents et des référentes harcèlement par établissement, avez-vous de nouvelles informations à nous communiquer?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le dossier relatif à la création d'une commission «Genre» en enseignement supérieur au sein de l'ARES a en effet pris un peu de retard en raison de l'épidémie. Il est soumis à l'analyse du conseil d'administration de ce jour. Je resterai évidemment attentive à la création de cette commission et j'enverrai le cas échéant un nouveau courrier. Mais je pense que c'est en voie d'aboutir.

Les missions suivantes seraient confiées à la commission permanente «Genre» en enseignement supérieur: tout d'abord, favoriser l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les établissements, le Comité femmes et science, le réseau Genre et établissements non universitaires (ESNU), la Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique et les ministres compétents pour l'enseignement supérieur, l'égalité des chances et les droits des femmes.

Ensuite, soutenir les établissements dans la compréhension, la sensibilité et l'appropriation des questions de genre, ainsi que dans la lutte

contre les discriminations de genre et les violences sexuelles et sexistes.

Troisième mission: promouvoir l'intégration de genre dans l'ensemble des cursus et formations de l'enseignement supérieur ainsi que l'attractivité des filières *Science, technology, engineering and mathematics* (STEM) et autres filières souffrant d'une ségrégation «genrée» et, à cet égard, j'ai lancé un appel à projets pour travailler sur l'attractivité des filières STEM.

Quatrième point: encourager la prise en compte de critères de genre dans le processus de sélection et de promotion des personnels de l'enseignement supérieur, mais également lors des processus d'inscription.

Enfin, formuler des avis et des recommandations sur les questions liées au genre dans le domaine de l'enseignement supérieur sur demande du gouvernement ou des instances de l'ARES, voire à l'initiative de ses membres.

Il est recommandé, vous l'avez dit, d'apporter une attention particulière à la mise en place de personnes ressources responsables des questions relatives au genre au sein de chaque établissement, à l'instar des personnes de contact «Genre» qui œuvrent déjà dans les universités.

Dans sa composition, il conviendra d'inclure des personnes représentant le personnel proposé par les organisations syndicales ainsi que des représentants de la population étudiante et de veiller à ce que les quatre formes d'enseignement soient bien représentées.

Au sujet du cyber-harcèlement, nous sommes bien conscients qu'actuellement, il n'est pas clairement défini et que ce comportement peut prendre des formes très variées dont les conséquences légales sont encore mal délimitées. Dans le cadre du plan «Droits des femmes» auquel je participe avec ma collègue Bénédicte Linard, deux propositions de l'administration ont été formulées et elles me paraissent pertinentes.

D'une part, récolter des statistiques concernant les violences basées sur le genre dans le milieu académique et la recherche afin d'objectiver l'ampleur du phénomène et de lutter contre celui-ci. D'autre part, réaliser des actions de sensibilisation sur le harcèlement et la violence basée sur le genre dans le milieu académique et la recherche.

Concernant la question des personnes référentes, les établissements proposent déjà un accompagnement individuel et confidentiel pour veiller au bien-être de la population étudiante grâce, entre autres, aux assistants sociaux. Face à ces nouveaux procédés de harcèlement, nous devrons certainement repenser leur rôle, et je m'y attellerai dès que possible.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Merci pour ces informations; j’aurais presque dû vous poser cette question demain pour avoir le retour de la première réunion.

Je trouve qu’il est important qu’il y ait une synergie générale, une collaboration entre beaucoup d’acteurs différents et variés sur ce sujet. J’ai bien noté les deux propositions qui étaient sur la table. Je suppose qu’on aura l’occasion d’y revenir, et je trouve que ça prend le bon chemin: d’abord récolter des chiffres, avoir des statistiques et puis sensibiliser. Tout ce qui est traitement des plaintes, aspects liés à la justice ne dépend en revanche pas de nous. Il y a donc aussi beaucoup de travail à faire au niveau du fédéral pour le futur.

1.32 Question de Mme Alda Greoli à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Programme de recherche Horizon Europe»

Mme Alda Greoli (cdH). – Le 1^{er} janvier 2021, «Horizon Europe», le programme-cadre de l’Union européenne pour la recherche, succédera à l’actuel programme «Horizon 2020». Il se déroulera jusqu’en 2027. Inutile de rappeler que ces programmes constituent des sources de partenariats et de financements essentielles pour nos chercheurs.

Les moyens disponibles dépendront du cadre financier pluriannuel 2021-2027 de l’Union européenne, dont l’adoption entre dans sa phase finale. En avril 2019, la Commission européenne avait proposé de doter le programme-cadre pour la recherche d’un budget de 94,1 milliards d’euros, soit davantage que les 77 milliards d’euros du budget précédent. Le Conseil européen semble néanmoins s’orienter vers un budget plus faible que celui proposé par la Commission. L’adoption du cadre financier pluriannuel sera donc à suivre de près.

Si les moyens dont il sera doté doivent encore être déterminés, les orientations du programme-cadre «Horizon Europe» sont d’ores et déjà connues. De nouveaux secteurs prioritaires ont été identifiés, en lien avec le changement climatique, la santé et l’environnement. Certains programmes ont été intégrés à de nouveaux dispositifs de financement «éclairés» et «accélérateurs». Un accent particulier sera également mis sur le développement de la science ouverte.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles se prépare-t-elle au nouveau

programme-cadre «Horizon Europe», dont les appels à projets seront lancés à partir du 1^{er} janvier 2021? Quelle stratégie est mise en place pour informer et accompagner les acteurs de la recherche afin qu’ils tirent le meilleur parti des financements disponibles via ce programme-cadre?

En réponse à l’une de mes questions orales sur les conclusions de la *task force* Brexit, le ministre-président a aussi évoqué les opportunités que pourrait représenter le Brexit pour nos chercheurs. La Communauté française sera-t-elle dotée d’une stratégie particulière visant à occuper les espaces de recherche laissés vacants par le Royaume-Uni? Comment nous préparons-nous à saisir les éventuelles opportunités du Brexit?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, en effet, la première mesure de soutien à la participation des chercheurs et chercheuses au projet européen, c’est la défense par l’ensemble des États membres de l’Union européenne d’un budget européen pour la recherche à la hauteur des ambitions du prochain programme-cadre. Ce dernier est toujours en discussion lors des échanges à propos du cadre financier pluriannuel 2021-2027.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est dotée de deux outils pour assurer un suivi permanent de ce qui se passe au niveau européen, participer aux échanges sur la programmation et en informer les acteurs de la recherche. La Direction de la recherche scientifique du ministère, en parfaite collaboration avec mon cabinet, assure la représentation des intérêts de nos acteurs au sein des comités de programme fantômes, les *shadow committees*, qui préparent les futurs programmes de travail du programme-cadre «Horizon Europe».

L’administration assure la représentation belge dans les sous-programmes suivants: «Excellence scientifique pour suivre les actions Marie Skłodowska Curie» et le Conseil européen de la recherche (pilier 1); «Problématiques mondiales et compétitivité industrielle» – culture, créativité et société inclusive. (pôle 2 du pilier 2), dans lequel on retrouve une bonne part de la recherche interdisciplinaire impliquant les sciences humaines et sociales, et enfin, un pilier transversal soutiendra les activités contribuant à attirer des talents, à favoriser leur circulation et à prévenir l’exode des compétences hors de l’Union européenne.

La Direction de la recherche scientifique suit aussi attentivement les développements relatifs aux partenariats et aux missions d’«Horizon Europe» et plus spécifiquement, la mission relative à l’adaptation au changement climatique, en ce compris la transformation sociétale.

Pour les sous-parties des programmes-cadres qu'elle ne suit pas directement, la Direction de la recherche scientifique représente la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des groupes de concertation intrabelges permettant de décider des positions belges à défendre.

De plus, la Fédération finance, au sein du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS), le *National Contact Point*, une cellule qui assure la promotion, auprès des chercheurs, des programmes européens de recherche et d'innovation. Cette cellule apporte également un appui aux chercheurs qui désirent participer à ces programmes. Le *National Contact Point* du FRS-FNRS se prépare, dès à présent, à informer au mieux les chercheurs des différents établissements, universités et hautes écoles, quant aux opportunités que représentera le prochain programme-cadre.

Un événement prévu le 12 novembre est en préparation avec les autres points de contact belges. Les chercheurs peuvent déjà bloquer cette date dans leur agenda. D'autres actions spécifiques auront lieu, notamment une session d'information, prévue le 6 octobre, sur les appels du Conseil européen de la recherche qui intéressent particulièrement nos universités.

En plus d'informer sur les spécificités des différents programmes, le *National contact point* du FRS-FNRS devra aussi sensibiliser les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux dimensions plus transversales du programme «Horizon Europe» qui amènera un renforcement des exigences en termes de sciences ouvertes avec une extension du concept d'ouverture aux données sous-jacentes à la recherche, mais aussi en termes d'impact, d'égalité de genres ainsi qu'une approche encore plus interdisciplinaire et intersectorielle. Un accompagnement des chercheurs autour de ces enjeux est en cours de construction.

Le *National contact point* du FRS-FNRS travaille en collaboration étroite avec les cellules de soutien dans les établissements. Il est en contact direct avec celles-ci. Ce sont vers ces cellules que les chercheurs sont invités à se tourner en première instance.

La possibilité d'élargir les services offerts par le *National contact point* du FRS-FNRS est actuellement à l'examen pour assurer éventuellement une assurance qui serait plus personnalisée aux chercheurs en complément de la mission d'aide au montage de projets européens qui est, jusqu'à présent, assurée de manière plutôt collective.

Concernant la place qui sera laissée par les acteurs britanniques et qui pourrait éventuellement être occupée par nos chercheurs francophones, il est à ce stade prématuré d'évaluer précisément les opportunités. En effet, nous ignorons le statut que le Royaume-Uni aura dans le futur de l'espace européen de la recherche. Les accords signés entre

l'Union européenne et des gouvernements individuels ont en effet abouti à conférer à certains États membres le statut de pays associés au sein desquels des entités juridiques peuvent participer au programme «Horizon 2020» au même titre que celles qui sont établies dans des États membres de l'Union européenne.

Conformément au règlement «Établissements Horizon 2020», les modalités et conditions particulières de participation des pays associés au programme «Horizon 2020», y compris la contribution financière fixée sur la base du produit intérieur brut (PIB) des pays associés sont définis au moyen d'accords internationaux entre l'Union européenne et ces pays. À de multiples reprises, le Royaume-Uni a fait savoir son souhait de rester partie prenante au programme-cadre «Horizons Europe 2021-2027». L'accession éventuelle du Royaume-Uni à ce statut est conditionnée à la conclusion de discussions toujours en cours concernant le cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Mme Alda Greoli (cdH). – Merci pour votre réponse particulièrement complète, Madame la Ministre. J'entends bien que c'est l'administration qui représente la Communauté française dans les différents groupes et non des membres de votre cabinet. La recherche a toujours été une matière essentielle. Dans le cadre de ce programme précis, nous prendrons peut-être toute la mesure de la réelle dimension européenne que nous devons avoir sur ce continent.

J'englobe ici tous ceux qui veulent sortir de l'Union européenne et qu'il serait important de garder avec nous. Je pense qu'il faut tout faire pour associer le Royaume-Uni à ces programmes de recherches. L'enjeu crucial sera de se positionner au niveau européen sur toute une série de questions. Dernièrement, j'ai été très étonnée d'entendre des commissaires européens se positionner comme s'ils devaient s'ajuster par rapport à la Chine ou aux États-Unis alors que nous représentons la première puissance mondiale. Dans ce cadre, la qualité de nos chercheurs et de nos recherches peut réellement jouer un rôle moteur. Je sais que vous aimez l'Europe et vous pourriez y montrer toute votre étendue.

1.33 Question de M. Laurent Agache à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Suivi des stages de la formation de bachelier en soins infirmiers durant les vacances scolaires»

M. Laurent Agache (Ecolo). – Tout diplôme d’infirmier est soumis à la directive 2013/55/UE du Parlement européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. D’après cette directive, la formation d’infirmier doit respecter différents critères pour être reconnue par l’Union européenne: être organisée sur trois années minimum; compter au moins 4 600 heures d’enseignement théorique et clinique; avoir une durée d’enseignement théorique équivalent à au moins un tiers de la durée minimale de la formation et une durée d’enseignement clinique équivalent à au moins la moitié, soit 2 300 heures au chevet du patient. La formation de bachelier en soins infirmiers accorde donc une place prépondérante à l’enseignement clinique.

À la suite des mesures prises pour le confinement, les étudiants doivent rattraper les heures de stages qu’ils n’ont pas pu prester, car celles-ci sont obligatoires pour que le diplôme soit reconnu au niveau européen. Il a été décidé que les étudiants pourraient réaliser les heures manquantes durant les congés scolaires, ce qui permettrait de récupérer les 200 heures non prestées d’ici la fin de l’été.

Si cette décision apparaît comme un moindre mal à première vue, elle soulève toutefois un problème d’organisation pédagogique. Impossible en effet d’obliger les professeurs chargés du suivi des stages à travailler pendant leurs congés. Ce suivi devrait donc se faire sur une base volontaire. Madame la Ministre, qu’est-il prévu pour les professeurs qui accepteraient de travailler durant leurs congés? Une indemnisation est-elle envisageable?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Conformément à l’article 2 de l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du Covid-19 dans l’Enseignement supérieur, l’Enseignement de promotion sociale, l’Aide à la jeunesse, les Maisons de justice, la Jeunesse et les Sports, les stages ont été maintenus et relèvent de la responsabilité du lieu d’accueil du stagiaire.

Dans le respect des recommandations du CNS, l’objectif prioritaire était et reste toujours la préservation de la santé publique et la délivrance de soins aux patients. Les services de santé et d’aide aux personnes requièrent un renforcement de leurs effectifs; les stagiaires en soins infirmiers sont donc le plus souvent les bienvenus.

Aucune décision générale de suspension des stages ne pouvait en principe être prise unilatéralement par un établissement d’enseignement supérieur. Une partie des hautes écoles ont maintenu

les stages autant que possible durant toute la période de l’épidémie. Par conséquent, même s’il devait y avoir des récupérations de stages non prestés en juillet et août, leur nombre sera sans doute limité. C’est d’ailleurs une situation qui s’est produite durant les années précédentes, par exemple en cas de maladie de longue durée ou de grossesse. Cet étudiant peut récupérer ses heures durant les congés scolaires même s’il n’est pas directement accompagné par un enseignant. Puisque les stages ont été maintenus, l’accompagnement par les enseignants l’a été également. Bien que cet accompagnement ait été réalisé à distance, sur la base d’analyses de situations cliniques ou de pratiques, les enseignants sont restés en activité durant toute la période de l’épidémie et, par conséquent, ils ont droit à leurs congés habituels.

Vous citez le chiffre de 200 heures; j’avoue que je n’ai pas bien compris à quoi il se référerait. Le nombre d’heures à récupérer est variable d’un étudiant à l’autre en fonction de sa situation. Une bonne partie des récupérations aura déjà eu lieu avant le tout début du mois de juillet, durant la période de présence des enseignants. Les stages pourront également être récupérés durant la ou les années académiques suivantes, s’agissant d’étudiants de la cohorte «débutant» ou de la cohorte «intermédiaire».

La récupération d’heures de stage manquées est toujours organisée avec l’étudiant selon ses souhaits et préférences, par exemple durant l’année académique ou les vacances scolaires. Le nombre d’heures de stage prestées durant les vacances sera donc restreint. Comme je l’ai dit, il ne s’agit pas d’une situation exceptionnelle ce qui, dès lors, ne demande pas d’indemnités pour ces professeurs qui seront en vacances du 11 juillet au 16 août.

M. Laurent Agache (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Je me réjouis que vous portiez une attention à cette fonction difficile qui demande une double casquette pédagogique. Si l’expérience de terrain est primordiale, la guidance de l’étudiant dans cet apprentissage par la pratique nécessite en effet de solides compétences pédagogiques. En plus de l’étudiant, l’enseignant doit aussi faire preuve de pédagogie avec les maîtres de stage. Ceux-ci sont pleins de bonne volonté et ont de l’expérience à revendre, mais n’ont pas toujours le même bagage pédagogique pour transmettre leurs connaissances à leurs stagiaires.

Je terminerai en soulevant une dernière difficulté que rencontrent ces professeurs: le décalage entre l’apprentissage théorique vu à l’école et l’apprentissage pratique vécu dans les stages. Souvent, les techniques sur les lieux de stage ne sont pas les mêmes: avec le temps les maîtres de stage ont adopté leurs propres techniques. Ce décalage est souvent difficile à comprendre pour les étudiants. De nouveau, le professeur doit faire

preuve de toute sa pédagogie pour expliquer pourquoi la théorie est souvent différente du vécu sur les lieux de stage.

Concernant la moyenne des 200 heures, il s'agit d'une donnée qui m'a été communiquée par les acteurs du terrain. Je vais approfondir cette question pour comprendre exactement comment cette moyenne a été calculée.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ayons un contact par courriel à propos de ces 200 heures; il s'agit peut-être d'un étudiant qui doit prendre contact avec son établissement pour trouver une solution.

1.34 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Préparation de l'année académique 2020-2021»

M. Martin Casier (PS). – Suite à la crise du Covid-19, des mesures historiques concernant la manière de donner des cours ainsi que l'organisation des examens ont dû être prises par les institutions, en concertation avec le gouvernement. Vous le savez évidemment, Madame la Ministre, puisque cela a fait l'objet de nombreux débats lors des réunions de notre commission. Ces mesures ont dû être prises dans l'urgence face à l'expansion de ce virus dont peu de monde avait saisi l'ampleur au début de la crise. Nous avons pu observer que certains établissements d'enseignement supérieur ou certains enseignants ont pu répondre à cette situation plus efficacement. Parfois, le cours s'y prêtait davantage, parfois, l'enseignant était plus aguerri aux outils permettant l'enseignement à distance.

À l'heure actuelle, il est difficile de dire dans quelles conditions s'effectuera la prochaine rentrée académique. En effet, personne ne peut réellement nous dire comment évoluera le virus. Mais, comme le dit le proverbe, «gouverner, c'est prévoir». Dès lors, pour le groupe socialiste, il est indispensable de prendre les devants et de se préparer à une rentrée académique dans des conditions assez proches de celles que nous connaissons aujourd'hui et qui ne permettraient donc pas à des centaines d'étudiants de se réunir dans un grand auditoire ou à plusieurs dizaines dans un petit laboratoire.

Il faudra être prêt à offrir aux étudiants un enseignement supérieur de qualité qui, surtout, ne pénalisera aucun d'entre eux. Nous ne pourrions plus accepter, par exemple, que certains soient frappés par la fracture numérique comme nous le constatons aujourd'hui. Ce qui pouvait être sinon acceptable, au moins compréhensible au vu de l'urgence dans laquelle tous les acteurs, vous-même et nous-mêmes avons dû travailler et nous adapter, ne le sera plus à la rentrée académique de septembre.

Pour le PS, il faut anticiper et nous concerter avec l'ensemble des acteurs afin de mettre en place toute une série d'outils. Bref, il faut sortir de la gestion de crise pour entrer dans une gestion plus structurelle. Il sera indispensable de fournir une aide pédagogique aux enseignants afin qu'ils puissent mettre en ligne des cours de qualité. Il faudra penser aussi à la mise en place de soutien pédagogique aux étudiants et étudiantes qui connaîtraient des difficultés et dont nous savons qu'ils sont souvent aussi les plus précarisés. Ils pourraient être accueillis en groupe restreint pour un accompagnement spécifique si certains cours ne pouvaient pas être donnés en présentiel. Ces accompagnements spécifiques nécessiteront indéniablement des investissements financiers particuliers, bien sûr en personnel, mais aussi en aménagement des auditoires, de vidéoconférences, etc. Une réflexion devra ainsi être menée sur l'organisation des laboratoires. L'accès à la bibliothèque ainsi qu'aux outils informatiques devra, lui aussi, faire l'objet d'une attention particulière.

Je suis convaincu que vous avez anticipé la rentrée et que vous avez entrepris des concertations avec les différents acteurs de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Ainsi, quelles mesures avez-vous prises afin d'organiser la prochaine rentrée académique? L'ampleur de la tâche est importante, c'est pourquoi il nous semble indispensable de débiter le travail dès aujourd'hui, j'espère même qu'il a déjà débuté. Avec quelle méthodologie comptez-vous mener cette tâche? Je ne doute d'ailleurs pas que les institutions ont déjà en tête cette rentrée prochaine. C'est pour cela qu'il me paraît essentiel d'assurer une coordination. Avez-vous reçu des demandes d'aides financières particulières des institutions à cet égard? Les avez-vous consultées? Nous ne pourrions pas accepter que la rentrée académique prochaine s'organise dans les mêmes conditions d'inquiétude et de stress pour les étudiants et de surcharge de travail importante pour les membres des différents personnels des institutions avec lesquelles s'est terminée cette année académique. Je vous remercie de nous rassurer sur cette prochaine rentrée.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de

Bruxelles. – Monsieur le Député, je suis d'accord avec vous et je salue votre sens de l'anticipation. Nous devons en effet disposer d'une stratégie pour la rentrée académique. La semaine dernière, j'ai rencontré les recteurs. Je vais prochainement rencontrer les représentants des hautes écoles et des syndicats, ainsi que des pédagogues. Nous devons en effet mener une réflexion, notamment sur les pourcentages de réussite de cette année par rapport à ceux de l'année précédente. Il se pourrait en effet qu'une série de difficultés soient reportées à l'année à suivre.

En attendant, nous avons presque le nez sur la prochaine rentrée académique. Nous savons qu'elle sera particulière, personne n'en disconvient. À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas encore l'évolution de la pandémie. Le Conseil national de sécurité (CNS) se réunira le 3 juin prochain et nous fournira sans doute une évaluation plus détaillée de l'état de la pandémie et des mesures de lutte. Mes services se sont déjà mis en contact avec le groupe d'experts en charge de l'*Exit Strategy* (GEES) pour connaître les possibilités d'ouverture des établissements pour la rentrée.

Ceci dit, la demande des établissements est claire: ils souhaitent aménager un maximum d'activités en présentiel. *A priori*, selon les informations actuelles, nous organiserions la rentrée académique selon des modalités mixtes entre un enseignement à distance et des activités en présentiel. La plupart des enseignants se sont familiarisés avec l'enseignement à distance et les technologies, mais il est important que des cours reprennent sur place. Nous observons un manque au niveau de la relation pédagogique lorsqu'un professeur et un étudiant ne peuvent pas être en contact. Vous êtes bien placé pour évaluer la situation.

Un autre enjeu particulièrement important est l'arrivée des nouveaux étudiants dans l'enseignement supérieur. Entrer à l'université, dans une école supérieure des arts (ESA) ou dans une haute école nécessite un apprentissage des codes de fonctionnement de l'enseignement supérieur. Cet apprentissage est quasiment impossible via les logiciels d'enseignement à distance et il sera difficile d'accompagner les nouveaux étudiants de cette manière. D'un point de vue pédagogique, les établissements nous ont tous affirmé avoir besoin d'un enseignement en présentiel, même si la priorité sera toujours de respecter les règles de sécurité qui seront en vigueur à ce moment. Nous espérons qu'elles nous permettront d'organiser un maximum d'activités sur place.

Il va de soi que l'ARES, mais aussi les syndicats, sera concertée sur cette matière. J'entretiens des contacts réguliers avec les chefs d'établissement. Ce retour du terrain est en effet essentiel pour prendre les meilleures décisions possible. Je n'en ai pas reçu à ce jour de la part des institutions de demandes de financement par-

ticulières. Je rappelle que le fonds d'urgence et les actions menées par le gouvernement et les établissements doivent permettre d'équiper en matériel informatique les étudiants qui en ont fait la demande. Nous avons débloqué 2 285 000 euros pour aider les étudiants qui en avaient besoin.

Enfin, je rappelle que les établissements ont mis à disposition des salles informatiques et des lieux d'étude. Selon les chefs d'établissement, ces dispositions ont été peu utilisées jusqu'à présent par les étudiants. Néanmoins, je pense qu'il sera nécessaire de maintenir ces dispositifs d'ouverture si, lors de la prochaine rentrée académique, nous ne pouvons reprendre intégralement l'enseignement en présentiel. J'en profite aussi pour saluer l'initiative de M. Devin qui a signalé, qu'à l'instar d'autres responsables communaux, il a mis à disposition des étudiants des locaux et salles de silence pendant les examens.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, vos réponses sont rassurantes. Vous semblez consciente du problème et menez les réflexions nécessaires. Toutefois, je constate que rien n'est encore prévu pour la rentrée prochaine. Certes, l'incertitude règne quant aux futures mesures du GEES et aux résultats de la session d'examens en cours, mais le 15 septembre approche à grands pas et nous devons être prêts. Il se pourrait, par exemple, que des modifications doivent être apportées au décret «Paysage» afin de faciliter la rentrée. Comment fera le Parlement, alors en plein congé parlementaire?

Par ailleurs, vous avez raison d'aborder la situation des nouveaux étudiants. La crise actuelle a touché des élèves qui, même en première année, fréquentaient les universités depuis au moins plusieurs mois. Ils étaient rodés aux pratiques des institutions, connaissaient les professeurs et les assistants et avaient créé des liens avec leurs représentants étudiants. Si la prochaine rentrée académique devait être partielle et que seule une partie des cours étaient donnés en présentiel, les nouveaux étudiants, privés de tous repères, se trouveraient en plein désarroi. En outre, ces conditions pourraient s'appliquer pour une durée indéterminée, voire pour toute l'année académique. Nous n'aurons alors que nos yeux pour pleurer si le taux de réussite baisse encore. Je vous incite à rester attentive à cette problématique et vous remercie pour le travail essentiel que vous menez en concertation avec l'ARES et les syndicats.

1.35 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Ré-

flexion de la place de l'enseignement de l'histoire de l'Afrique et de l'histoire coloniale dans nos universités à l'approche du 60e anniversaire de l'indépendance du Congo»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – À l'approche de la date anniversaire de l'indépendance du Congo, les initiatives prévues par le gouvernement fédéral ont été annulées. Je reviendrai sur ces initiatives et cette annulation.

Le 26 juillet 2007, à l'université Cheick Anta Diop de Dakar, l'ancien président français, Nicolas Sarkozy, a osé affirmer: «Le drame de l'Afrique, c'est que l'homme africain n'est pas assez entré dans l'histoire.» L'ironie du sort a voulu que M. Sarkozy fasse cette déclaration dans une université qui porte le nom d'un grand scientifique sénégalais qui a œuvré toute sa vie pour montrer l'apport inestimable des peuples africains à l'histoire universelle de l'humanité. Si j'ai commencé par ce fait, c'est parce que la Belgique compte aussi des responsables politiques, notamment M. Francken, qui ont osé remettre en cause l'apport des populations belges d'origine, de différentes origines, à ce pays. Je tenais à le signaler!

Vu de Belgique, nous aurions pu croire que le discours d'un président français ne nous concernait pas. Mais cette opinion est le résultat d'une ignorance profonde de l'histoire. Cette ignorance profonde est aussi très présente en Belgique, comme l'ont déjà montré plusieurs enquêtes menées dans nos écoles et universités. Tous ces paramètres montrent qu'il est nécessaire dans nos universités et écoles de renforcer l'enseignement, pas seulement de l'histoire coloniale, mais aussi celle de l'Afrique. L'histoire de l'Afrique ne commence pas par la colonisation, mais par l'esclavage!

Ces dernières années, nous avons observé quelques efforts: le travail des centres de recherche et la présence de cours à option. C'est positif! Mais il faut aller plus loin! La Belgique partage une histoire particulière avec l'Afrique, plus précisément avec la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda et le Burundi. Cette histoire se retrouve dans notre espace public, dans nos institutions, dans nos habitudes, dans notre culture, dans les intimités familiales des Belges et également dans la recherche scientifique. La Fédération Wallonie-Bruxelles a construit des relations politiques, économiques, culturelles, mais aussi scientifiques avec la RDC, le Rwanda, le Burundi et d'autres pays africains.

Le 30 juin prochain, cela fera 60 ans que le Congo est devenu libre et indépendant. Cette date importante est l'occasion de faire le point sur l'enseignement, dans nos universités, de l'histoire de l'Afrique et de la colonisation.

Quel regard politique portez-vous sur la question de l'enseignement de cette histoire dans

nos établissements d'enseignement supérieur? En Flandre, des cours aux contenus interculturels incluant l'histoire de l'Afrique et de l'Amérique du Sud sont prévus dès la première année de bachelier. À l'inverse, nos étudiants sont souvent obligés d'attendre l'entrée en master pour choisir un cours à option sur l'histoire de l'Afrique et de la colonisation. Quelle est votre position par rapport aux demandes émanant d'étudiants et de chercheurs qui souhaiteraient ne plus seulement avoir des cours à option, mais aussi des cours réguliers et permanents sur cette histoire dès la première année?

Enfin, les échanges scientifiques entre nos institutions et les universités africaines sont souvent mis en difficulté par les problèmes de visa rencontrés par les chercheurs venant d'Afrique. Comptez-vous porter des initiatives auprès du gouvernement fédéral pour faciliter les démarches administratives dans ce cadre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous remercie, Monsieur le Député, de proposer ce thème à la réflexion collective. En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, je suis convaincue que toutes les thématiques doivent faire l'objet d'une observation et d'une analyse scientifique. Notre passé n'échappe évidemment pas à ce principe!

L'histoire de la Belgique et des relations entretenues avec les pays africains doit être étudiée dans nos universités. C'est d'ailleurs déjà le cas. Je vous accorde que nombre de cours relatifs à l'Afrique, à l'histoire du continent africain, du passé colonial à la géographie, sont généralement des cours à option dans les études de sciences politiques, d'histoire ou encore d'études européennes. Mais depuis plusieurs années, des programmes récents et totalement dédiés à l'étude des éléments culturels africains voient le jour dans nos universités. Nous pouvons nous en réjouir! À titre d'exemple et selon le descriptif du programme, le master de spécialisation en langues et civilisations africaines, organisé par l'Université libre de Bruxelles (ULB), se caractérise par l'intégration de plusieurs disciplines qui relèvent de formations généralement distinctes et par une approche exhaustive des enjeux de la recherche africaniste.

Sauf erreur de ma part, nos universités n'ont pas encore développé une chaire dédiée à l'enseignement et à la recherche africaniste. À ce sujet, la France n'a ouvert que très récemment, en octobre 2019, une chaire consacrée à l'histoire de l'Afrique, avec l'appui de l'historien François-Xavier Fauvelle qui s'est beaucoup intéressé à l'histoire de l'anthropologue et historien sénégalais Cheikh Anta Diop.

Je serais intéressée par des initiatives d'enseignants et de chercheurs qui souhaiteraient développer une offre de formation africaniste. Toutefois, si je peux la soutenir à titre personnel, l'initiative doit venir du monde académique. Nos établissements doivent être autonomes et libres dans le développement de l'offre d'enseignement. Mon rôle est de veiller à ce que les conditions, notamment financières et décrétales, soient respectées lors du dépôt de nouvelles habilitations.

Concernant votre question sur les échanges entre les chercheurs des universités africaines et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), dans le cadre de son action de coopération financée par l'État fédéral, développe bien des actions de mobilité internationale d'étudiants, de chercheurs et de professeurs. La RDC, le Burundi et le Rwanda comptent parmi les 18 pays pris en considération par cette coopération. L'ARES dispose, dans ce cadre, de facilités dans le processus d'octroi de visas auprès des postes consulaires belges. La situation est plus complexe lorsque l'octroi est délégué à la représentation d'un autre pays de l'espace Schengen ou lorsque des étudiants et chercheurs doivent se déplacer vers un autre pays pour obtenir leur visa.

De manière générale, les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de leurs activités internationales, sont très attentifs à favoriser les meilleures conditions d'accès et de séjour sur le territoire belge des ressortissants étrangers, en particulier des ressortissants des pays non européens. Si la compétence relève bien du gouvernement fédéral, la compétence pour l'octroi de permis de travail a été régionalisée, ce qui ne facilite pas toujours la gestion pour les établissements d'enseignement supérieur. Néanmoins, des contacts réguliers sont établis entre les acteurs de l'enseignement supérieur, le SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers, afin de disposer d'une information claire et régulièrement actualisée des règles en vigueur en matière de mobilité des étudiants et chercheurs hors de l'Union européenne.

Par ailleurs, la transposition de deux directives européennes, à savoir la directive 2011/98/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre (directive «Permis unique») et la directive 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair (directive «Chercheurs»)

pose difficulté. Si la première directive a bien été transposée, il reste des difficultés dans sa mise en œuvre liées à des différences entre régions, en particulier dans les dispositions applicables pour les chercheurs étrangers qui étaient généralement accueillis dans le cadre de conventions d'accueil. La transposition de la directive «Chercheurs» paraît assez inadéquate et incomplète, en particulier pour les dispositions relatives au séjour des ressortissants étrangers.

Cette analyse a été partagée par les recteurs des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande dans une carte blanche publiée à la fin de l'année 2019. Je regrette cette situation. Dans le cadre de ma fonction précédente, j'ai moi-même travaillé sur la directive «Chercheurs» et sur la directive «Permis unique» et je suis convaincue de l'importance cruciale de ces textes.

D'un point de vue technique, il convient de rappeler que la transposition de ces directives reposant sur des accords de coopération entre l'État fédéral et les entités fédérées, l'absence d'un gouvernement fédéral de plein exercice n'a pas permis de faire évoluer favorablement la situation. Depuis le mois de mars et le début de la crise sanitaire, ce dossier est à l'arrêt et il convient de relancer ce chantier au plus vite afin de maintenir le haut degré d'attractivité de nos universités à l'international. J'y œuvrerai à mon niveau.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, cette question m'est importante dans la mesure où, quelle qu'ait été l'histoire entre l'Afrique et la Belgique, nous devons œuvrer à ce qu'elle soit perçue de manière positive et à ce qu'elle devienne une source de stimulation positive dans tous les domaines. Il en va de la cohésion de notre société.

La question que je viens de vous poser, je l'avais déjà posée au ministre-président, à la ministre la Culture et à la ministre de l'Éducation. En effet, elle revêt un caractère essentiel qui ne touche pas uniquement nos concitoyens afrodescendants.

Récemment, l'un des descendants du dernier ministre des Colonies m'a rendu visite, accompagné d'amis étudiants en cinéma qui réalisaient un documentaire sur Patrice Lumumba. Ce jeune homme m'a ému, car il m'a dit être torturé par son héritage colonial; il souhaitait que je lui donne des conseils pour gérer émotionnellement et psychologiquement son ressenti. Force est de constater que cette question ne touche pas que nos concitoyens afrodescendants.

Je suis heureux d'entendre la vision politique positive que vous avez et vos propos concernant nos universités. Je respecte l'autonomie de nos universités, mais je pense que, depuis l'historien Jean Stengers, il n'y a plus eu de véritable chaire d'histoire africaine et de cours africanistes. Il serait donc intéressant effectivement de rester atten-

tifs aux initiatives académiques qui formuleraient des propositions dans ce domaine.

Enfin, je vous interrogeais au sujet des visas, car j'ai régulièrement des retours de terrain concernant des difficultés rencontrées pour les échanges. Les professeurs qui sont liés par des accords aux universités, qui viennent mener leur recherche et qui ont parfois obtenu des résidences au Musée royal de l'Afrique centrale, devenu Africa Museum, se voient refuser le visa. Ce refus n'est pas toujours imputable aux mauvaises relations avec certains États, comme ce serait le cas avec la RDC ou le Burundi. Il peut être également dû à des difficultés avec l'Office des étrangers.

Votre réponse est encourageante et je continuerai à suivre le travail de nos chercheurs. Je ne manquerai pas de relayer vos propos et votre intérêt par rapport aux cours africanistes.

1.36 Question de M. Martin Casier à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, intitulée «Précision à apporter au sujet du calcul des activités des stages effectués par les futurs enseignants»

M. Martin Casier (PS). – J'en profite pour rebondir sur les propos de M. Soïresse Ndjall. Pendant quelques années, j'ai travaillé au service social de l'ULB et je peux vous confirmer que les problèmes de visas se rencontrent régulièrement. Certaines incompréhensions avec l'Office des étrangers sont souvent à l'origine de ces litiges. Des étudiants qui veulent s'inscrire tout à fait régulièrement ont aussi affaire à ce problème. Il serait erroné de chercher à établir des statistiques sur la base de ma petite expérience, mais force est de constater que les étudiants d'origine africaine rencontraient plus fréquemment des problèmes que ceux venus d'autres continents. Il s'agit, me semble-t-il, d'une information importante.

J'en reviens à ma question. L'arrêté du gouvernement de la Communauté française de pouvoirs spéciaux no 6 du 24 avril 2020 relatif à l'organisation de la fin de l'année académique 2019-2020 prévoit, en son article 12, que pour des raisons de force majeure les étudiants engagés dans des études d'enseignant qui ont déjà présenté au moins 75 % du volume de leurs stages prévus dans leur programme annuel sont réputés avoir suivi la totalité des stages.

Si cette disposition a été prise afin de ne pas engorger les stages de l'année prochaine et pour ne pas accentuer la pénurie d'enseignants, il nous

revient que des établissements d'enseignement supérieur sont confrontés à un problème dans l'application de cet article. En effet, il apparaît que les étudiants en année diplômante, tels ceux en deuxième année, n'arrivent pas aux 75 %. Pour pouvoir les atteindre, il faudrait que des activités de remplacement soient comptabilisées: leçons filmées, leçons présentées devant le jury ou autres. Les établissements avaient introduit cette demande dans un avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Ces différentes activités ont été créées par les établissements dans le cadre des cours à distance.

Madame la Ministre, avez-vous été interpellée à ce propos par les établissements d'enseignement supérieur? Des précisions quant aux activités à prendre en compte dans le calcul des 75 % vont-elles être apportées? Cela peut paraître technique, mais, pour beaucoup d'étudiants, cette question est très importante. En effet, une absence de flexibilité viendrait soit alourdir le programme des étudiants pour les années académiques à venir, soit accentuer la pénurie dans le métier d'enseignant. Je pense que, là aussi, la souplesse est de mise.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Plusieurs établissements d'enseignement supérieur m'ont interpellée quant aux stages suivis par des étudiants dans le cadre des formations pédagogiques. Il convient évidemment d'éviter d'accentuer la pénurie.

C'est pourquoi, après des concertations entre les établissements d'enseignement supérieur et mon administration, la circulaire n° 7586 du 15 mai 2020 intitulée «*Informations relatives aux modalités d'organisation des activités d'apprentissage de savoir-faire suivies dans le cadre des formations pédagogiques pour l'année académique 2019-2020 dans le contexte de la crise sanitaire*» est venue compléter la circulaire n° 7554 du 28 avril 2020 intitulée «*Informations relatives aux modalités d'organisation des stages pour l'année académique 2019-2020 dans le contexte de la crise sanitaire*». La circulaire n° 7586 vise à préciser le cadre légal existant qui accorde une grande latitude aux établissements dans l'organisation des activités d'apprentissage de savoir-faire, que celles-ci se déroulent dans le cadre des formations pédagogiques de type court ou de type long.

En substance, le cadre légal existant permet déjà aux établissements de moduler la répartition du volume horaire des activités composant les activités d'apprentissage de savoir-faire, en ce compris les stages. Ils ont ainsi la possibilité de remplacer une partie du volume des stages prévus dans le programme annuel de l'étudiant par des activités qui relèvent des ateliers de formation

professionnelle pour les formations pédagogiques de type court ou des séminaires d'analyse des pratiques pour les formations pédagogiques de type long. Pour le surplus, je vous renvoie à la circulaire n° 7586 qui, je l'espère, répond aux préoccupations qui m'ont été adressées.

M. Martin Casier (PS). – Je ne manquerai pas de consulter cette circulaire qui, manifestement, m'avait échappé. S'il devait rester des zones d'ombre, je n'hésiterai pas à revenir vers vous et, éventuellement, à vous adresser une question écrite afin de nous faciliter le travail.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et des Sports, de M. René Collin, intitulée «Poursuite du déconfinement dans le secteur sportif», et de Mme Joëlle Kapompole, intitulées «Covid-19 et genre» et «Reconversion des demandeurs d'emploi en infirmier», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h50.*

VERSION PROVISOIRE